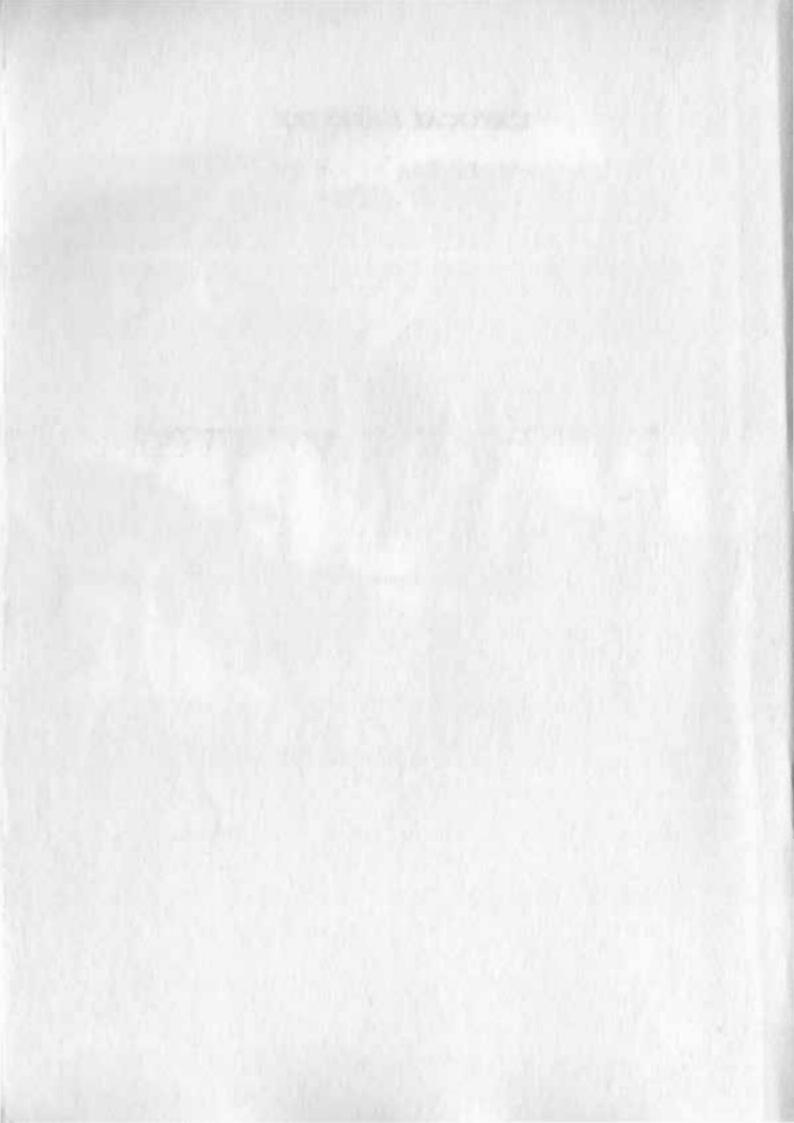
## MUENT

Karim Achoui
avec la collaboration de Henry-Jean Servat



## KARIM ACHOUI avec la collaboration de Henry-Jean Servat

## L'AVOCAT À ABATTRE

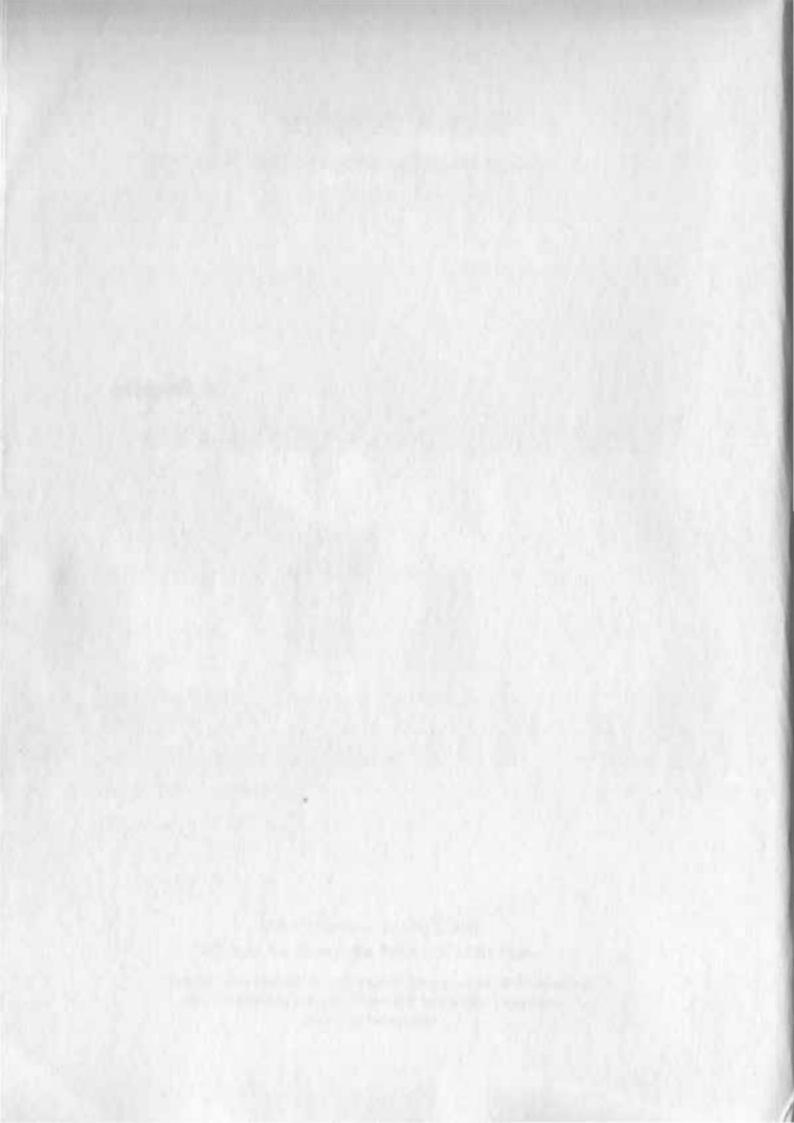
COLLECTION
DOCUMENTS

le cherche midi

© le cherche midi, 2008. 23, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.

Vous pouvez consulter notre catalogue général et l'annonce de nos prochaines parations sur notre site Internet; cherche-midi.com

A Séraphin



Déjà, la journée avait mal commencé. L'ambiance, pourtant, était encore, ce vendredi 22 juin en tout début d'après-midi, celle d'un lendemain de fête, le lendemain de la fête de la Musique de l'année 2007. Mais, dans mon cabinet situé au 10, boulevard Raspail, à dix pas de l'angle de la rue de Grenelle, dans le VIIe arrondissement, je déchantais. J'avais attendu, depuis le début de la matinée, l'énoncé d'un jugement concernant ma vie personnelle, mis en délibéré par le tribunal correctionnel de Nanterre. Et la décision de justice venait de m'atteindre et de m'anéantir. La présidente, madame Prévost-Despré, dont la même chambre correctionnelle, quelques années plus tôt, avait condamné l'ancien Premier ministre, Alain Juppé, m'avait, en effet, jugé coupable. Et mes deux avocats venaient de me préciser, au téléphone, ce même jour à 14 heures, l'ensemble des condamnations qui s'abattaient sur moi. À savoir, douze mois d'emprisonnement avec sursis, 10000 euros d'amende et cinq ans d'interdiction d'exercer mon métier. Résultat d'une affaire difficile qui n'en finissait pas de m'opposer à mon ex-femme, belle-fille d'un commissaire divisionnaire honoraire.

Il m'avait été reproché, en effet, d'avoir, à l'époque, donné instruction à l'expert-comptable de signer, en lieu et place de mon épouse, la déclaration sur l'honneur de non-condamnation permettant le dépôt des statuts d'une société, SKY, qui était la nôtre, spécialisée dans la vente de baskets pour femmes et enfants. Entendu, plus tard, sous le régime de la garde à vue par la section économique de la police judiciaire de Nanterre, l'expertcomptable avait déclaré l'avoir bel et bien fait, uniquement pour rendre service à mon ex-femme, après avoir constaté, lors de l'enregistrement des statuts de ladite société, que sa signature manquait. Il convient de préciser que cet expert-comptable, nullement acquis à mes intérêts, m'avait été présenté par ma belle-mère. Il assurait la comptabilité de ses restaurants depuis plus de dix ans et il était très proche, philosophiquement, de mon beau-père, le commissaire Philippe Venère. Cité à comparaître à mon côté, lui pour faux, moi pour complicité, il ne vint pas à l'audience, ce qui ne manqua pas d'étonner, pour s'expliquer et il fut condamné par défaut.

Quant à cette condamnation, très dure, à propos de prolongements et de débordements de ce dossier difficile, elle me consternait. Prostré à mon bureau dans une vaste pièce, claire et tendue d'épais rideaux damassés qui tempéraient la lumière du dehors, plafond doré, murs bleutés et meubles de couleur noire, ce qui *a priori* n'a déjà rien pour inciter à la fantaisie, je croyais ma mort professionnelle définitivement scellée. J'étais, alors, en cet instant précis, certain d'être fini.

Par téléphone, je demandai aux deux avocats qui me défendaient, maîtres Francis Pudlowski et Hervé Témime, de faire immédiatement appel du jugement me concernant. Et ceux-ci s'y employèrent le jour même. Ce qui suspendit, sur-le-champ, mon interdiction d'exercer. Sonné et déprimé, au-delà du dicible, incapable d'ouvrir un dossier, je décidai soudain de quitter les lieux en lesquels je me sentais étouffer. Je descendis dans la rue, à pied, depuis le premier étage de l'immeuble haussmannien cossu où résident dans les étages supérieurs, notamment, la voyante Yaguel Didier et son mari, l'éditeur Patrick de Bourgues. Marchant rapidement, tournant, à gauche, dans le boulevard Raspail puis, à droite, dans le boulevard Saint-Germain, j'allai m'installer au Café de Flore, dans la salle intérieure, où j'ai et mes habitudes et ma table. Je m'y commandai une omelette très baveuse, comme je l'aime, arrosée d'un demi-litre d'eau minérale et d'un café fort. Au Café de Flore, je pris mon temps, je perdis du temps, avant de repartir, toujours à pied, en direction inverse, pour retourner vers mon cabinet de travail. Une heure et demie plus tard.

Chemin faisant, pour oublier la mauvaise passe en laquelle je me sentais englué, je décidai, comme pris d'une totale frénésie boulimique, de me lancer, sitôt arrivé, dans le travail à tous crins. Comme si, subitement, une soudaine fébrilité se mettait à m'habiter. D'habitude, je sélectionnais les clients. Mais, là, bouleversé à l'idée d'avoir, peut-être, par la force de la loi, à arrêter de travailler, je me promis d'accepter, dès lors, en attendant, toutes les affaires qui me seraient proposées. Revenant donc dans mon bureau du boulevard Raspail, je m'emparai de quelques dossiers dans lesquels je me plongeai. Je travaillai. Seul, et dans le silence. Le temps passa. Il était maintenant près de 18 heures. Le temps passa encore. Je travaillais mais j'avais toutefois du mal à me concentrer. Je tentais de me plonger dans mes dossiers mais je ne me sentais pas, pour autant, suffisamment en forme pour parvenir à reprendre rapidement du poil de la bête. Je n'arrivais à rien. Pour finir d'ajouter à mon marasme présent, j'étais désormais bel et bien solitaire. Et je n'avais plus personne, dans ma vie, à qui confier mes malheurs du moment ou avec qui partager mes angoisses.

La veille, lors de la soirée de ce jeudi 21 juin, j'avais, en effet, choisi de quitter celle qui était ma compagne depuis près d'une année. Avec Anouk, très jolie métisse de 26 ans et de 1,75 mètre, je m'étais sérieusement disputé la veille et j'avais choisi de mettre un terme à

notre liaison. Nous avions, tous deux, toutefois, décidé de nous quitter en bons amis. Et en tellement bons termes, d'ailleurs, que, en cette même fin de journée de vendredi, alors que la nuit n'était toujours pas tombée, Anouk me téléphona et elle me proposa de venir me chercher au bureau, dans quelques minutes, vers 20 h 30, pour aller dîner ensemble. Jamais encore, elle n'était venue m'attendre au bureau. À l'heure dite donc, Anouk arriva, elle monta à l'étage, elle m'embrassa. Je rassemblai quelques feuilles éparses. Je venais de recevoir deux clientes monégasques, belles femmes, l'une brune, l'autre blonde, qui m'avaient demandé de défendre leur fils et fiancé, emprisonné sur le Rocher pour une affaire économique.

En m'attendant, Anouk passa dans la pièce voisine saluer l'un des collaborateurs du cabinet, maître Wilfried Paris qui, engagé un mois auparavant, possède l'étonnante particularité d'être l'unique avocat de Paris à se trouver titulaire d'un CAP de maçon. Tous deux discutèrent un moment. Puis Anouk partit embrasser un autre de mes collaborateurs, maître Alain Patrice Ikoo, auteur de L'Antivirus de la Bible et consultant fiscaliste en droit des étrangers. J'emportai avec moi les honoraires perçus au long de ma journée de travail que je plaçai dans des enveloppes portant les noms des clients dans ma mallette. Puis, accompagné d'Anouk, près d'une heure après l'arrivée de cette dernière, je quittai l'appartement

de 300 mètres carrés où est installé, au premier étage d'un immeuble très bourgeois, mon bureau d'avocat pénaliste passant à tort pour n'être que le défenseur du milieu. Mon domicile est ailleurs, dans le VIe arrondissement. Chargés de paquets, d'un sac de bouteilles de vin de Champagne et d'une mallette de cuir sable, nous descendîmes l'escalier recouvert en son milieu d'un tapis rouge mordoré. Anouk pressa sur le bouton électrique, ouvrit l'épaisse porte cochère en bois clair, se retrouva sur le trottoir et se dirigea, la première, vers ma voiture garée en épi, sur l'une des rares places de stationnement situées sur le terre-plein central au milieu du boulevard Raspail. Je la suivais. Je savais que j'étais élégant, ce soir-là, vêtu d'un costume bleu marine en lin de chez Francesco Smalto, mon fournisseur attitré, que je portais, avec une chemise blanche et une cravate mauve à points blancs, sur des mocassins noirs de chez Jean-Baptiste Rautureau. J'avais commandé la dernière de mes automobiles au salon de l'Auto. C'était, et c'est toujours, une Austin mini Cooper, de couleur noire, avec vitres teintées et toit blanc, dernier modèle d'une nouvelle série. Anouk, descendant du trottoir pour poser le pied sur le macadam de la rue, se retourna pour me parler et mon œil fut, soudain, attiré, à une trentaine de mètres, par une présence qui, étonnant pressentiment, me parut vaguement étrange dans le paysage. Debout, de l'autre côté du boulevard, devant

une fenêtre située à côté de la porte vitrée du numéro 9 du boulevard Raspail, devant l'agence de la banque HSBC, un individu à forte corpulence, dont l'allure dénotait et détonnait, semblait attendre. Il se tenait proche d'un scooter garé sur le trottoir, dont rien ne prouvait qu'il était le sien. Bien qu'attiré et intrigué par cette forme sombre et immobile, sur mes gardes depuis que je me savais et me sentais surveillé, je ne le montrai cependant pas. Anouk, pour sa part, ne ressentit rien et ne remarqua rien. Par coquetterie, elle n'avait d'ailleurs pas mis ses lunettes de vue. Mécaniquement, je continuai à marcher vers mon véhicule, traversant ainsi la moitié de l'une des deux voies du boulevard Raspail. Ce faisant, je ne vis pas vraiment venir, piquant droit sur moi, l'individu à plutôt forte corpulence qui attendait jusqu'alors devant la succursale de la banque HSBC. Des témoins déclarèrent d'ailleurs qu'ils l'avaient déjà vu là, la veille, quasiment à la même place, à savoir à proximité de la porte de verre du numéro 9 du boulevard. Regardant ailleurs, je ne découvris pas immédiatement que l'homme continuait à progresser, lentement mais sûrement dans sa marche, en notre direction. Je le voyais, maintenant, de façon distincte. Intégralement vêtu de noir, allure plutôt jeune, haute stature et forte corpulence, il portait un casque de moto semi-intégral avec la visière relevée et une besace en bandoulière sur la poitrine. Je passai à mon amie l'un des sacs, empli de

bouteilles de vin de Champagne, et, de ma main restée libre, j'ouvris la poche latérale de ma mallette. J'y mis la main et j'en sortis la télécommande de ma voiture que je tenais maintenant à bout de doigts. Je la pressai et j'en entendis le bip-bip. Je regardai ma montre qui affichait, à cet instant précis, 21 h 45. L'obscurité n'était toujours pas totalement tombée et je vis, à une dizaine de mètres devant moi, les petites lumières orangées de mon véhicule, calandre face à moi, s'allumer et clignoter. Nous nous approchâmes de la voiture, garée entre deux autres véhicules. L'homme en noir, que j'avais remarqué, arrivait, lui, du trottoir d'en face vers l'arrière de la voiture. Il mit sa main droite à l'intérieur de sa besace en bandoulière. Anouk ne voyait toujours rien de rien. L'homme en noir en sortit, je le vis distinctement, une arme à feu. Et, surtout, en cet instant précis, je vis, et depuis je ne cesse de le revoir, tout aussi distinctement son visage puisque la visière de son casque était relevée. Il devait être tellement sûr de son coup qu'il n'avait même pas pris la peine de le dissimuler aux regards. Son visage, je l'avais bel et bien face au mien, et je me rappelle avoir également remarqué, en un dixième de seconde, que l'individu esquissait même un sourire. Comme s'il était content d'être là. Comme s'il était content de sortir son arme et de la diriger sur moi. Je voyais ses dents. Immédiatement, en moins d'une seconde, j'avais compris ce qui allait se passer. L'homme

en noir s'apprêtait à me tirer dessus. Je criai: « Non!» Je hurlai: «Non!» Je laissai tomber ma mallette à terre puis je poussai, pour l'éloigner de moi et la protéger, Anouk vers le petit arbre qui se trouvait à proximité gauche et je détalai en sens inverse de celui dans lequel arrivait le tireur. Ayant lu beaucoup de romans policiers et vu beaucoup de films, je savais que, pour échapper à un tueur qui le talonne, un homme, pris pour cible par un tireur, doit courir en zigzaguant, afin d'éviter les balles qui sont tirées dans sa direction. Effectuant donc un demi-tour rapide et prenant mes jambes à mon cou, je commençai par galoper en revenant droit sur mes pas puis, bifurquant à ma gauche sur le trottoir du boulevard en atteignant la porte de mon immeuble, je continuai à cavaler comme un dératé. Je parcourus 10 mètres et j'entendis distinctement une détonation. L'homme était en train de me tirer dessus, dans le dos. Je continuai à courir à en perdre mon soufsle. La pratique régulière de la course à pied et un entraînement tout aussi régulier à la boxe en amateur m'ont forgé le souffle et donné de la résistance. Mais l'homme qui me tenait, bien sûr, dans sa ligne de mire ne m'avait pas loupé. Dans ma course, je ressentis qu'un violent impact m'atteignait, qu'il me frappait fort en un point du dos et qu'il me brûlait la peau et à l'intérieur du corps. Baissant les yeux, je vis que ma chemise était en train de virer au violet et je sentis qu'elle devenait trempée.

Trempée de mon sang. J'étais touché. Une première balle venait, en effet, de me frapper, m'atteignant au milieu du dos et sortant à hauteur du poumon. Je continuai à courir comme un fou, à peine ralenti par le projectile qui venait de m'atteindre, et je reçus une deuxième balle mais, celle-là, je ne la sentis pas passer. En fait, je ne ressentis pas l'impact de son entrée mais j'en ressentis la douleur, à sa sortie de mon corps. Cette deuxième balle qui m'avait touché à la fesse, qu'elle avait transpercée, ressortit en traversant mon sexe. Pendant un temps, je continuai à courir, quasiment sans faiblir et comme emporté au plus loin et au plus vite par ma course folle sur le trottoir. Je saignais mais je n'en voyais plus rien. Je ne regardais que devant moi, ne voulant pas perdre un dixième de seconde à baisser le regard. Cela me faisait très mal, et cela me procurait d'épouvantables sensations de chaleur et de brûlures. l'entendis claquer la troisième balle qui siffla à mon oreille droite en brisant une glace, celle de l'une des grandes vitres du magasin Renault, sur le boulevard. Je la sentis passer et éclater à la façon d'un pétard fracassant l'atmosphère. Ce qui me sit croire que se brisait, au-dessus de ma tête, l'une des fenêtres de mon cabinet sous lequel j'étais en train de passer à toute vitesse. Mais c'était, en fait, le verre épais de la vitrine du magasin automobile qui dégringolait sur le trottoir, dans un immense fracas. Je continuai à courir. Je continuai ainsi

sur une distance, à peu près, d'environ 250 mètres. le me souviens être passé au coin de la me de Grenelle puis avoir croisé une Renault Twingo marine garée sur le trottoir. Une femme, à côté de la voiture, chargeait ou déchargeait des paquets. Je n'ai pas oublié, jamais je ne l'oublierai, que je lui criai: «Aidez-moi!» Ce à quoi elle répondit, je ne l'ai pas non plus oublié: « C'est trop tard! » Et, à bout de forces, après avoir laissé des traînées et des taches de sang derrière moi, sur le sol, ne parvenant plus à respirer, je m'écroulai. J'avais le sentiment d'étouffer. Et pour cause, mon poumon gauche venait d'exploser. Je tombai, précisément, à l'angle du boulevard Raspail et de la rue de Varenne, très exactement devant le magasin de tapis ethniques Sam Laïk. Heurtant le trottoir avec le menton, j'eus, alors, l'épouvantable sentiment de brûler de partout. Allongé, je ne sombrai pourtant pas dans le coma. Je ne sombrai jamais dans le coma. Couché à terre, je n'avais alors qu'une seule peur, terrible. Celle d'être achevé, à même le sol, d'une balle logée dans la tête par l'homme en noir qui m'avait suivi. Et qui, bel et bien, en cet instant précis, tentait de m'achever, à bout portant. Me tournant à demi sur le trottoir, épouvanté, je regardai, face à moi, l'homme en noir qui, me surplombant d'un bon mètre quatre-vingts, sinon plus, sans se pencher, me tirait dessus. Je crus ma dernière heure venue alors que je fixais le visage du tueur qui, casque sur la tête mais

## Karim Achoui

visière levée, braquait son arme sur moi. L'assassin fit feu à quatre reprises, pratiquement à bout portant, face à mon visage qui, le fixant yeux ouverts, gravait ses traits dans ma mémoire. Je savais que je ne l'oublierais pas. Jamais. Je ne pourrai. Peau mate, regard sombre, grande taille, type méditerranéen. Autour de mon corps, à terre, la police retrouva quatre balles éjectées de la culasse de l'arme du tueur mais non percutées. Je me souviens avoir entendu une sorte de bruit métallique, celui d'une arme trop sensible qui se bloque, mais je n'ai pas vu les douilles s'éjecter. C'est-à-dire que les quatre balles tirées à bout portant sur moi étaient encore bonnes à utiliser. L'arme, très puissante mais aussi très sensible au recul, un 11,43, s'était enrayée. Le chargeur de ce genre de calibre compte sept balles. L'homme avait commencé par en tirer trois, à bonne distance, alors que j'avais pris mes jambes à mon cou. Les trois premières douilles, percutées, jalonnaient le parcours que j'avais suivi. Les quatre autres douilles, bel et bien éjectées et non percutées, traînaient donc près de mon corps, tombé sur le trottoir. Par une chance inouïe, donc, ces quatre dernières balles qui m'avaient été tirées dessus ne l'avaient pas été vraiment. Et je n'avais donc pas été abattu comme un lapin. Il n'en restait pas moins que deux balles de gros calibre m'avaient atteint et que je gisais sur le sol. Allongé sur le côté, baignant dans mon sang et perdant peu à peu la vie, je ne pensais, en fait,

qu'à une seule chose. Ou, plutôt, je ne pensais qu'à une seule personne. Mon fils. Mon petit Séraphin, âgé de 5 ans. À son sujet, je me disais, en faisant même une fixation, que « mardi prochain », qui devait être mon jour de garde, « je ne pourrais pas aller le chercher ». Y pensant en accéléré, je ne me disais cependant pas que je ne le reverrais plus. Couché à terre, tourné à demi sur le flanc, je ne vis évidemment pas le gars qui m'avait tiré dessus, gardant toujours son casque noir sur la tête avec la visière relevée, faire soudain demitour et courir, son arme à la main. Il n'avait plus de balle dans son chargeur. Sous le regard de plusieurs promeneurs dont certains déclarèrent croire assister au tournage d'un film, il repartit en sens inverse, à grande vitesse. Selon les déclarations des témoins, le tueur prenait ses jambes à son cou en direction du trottoir des numéros pairs, où il monta rapidement à l'arrière d'un gros scooter noir de type T-Max dont le chauffeur, pareillement casqué, l'avait attendu. Selon Anouk qui venait d'appeler police-secours, le complice, elle l'avait remarqué lorsque le tireur l'avait rejoint, stationnait devant la station-service Shell du boulevard Raspail, soit qu'il ait toujours été là, soit qu'il ait enfourché l'engin près duquel, de l'autre côté du trottoir, s'était tenu l'homme en noir, avant de s'élancer pour tuer. Le gros scooter démarra et partit rapidement dans la première rue à droite. Un témoin remarqua qu'avant d'enfourcher

la selle à l'arrière, le tireur avait lancé quelques mots à l'adresse du conducteur qui s'engouffra donc dans la rue de Grenelle puis dans la rue du Bac. À l'angle de cette dernière et de la rue de Varenne, le pilote du gros scooter noir s'arrêta au feu rouge devant le gardien de la paix qui montait la garde à proximité de l'hôtel Matignon et qui vit distinctement l'engin, qu'il crut être une moto, son conducteur et son passager, tous deux mesurant plus de 1,80 mètre et tous deux vêtus de noir. Ce dernier prit soin de détourner la tête vers la pharmacie de l'autre côté de la chaussée, pour ne pas être, éventuellement, observé et reconnu. Lorsque le feu passa au vert, le gros scooter redémarra puis cala. Le propriétaire semblait ne pas avoir l'habitude de le piloter. Il fut établi, par la suite, qu'il avait été volé. Et tout ce que je raconte là, je l'ai appris évidemment, plus tard, par les rapports de police et les interrogatoires de témoins. Les deux personnes sur l'engin, au dire du gardien de la paix, paraissaient un peu en panique et stressés.

Pendant ce temps, pas très loin de là, je perdais mon sang sur le trottoir. Et il me semblait, vaguement, entendre des bruits et des cris au-dessus de moi, couché sur le macadam. J'ignorais alors, ne voyant pas plus loin que le bout de mon nez, qu'un petit attroupement s'était formé autour de mon corps étendu. Dans le lot, figurait notamment le comédien Hippolyte Girardot, habitant à proximité. Les deux clientes monégasques que j'avais

reçues en mon cabinet peu de temps auparavant, installées à la terrasse du Café Saint-Germain, proche, sur la droite, au début du boulevard Raspail, entendirent distinctement les détonations des coups de revolver tirés contre moi. Anouk, restée à demi accroupie auprès de l'arbre, au beau milieu du boulevard, elle, n'entendit strictement rien. Je sentis, pour ma part, qu'une main me touchait et que des mots gentils m'étaient adressés par trois ou quatre voix différentes, essentiellement d'hommes. «Ça va aller, restez avec nous!» ne cessait de me répéter, sur un ton calme, l'une d'elles. Éprouvant l'épouvantable sensation de ne plus pouvoir respirer, je répondis: «Je crois, moi, que c'est trop tard!»

En moins de temps qu'il n'aurait été possible de l'imaginer, la voiture du Samu ainsi que celle des pompiers arrivèrent. Dans le brouillard, je perçus les sirènes et le bruit qu'elles faisaient. Dans un état toujours conscient, je compris qu'on déchirait mes vêtements, qu'on arrachait ma veste et qu'on découpait et ma chemise et mon pantalon. Les médecins des équipes de secours voulaient vérifier le nombre de blessures et voir leur impact. L'un d'eux énonça distinctement, à voix haute, «plaies béantes par balles dans la région thoracique et dans la région abdominale » puis ajouta, à l'intention du blessé grièvement atteint que j'étais et dont les blessures paraissaient importantes à tous les membres de l'équipe: «Ne vous inquiétez pas!» Ensuite, je fus intubé à même le sol, enveloppé dans une

couverture en alu et installé sur une civière placée dans l'ambulance qui stationnait à demi sur le trottoir, phares et gyrophares allumés. À mon côté, une voix continuait à me parler afin de conserver un contact avec le monde et elle essayait, en maintenant le ton et le rythme, de me convaincre de garder connaissance et de ne surtout pas tomber dans les pommes.

J'entendais encore, vaguement, que les gens m'apportant secours hésitaient sur le lieu à choisir pour m'y emmener et m'y hospitaliser. Il était d'abord question de partir pour l'hôpital Bichat, mais l'idée fut abandonnée, en raison de difficultés annoncées dans la circulation. Tout au long du trajet, en direction de l'hôpital Georges-Pompidou, finalement choisi, où, masque à oxygène sur le visage, je fus rapidement conduit, et du temps que me furent prodigués les premiers soins d'urgence, je planais dans un drôle d'état et dans une drôle d'impression. Je comprenais que je n'étais pas, que je n'étais plus, dans le réel. Je voguais, ailleurs, seul, dans l'ambulance des pompiers de la caserne Colombiers, ma fiancée Anouk étant restée sur place. Et je ne savais d'ailleurs pas où elle se trouvait ni dans quel état. À demi comateux, plus que sonné mais toujours conscient, avec deux balles m'ayant touché le corps et l'ayant traversé ou y étant encore, à vrai dire, je n'en savais rien, je n'avais aucune idée précise de l'extraordinaire gravité de la situation. Mon pronostic vital était engagé. Et en fait, j'étais, et cela ne faisait de doute pour personne, à deux doigts de mourir.

L'ambulance des sapeurs-pompiers de Paris, précédée de motards de la police qui lui ouvraient la voie, sirènes hurlantes, filait donc à très vive allure, en direction de l'hôpital Pompidou, dans le XV<sup>e</sup> arrondissement. Un médecin urgentiste, assis à l'intérieur, au côté de la civière sur laquelle je reposais, baignant dans mon sang dont j'avais, je l'appris plus tard, déjà perdu 3 litres, se cramponnait à ma main qu'il tenait fermement sans la lâcher d'un pouce et il me répétait, sans relâche, à la façon d'une pressante et lancinante litanie: « Accrochezvous, restez avec moi, accrochezvous, ne partez pas!» La situation paraissait désespérée, mais tout un chacun, comme pour conjurer le sort, semblait, autour de moi, déployer des trésors de gentillesse et d'efficacité.

Il me semblait que je flottais en un univers cotonneux, à mille lieues des paroxysmes de violence et de peur que je venais de traverser. À l'arrivée du véhicule devant l'entrée des urgences de l'hôpital Pompidou, le

lit fut débarqué et les roulettes déployées. Continuant à flotter dans les vapes, je me crus, l'image puisée dans mes souvenirs me traversa l'esprit, au beau milieu de l'un de ces films américains où tout va très très vite. Le lit fut pousse en direction de la salle de réanimation. Là à la perfusion qui m'avait été posée dès que j'avais été installé dans le camion, furent rajoutées d'autres bouteilles. Un grand nombre d'hommes et de femmes, tous en blouses blanches, tournaient autour du lit à roulettes dont je n'avais pas été extrait. Personne ne me disait rien. Rien ne m'était expliqué. Je me raccrochais à ce que j'entendais et à ce que je croyais comprendre. La même phrase, sempiternellement prononcée à mon chevet, revenait sans cesse à mes oreilles, et établissait que « mon poumon était gravement touché » et l'inquiétude des médecins provenait, me semblait-il, de ce diagnostic préoccupant. Je me souviens, aujourd'hui, bien que cela ne m'apparût alors pas vraiment clair, que je fus suturé, peut-être même recousu, semble-t-il sans anesthésie. Car je sais bien, aujourd'hui, que, cramponné avec fébrilité aux rumeurs parvenant jusqu'à mes oreilles, je ne partis jamais dans les nuages et gardai toujours mes esprits. Comme pour me donner du cœur à l'ouvrage et conserver, si l'on ose dire, les pieds bien collés sur terre, je me répétais en boucle: «Si je pars, je ne reviens plus! Si je pars, je ne reviens plus! Je ne pars pas, je ne pars pas!» Fort de l'énergie que je m'insussais

moi-même, je demeurais bel et bien conscient, avec toute ma connaissance, de l'univers qui m'entourait. Jamais, je ne m'écriai. Jamais, je ne me lamentai. Jamais, je ne criai. Jamais, je ne pleurai. Sous l'effet, vraisemblablement, de la morphine, la douleur finit peu à peu par s'estomper. Je me sentais, seul, toujours seul, et très affaibli. Sur mon lit à roulettes trônant au beau milieu de l'entrée du couloir des salles de réanimation, je vis que des policiers, en tenue et en armes, avaient maintenant pris place. Je compris qu'ils étaient là pour me protéger. J'appris seulement plus tard que, cette nuit-là, tout le quartier autour de mon cabinet avait été bouclé et bloqué et qu'il l'était resté jusqu'à 6 heures du matin, le temps que les membres de la police scientifique dépêchés sur place finissent leurs relevés et constats d'usage. Le rapport qui fut dressé dans la nuit établit que l'attentat s'était déroulé avec une rare violence. C'est ainsi, en effet, que, à la stupéfaction générale, une ogive de balle fut même retrouvée devant la brasserie de l'hôtel Lutetia, situé à une distance de près de 300 mètres, un peu plus loin sur le même boulevard. Voyant le déploiement policier installé des deux côtés de mon lit, je m'interrogeais. Non pas tant sur la fin qui paraissait peut-être approcher mais sur la manière dont j'allais pouvoir et me relever et continuer à vivre, après un pareil choc. Les médecins croyaient que j'allais mourir. Je savais, moi, que je résisterais et que je serais plus fort, au sortir

de cette tentative d'assassinat. Le docteur Emma Aka, médecin anesthésiste réanimateur à l'hôpital Pompidou, rédigea un certificat médical établissant que «le blessé était conscient mais non interrogeable» et que mon pronostic vital restait bel et bien engagé.

Au long de cette même nuit du 22 au 23 juin 2007, quelques heures plus tard, je reçus ma première visite. Dans la semi-obscurité, un visage que je n'avais pas vu arriver se pencha soudain sur le mien. Il était alors, à peu près, 3 heures du matin. Je ne dormais pas. Et je reconnus, pleurant penchée sur moi, la mère de mon fils dont je vivais séparé depuis plus de deux années. Yacout, un prénom qui, en langue arabe, signifie «Émeraude», était mon ex-femme qui venait, l'aprèsmidi même de la journée de l'attentat, d'obtenir ma condamnation par le tribunal correctionnel de Nanterre. Ne m'attendant pas à la voir, je fus donc surpris par la présence nocturne de mon ex-femme, alors qu'aucune personne n'avait jusqu'alors pu m'approcher, et que les visites étaient totalement interdites. Comment avait-elle pu savoir que je venais d'être victime, peu de temps auparavant, d'un terrible attentat? Et comment avaitelle été autorisée à parvenir jusqu'à moi?

Par la suite, lorsque j'émergeai totalement de la torpeur qui était alors la mienne, je cherchai à comprendre et je m'entendis expliquer que le beau-père de mon ex-femme l'aurait avertie de ce qui s'était passé. Par

un journaliste de Détective qui lui avait téléphoné, ce dernier, le commissaire divisionnaire à la retraite Philippe Venère, avait, en effet, été mis au courant de la fusillade du boulevard Raspail et il en avait immédiatement averti sa belle-fille qui se trouvait dans le restaurant italien Chez Juliano que tient sa mère dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Elle y aidait cette dernière qui avait alors le bras cassé. Mon ex-beau-père lui dit textuellement: « Yacout, je viens d'apprendre une nouvelle qui m'a troué le cul (sic), Karim vient de se prendre trois balles dans la tête!» Mon ex-femme qui préparait des cafés avait poussé un cri de détresse et fait chuter les tasses sur le carrelage. Sur-le-champ, elle avait téléphoné à Anouk qu'elle ne connaissait pas mais dont elle possédait le numéro et qui, très secouée par l'agression, reprenait peu à peu ses esprits. Restée seule mais très entourée par les enquêteurs sur le trottoir du boulevard Raspail, après le départ de l'ambulance m'emportant, Anouk trouva la force de leur expliquer ce qui venait de se passer. Yacout arriva rapidement sur les lieux, en voiture avec sa nièce Hanane, qui venait de débarquer de Beyrouth, et, sans plus attendre, elle réussit à pasvenir jusqu'à la scène de crime. Par les officiers de police présents, elle apprit mon départ en ambulance et elle continua sa route jusqu'à l'hôpital Pompidou. Au beau milieu de la nuit, elle y fut admise. Elle put s'approcher de mon lit et me voir, ce qui était refusé à

tous et ce que je permis, lorsqu'il me fut demandé, par le personnel, si elle pouvait s'approcher. Le juge d'instruction, appelé pour instruire l'affaire, s'étonna, par la suite, de ce que la jeune femme eût pu décrocher une telle autorisation. Avançant, non sans raison, qu'elle «était la mère de mon fils », Yacout fut admise à mon chevet, alors que je reposais toujours sur mon lit à roulettes et j'en fus, en fait, surpris et ému. En larmes, elle me prit la main. Elle me dit qu'elle m'aimait et elle me demanda ce qu'elle pouvait faire pour moi. Touché par sa présence et par ses propos, je lui répondis aussi aimablement que je le pouvais en lui conseillant de rentrer chez elle se coucher, de bien s'occuper de notre fils et de faire en sorte qu'il ne sût strictement rien de ce qui venait d'arriver à son père. Et, dans un soupir, j'ajoutai : «Ce sont des policiers qui ont fait ça!» Elle m'embrassa la main et elle ne s'en alla, très gentille, que vers 6 heures du matin, après avoir été rejointe par Anouk et mon jeune frère. Yacout me raconta, plus tard, qu'à la suite de mes dires, elle s'était persuadée que je divaguais sous l'effet de fortes doses de morphine.

Avant de quitter la pièce, Yacout me laissa une photo de notre fils qu'elle avait apportée. Et que je gardai serrée contre moi quand je fus transporté hors du vestibule de la réanimation et installé dans une chambre qui, avec ses murs de verre, avait tout d'une sorte d'aquarium transparent, totalement interdite à tous.

Dans la pièce, prirent toutefois position deux policiers armés revêtus de gilets pare-balles et quasiment sur le pied de guerre. Je ne fermai pas l'œil une seule seconde de la nuit et je demeurai éveillé jusqu'au lever du jour. Les médecins et les infirmières se relayaient à mon chevet pour me prodiguer les soins que nécessitait mon état. Voguant toujours dans une semi-léthargie, abruti par les médicaments, en plus de mes blessures, je souffrais que l'on ne me communiquât aucun diagnostic. Je demeurais allongé dans mon lit. Les policiers me surveillaient mais je ne dormis pas une seconde.

Au petit matin, trois inspecteurs en civil de la brigade criminelle se déplacèrent afin de m'interroger. Ils m'auditionnèrent, pendant quatre ou cinq minutes pas plus. La journée se passa sans que fiit apprise autre chose me concernant. Puis, en fin d'après-midi de cette journée du 23 juin, soit le lendemain de la tentative d'assassinat, où je demeurai isolé et soigné, je reçus la visite de ma mère, très affectée mais résolue à se montrer courageuse, et de tous mes frères. Mon père, qui séjournait alors en Algérie, avait pris l'avion le même jour pour Paris mais il n'était pas encore arrivé. Dans la famille, personne ne voulait rien laisser paraître mais tous étaient submergés d'émotion. Après leur départ, le chirurgien vint m'expliquer qu'il ne savait toujours pas si une opération s'avérerait nécessaire. Le poumon gauche qu'une première balle avait traversé se trouvait

très endommagé et très affaissé. Qui plus est, il baignait dans beaucoup de sang noir, ce qui ne manquait pas d'inquiéter l'équipe médicale.

Un drain avait été posé afin de le vider et pour qu'il retrouvât sa place normale, faute de quoi il faudrait pratiquer une intervention très périlleuse, à cœur ouvert. Une seconde balle m'avait transpercé la fesse gauche avant de ressortir par le sexe. Autour de la verge, je portais un énorme pansement qui me faisait m'inquiéter quant à d'éventuels dommages. La suite des opérations établit que tout s'arrangerait au mieux. Et que je n'en garderai pas de séquelle.

Je découvris que, pendant que je bataillais sur monlit d'hôpital pour rester en vie, le procureur de la République de Paris, dans l'attente de la nomination d'un juge d'instruction, avait ordonné que des perquisitions fussent pratiquées. Chez moi. Où tout fut fouillé. Rien ne me fut épargné. Le bureau, l'appartement et même la voiture. Étaient présents sur les lieux, dès le lendemain et le surlendemain qui suivirent la tentative d'assassinat, le représentant du procureur, des officiers de la brigade criminelle ainsi qu'un avocat membre du conseil de l'ordre, maître Dominique Tricaud, qui s'opposa fermement à la fouille de mes agendas et de ma mallette, en invoquant le respect du secret professionnel pour les clients de mon cabinet. Aujourd'hui encore, je lui en sais gré. La belle Anouk qui avait passé

la nuit à répondre aux questions de la brigade criminelle et à regarder le fichier Canonge (regroupant toutes les photos de suspects fichés) pour tenter d'identifier le tireur fut également convoquée afin d'assister aux perquisitions. La douleur avait, dorénavant, quitté mon corps, mais ma téte était, maintenant, obsédée par une seule et unique question que je tournais et retournais en tous sens. Une question primordiale, en effet, me taraudait, sans me laisser en paix. Qui? Oui, qui? Et, accessoirement, pourquoi? Qui avait pu? Qui avait osé? Il fallait se sentir en toute impunité pour oser tirer sur un avocat et vouloir ainsi tuer de sang-froid un auxiliaire de justice, en plein cœur de Paris, dans un quartier protégé. Était-ce le milieu? Des caïds? Des malfrats de seconde zone? Je ne connaissais pas jusqu'alors d'exemples de voyous tirant sur des avocats. Étaient-ce des policiers? Qui pouvais-je déranger au point de pousser à user de telles méthodes? Je comprenais confusément que ma reconstruction et physique et psychologique ne pourrait démarrer et aboutir que si je parvenais à appréhender ce qui s'était réellement passé. Et savoir. Une certitude me travaillait sans me lâcher et elle émergeait peu à peu dans mon esprit hanté. Il me semblait comme une évidence que la police, non pas la police, mais, en fait, une partie de la police, une frange de la police, fut-elle infinie, une fange de la police se cachait derrière cette tentative d'assassinat perpétrée sur ma personne. Et ce

fait me semblait d'autant plus évident que des événements récents qui, depuis quelque temps, se déroulaient autour de moi corroboraient mes sentiments sur mon affaire.

Entré à l'hôpital Pompidou dans la nuit du 22 au 23 juin, j'en sortis le 6 juillet. Au fur et à mesure que passèrent les heures puis les jours, j'allais un peu mieux. Puis de mieux en mieux. Et enfin beaucoup mieux. Je me rétablissais peu à peu. Je n'eus, finalement, pas besoin de l'opération à cœur ouvert. Il me fallait faire des exercices, regagner des forces et reprendre mon souffle. Bien soigné, mon poumon se remit en place, lentement mais sûrement. Mais les affaires, elles, bougeaient. L'attentat criminel dont j'avais été la victime avait, évidemment, provoqué du tapage dans le paysage. Dès le lendemain, les journalistes de toutes les rédactions de France se mirent en quête et de me rencontrer et de me faire parler, moi, maître Karim Achoui, l'avocat pénaliste que quelqu'un avait voulu abattre, en lui tirant dessus dans une rue de Paris, au milieu du très surveillé quartier des ministères et à deux pas de l'hôtel Matignon, résidence et bureau du Premier ministre. L'affaire semblait incroyable, insensée, inouïe. Se constitua alors, autour de moi, d'abord malgré moi puis avec moi, que continuait à surveiller une escouade de policiers armés de mitraillettes, une fracassante opération de communication.

À l'aube du sixième jour, puisque mon état s'améliorait, les premières demandes téléphoniques d'interviews me furent enfin transmises, avec l'assentiment du chef de service et du directeur de l'hôpital qui tenaient avant tout à assurer le rétablissement et la santé de leur patient. Tous les jours, des escadrons de rédacteurs et des équipes de reporters, en contact permanent avec l'hôpital qu'ils assaillaient d'appels, débarquaient sans prévenir ni crier gare. Comprenant, d'emblée, le parti que je pouvais tirer de cette agitation à mon entour, espérant que le remue-ménage allant en grandissant aiderait à ce que la lumière fût faite, je décidai de jouer le jeu et d'accorder une réponse favorable aux demandes d'entretien qui me parvenaient. Sur les petits écrans, lors d'un journal télévisé du week-end, de TF1, présenté par Claire Chazal, dans un sujet de la journaliste Liseron Boudoul, le 29 juin, j'apparus allongé sur mon lit d'hôpital, revêtu de la chemise de nuit jaune poussin des hôpitaux de Paris. Toujours ébranlé par ce que j'avais vécu, les joues mangées de barbe naissante, je racontai, face à la caméra, mes angoisses et mes certitudes. Je le sis pour une chaîne puis pour d'autres, pour France 2, pour France 3, et pour LCI, à plusieurs reprises. Je le fis aussi pour des journaux et pour des magazines. Et je dis ce que je pensais. Je revenais de loin. Je fus entendu et écouté. L'implication d'une frange de la police me semblait indéniable. Je le redis, je le

soulignai, je le mis en avant. Clairement. Sans m'encombrer de nuances. Peut-être à tort, j'avais l'esprit échaussé. En découvrant des zones d'ombre et en posant des questions. Lors de l'enquête de la brigade criminelle qui suivit la tentative d'assassinat, il fut par ailleurs, entre autres bizarreries, découvert que les caméras de la banque HSBC n'avaient pas fonctionné ce soir-là. Que deux autres caméras dépendant de la préfecture de police, susceptibles d'enregistrer des images à l'angle des rues de Varenne et du Bac, habituellement en enregistrement continu, étaient également hors service, ce soir-là. Quant à la caméra, à l'angle des boulevards Raspail et Saint-Germain, elle n'enregistre que sur demande, ce qui n'était pas le cas le soir du 22 juin. Pouvoir parler et pouvoir riposter, pouvoir me défendre et pouvoir attaquer me conféraient de la force et m'aidaient à me remettre d'aplomb. Beaucoup de mes confrères avocats, dont le bâtonnier Édouard Martial, maîtres Hervé Témime, Francis Pudlowski, Jean-Yves Liénard, Maurice Missistrano et quelques autres me rendirent visite et m'assurèrent de leur soutien, multipliant les efforts pour se substituer à moi et poursuivre les procédures que j'avais entamées au sein de mon cabinet. Je recevrai également une pétition de soutien et de solidarité, signée par plus d'une centaine d'avocats de la capitale et de la province. David Genzel, éminence grise des grands patrons français, m'apporta soutien et relations presse. Mon grand ami, l'homme d'affaires Lotfi Bel Hadj, m'apporta deux livres, L'Art de la guerre et Le Prince, dont je sis grand prosit. Et mon partenaire de boxe, le champion du monde Farid Kidher, vint à plusieurs reprises m'annoncer que nous reprendrions l'entraînement à ma sortie d'hôpital. À mon chevet, la seule absence qui fit tache fut celle du conseil de l'ordre des avocats de Paris qui ne se manifesta jamais. Après avoir, à l'issue d'une réunion, visant à savoir s'il failait agir d'une manière ou d'une autre, décidé de ne strictement rien faire, l'ordre des avocats de Paris choisit, en effet, de ne pas se manifester auprès de moi. Je ne demandais d'ailleurs pas que l'ordre s'engageât derrière moi comme un seul homme, je pensais cependant, et je n'en parle pas au jourd'hui sans amertume, que le bâtonnier, Yves Repiquet, et son dauphin, Christian Charrière-Bournazel, après la réunion extraordinaire du conseil de l'ordre parisien, auraient pu décider de réagir, d'une manière ou d'une autre à la tentative de meurtre sur la personne d'un de leurs confrères. Soit par un déplacement à mon chevet, soit par l'expédition d'un bouquet de fleurs, soit par l'envoi d'un mot ou, même, par le choix d'un simple appel téléphonique. Au motif déclaré que « cet attentat n'avait pas eu lieu dans un palais de justice», l'ordre des avocats de Paris donna, au su et au vu de tout un chacun, une image lamentable. La garde des Sceaux garda le même silence. Mais, après l'attentat au colis piégé, le 7 décembre 2007, contre le cabinet de maître Olivier Brane, boulevard Malesherbes, le conseil de l'ordre et la garde des Sceaux sortirent de leur réserve. Tout comme la ministre de l'Intérieur. Victime de ma soi-disant mauvaise réputation, bien qu'avocat au barreau de Paris, je n'eus pas droit à ces égards. Mais la France entière, mise au courant de l'affaire, découvrait les méandres et le mystère d'une affaire inquiétante. Car je n'en démordais pas. Prenant de l'assurance et reprenant des forces, je clamais à qui voulait l'entendre, et beaucoup précisément voulaient m'entendre à ce sujet, qu'une frange de la police trempait dans cette affaire. Les pouvoirs publics semblaient dans l'expectative et parurent, un temps, ne pas savoir sur quel pied danser. La ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, fronça les sourcils et alla jusqu'à tonner. Un communiqué de son cabinet me menaça même d'une plainte en diffamation. Les journalistes l'attendaient, mais l'affaire en resta là. Et, sur ce domaine, elle en reste là. La plainte ne fut jamais déposée et, au jour où ces lignes sont écrites, rien n'a été concrétisé. Madame la ministre n'a toujours pas porté plainte, en dépit des demandes de syndicats l'ayant pressée de le faire, à l'époque. Il est vrai que le ministère de la place Beauvau serait, aujourd'hui, bien mal venu de nier, contre l'évidence, qu'une frange de la police parisienne, plus particulièrement versaillaise, a trempé jusqu'au cou dans mon affaire.

Cela semble, dorénavant, une évidence. Quand je dénonçai l'implication d'une partie de la police dans la tentative d'assassinat sur ma personne, depuis mon lit de douleur, je ne m'avançais pas à la légère. Je savais parfaitement ce qui me permettait d'avancer de pareilles phrases. Et ce n'était pas à la légère que je les prononçais.

Amaigri de 12 kilos, je sortis de l'hôpital le 6 juillet 2007, escorté par des équipes de sécurité du ministère de l'Intérieur. L'administration appela pour moi un taxi qui vint me chercher au sous-sol de l'établissement hospitalier. Et, en cortège, un véhicule de protection devant, un autre véhicule de protection derrière, je fus ainsi escorté, a travers les rues de la capitale, jusqu'à mon domicile parisien, au cœur du VIe arrondissement. De là, je décidai de partir immédiatement chez mes parents afin de pouvoir, après quinze jours entiers passés sans l'avoir tenu dans mes bras ou même vu, embrasser mon petit garçon que mon ex-femme avait consenti à leur conduire afin que son père fût en mesure de lui souhaiter un bon anniversaire, ce 6 juillet. Pour ma première nuit, hors de l'hôpital, requinqué mais encore perturbé et le corps endommagé, enfin de retour chez moi, je ne dormis guère. La même idée, inlassablement, me travaillait la conscience et l'inconscient. Quoi? oui, qui? Après plus de deux semaines de soins et de réflexions, ma conviction s'était établie et elle restait la même, immuable. La police, ou plutôt une partie de

## Karim Achoui

la police, paraissait être, déjà, à l'origine de l'attentat. Par-devers moi, j'en détenais déjà, depuis très exactement un mois, les premières preuves. Indéniables.

and the second of the second o

En fait, bien avant le jour où je me sis tirer dessus dans la rue par un homme en noir casqué, j'avais déjà acquis la certitude que je me trouvais bel et bien dans le collimateur d'une partie de la police. Et cela, quelques semaines déjà avant la tentative d'assassinat dont j'allais être victime. Trois semaines avant les coups de feu, très exactement le vendredi 1er juin 2007, en effet, un de mes amis, vieille connaissance de confession juive, me téléphona pour demander à me rencontrer d'urgence. Cet ami me dit vouloir me voir au plus vite pour me livrer des renseignements me concernant de la plus haute et de la plus grave importance. Face à l'insistance de mon ami, un rendez-vous fut donc pris pour le soir même, au café Mabillon, proche du carrefour de l'Odéon, dans le VIe arrondissement. Là, dans la salle du fond, totalement abasourdi et n'en croyant pas mes oreilles, j'entendis mon interlocuteur me révéler, sans aucune précaution oratoire, qu'une des secrétaires de

mon cabinet serait, en fait, un agent infiltré de la police. Le hasard voulait que cet homme, prénommé Dan, eût un ami africain, nommé, lui, Mendy. Et la fiancée du moment de ce dernier était très proche de cette soidisant fausse secrétaire, soi-disant vrai agent de la police, qui s'était vantée, auprès de sa copine, d'avoir réussi à infiltrer le cabinet d'un avocat afin de le faire tomber. Vraisemblablement assurée d'être protégée, l'agent avait même révélé l'identité de l'infiltré. La mienne. Maître Karim Achoui. Et elle se vantait même d'avoir fait tomber, précédemment, avec l'aide de la brigade de répression du banditisme (BRB), une avocate du barreau de Nanterre. Cette avocate, qui s'était éprise du braqueur et meurtrier Michel Ghellam, l'aurait aidé, alors qu'elle le défendait, à tenter de s'évader de la centrale de Moulins-Yzeure dans l'Allier, en 2003. Me rapportant la chose, mon interlocuteur n'omit évidemment pas de me fournir des preuves, à l'appui de ses dires. À savoir, la soi-disant secrétaire avait, depuis son arrivée au cabinet Achoui, effectué de nombreuses photocopies de tous les dossiers sensibles dont elle avait même cité les noms à sa copine. Elle avait aussi procédé à des recherches sur mes comptes bancaires et sur mon patrimoine, et elle avait, surtout, relevé tous les numéros de téléphone de tous les clients importants. Il m'apparut, dès lors, évident que, à l'écoute de ce que je venais d'entendre, même si cela restait encore à

vérifier dans les détails, une manœuvre d'envergure, de la part de certains fonctionnaires de police dévoyés, avec l'appui ou non de leur hiérarchie, pourrait avoir été décidée et être en train de s'orchestrer à mon encontre. Et que, s'il s'avérait que ladite opération avait bel et bien été commanditée par des services, officiels ou non, de police, elle me vaudrait, au minimum, des soucis fiscaux et, au pire, des ennuis plus sérieux avec une nouvelle affaire Ferrara sur le dos. J'en fus terrorisé car je compris, d'emblée, ce que la manœuvre pouvait avoir de dangereux, sinon de mortel, pour moi. Jamais, cependant, je ne pensai qu'on pouvait oser essayer d'attenter à mon existence. Personne, jamais, n'aurait l'aplomb de tirer sur un avocat. C'était impensable. Totalement impensable. À moins de savoir pouvoir le faire en toute impunité. D'en être assuré. Cela se passait le 1et juin 2007.

À 22 heures, ce même jour, mon interlocuteur parti, stupéfait par ce que je venais d'entendre, j'appelai immédiatement mes avocats et je leur racontai ce que j'avais appris. Mes conseils me recommandèrent, l'entretien s'étant déroulé un vendredi, de saisir, dès le lundi, le bâtonnier de Paris afin que le procureur de la République diligentât une enquête pour infiltration d'un cabinet d'avocat et de mettre, le même jour, un terme au contrat de la fausse secrétaire. Je me rangeai à ces suggestions et je ne dormis pas de tout le week-end. L'image de la fausse secrétaire ne me quittait pas et en

venait à me donner des cauchemars. La demoiselle en question qui se nommait Saliha Moussouni était une jeune femme d'environ 30 ans, brune, élancée, élégante et sportive. Elle pratiquait la boxe en amateur, ou plutôt en amatrice, et elle travaillait chez moi depuis à peu près trois mois, à mi-temps, pour un salaire mensuel de 580 euros. Et elle n'y donnait, à vrai dire, que moyennement satisfaction.

Le lundi qui suivit, soit deux jours et demi après la rencontre avec mon ami, au Mabillon, je fis ce que mes avocats m'avaient conseillé.

Arrivé, comme à mon habitude, vers 10 heures à mon cabinet, je convoquai dans mon bureau la secrétaire qui était déjà là, au travail. Je ne lui soufflai pas un mot de la vraie raison de sa mise à la porte immédiate. L'infiltration de mon cabinet par une auxiliaire des services de police ne fut donc nullement mentionnée. Arguant de dysfonctionnements et de mésententes qu'elle faisait régner au sein du cabinet puisque la secrétaire en question s'y entendait mal avec tout le monde, je lui déclarais que je mettais fin sur-le-champ à son contrat. L'air glacial et le regard terrorisant, la pseudosecrétaire ne discuta pas une seconde. Elle accepta, n'affichant aucune contestation, les propos qui lui étaient signifiés. Elle ne souleva non plus aucune question quant au salaire à lui régler, ni quant au chèque à lui envoyer (en fait, elle les reçut par la suite) et, me tendant puis me serrant la main, elle m'énonça, les yeux dans les yeux, un «On se reverra!» qui me fit plutôt froid dans le dos. Tournant les talons et ne se retournant pas, elle quitta les lieux sans rien emporter.

Quelques semaines plus tard, par le biais des calculs de salaires et des pourcentages sur les congés, il s'avéra, le chèque de salaire envoyé, que le cabinet devait encore, à la demoiselle Moussouni, environ 250 ou 300 euros qu'elle ne réclama jamais. La somme revêtait pourtant, pour quelqu'un gagnant officiellement moins de 600 euros par mois, une petite importance. Elle ne demanda rien de ce que le cabinet lui aurait expédié manu militari si le calcul avait, alors, été fait. Je demandai à ce qu'elle fût payée. Elle n'adressa pas de mot écrit et elle ne m'attaqua pas, en tant qu'exemployeur, devant le conseil des prud'hommes. Le silence s'installa. Et l'affaire d'infiltration et les menaces qu'elle véhiculait parurent à peine s'estomper. Un juge d'instruction sut désigné, à la suite de la seconde plainte contre elle, que j'avais déposée après la tentative d'assassinat, la première plainte, à la suite des soupçons d'infiltration, n'ayant même pas abouti. La demoiselle, pour le moment, n'a toujours pas été mise en examen.

Mais, quinze jours plus tard, lors d'une soirée mondaine organisée au Grand Palais, à Paris, pour le lancement d'une nouvelle voiture de la gamme Audi, à laquelle j'étais invité, je revis mon ami Dan qui me reparla de la fausse secrétaire et qui me dit que, mise au courant du remue-ménage soulevé par moi après son renvoi, elle était des plus furieuses (et moi, comment aurais-je dû être?) et elle ne décolérait pas. Et, en guise de nouvelle fraîche, mon ami ajouta que son copain Mendy avait récemment entendu une conversation au cours de laquelle, selon ses propres mots, «il était question de l'avocat ainsi que de quelque chose de grave et d'imminent qui se préparait contre lui». À l'instant où j'entendis ces mots, je fus totalement tétanisé. Je pensais aux coups pendables qui pouvaient se préparer et dans mon dos et à mon sujet, et j'imaginais le pire et l'horreur, notamment à un piège qui pouvait m'être tendu avec un sac de cocaïne qui serait déposé et trouvé dans mon appartement ou dans mon cabinet, comme par enchantement. Tout le monde ne sait pas que ce genre de coups tordus existe. Lorsqu'il s'agit de faire plonger quelqu'un s'étant attiré de fortes inimitiés en des milieux officiels, des esprits tordus (qui ne sont cependant pas légion) peuvent ne pas hésiter à le compromettre par des moyens pas toujours réguliers. Et le sac de cocaïne fut, parfois, effectivement utilisé. J'ai beau ne pas fumer, ne pas me droguer, et n'avoir jamais pris la moindre substance de quoi que ce soit en guise de produits stupéfiants propulsant aux paradis artificiels, je n'en menais pas large, sachant de quels moyens et de quels expédients

extrêmes des êtres malhonnêtes peuvent user pour parvenir à leurs fins.

Le lendemain de la soirée automobile au Grand Palais qui avait donc été riche en renseignements et en angoisses de toutes sortes, je décidai d'organiser une réunion d'urgence en mes bureaux. Cela se passait le 18 juin 2007. Trois jours avant la fête de la Musique.

À mes conseils et mes collaborateurs, tous convoqués, j'annonçai que l'ex-collègue de ces derniers, renvoyée quinze jours auparavant, à savoir la demoiselle Saliha Moussouni, semblait travailler en fait pour un service de police des Hauts-de-Seine ou des Yvelines, ce qui n'avait pas encore circulé dans le cabinet et ce que beaucoup, bien que l'ayant trouvée bizarre, eurent du mal à croire. L'annonce de la nouvelle fit de l'effet et un choc. À tous, je témoignai de mon désarroi et de mon inquiétude et j'annonçai, en cette journée du 18 juin 2007, soit quatre jours avant la tentative d'assassinat sur ma personne, que, selon des informations qui m'avaient été transmises, un complot se tramait actuellement dans l'ombre contre moi et que des manigances, en provenance de franges policières, s'orchestraient à mon encontre. «En résumé, déclarai-je en fin de réunion, un coup va venir. Contre moi. Je ne sais ni quand, ni où, ni comment, mais un coup se prépare! » Cela se passait donc le 18 juin.

Peu auparavant, dès le 6 juin, devant le danger de la situation et l'infiltration de mon cabinet, je m'étais

## Karim Achoui

résolu à solliciter un entretien auprès du bâtonnier de l'ordre des avocats. Je ne fus pas reçu par le bâtonnier, bien que l'affaire fût d'une extrême gravité. En revanche, je fus reçu pendant une heure et demie par Philippe Lucet, secrétaire général de l'ordre, qui s'engagea, devant mes avocats qui m'accompagnaient, à ce qu'une enquête préliminaire fût ouverte sur les agissements de la secrétaire et sur les dangers que je pouvais encourir. La tentative d'assassinat eut lieu, on le sait, quinze jours plus tard, le 22 juin au soir. Et, moins d'une semaine plus tard, le 26 juin, soit quatre jours après l'attentat criminel, alors que je bataillais contre la douleur et la souffrance sur mon lit d'hôpital, il fut constaté que le procureur de la République, suite à ma visite à l'ordre des avocats, avait bel et bien reçu une lettre, signée par le bâtonnier. Mais la missive du conseil de l'ordre des avocats, pas très engagée ni très combative, se bornait à déclarer uniquement que « maître Achoui avait eu à se plaindre de l'indélicatesse d'une de ses secrétaires ». Et, surtout, fait étonnant, il n'y était nullement fait état de mes craintes quant aux conséquences pouvant résulter de cette opération d'infiltration. La lettre sembla même tellement hors sujet au procureur, Jean-Claude Marin, que ce dernier ne comprit pas en quoi le bâtonnier de Paris pouvait bien demander son intervention, suite à « l'indélicatesse d'une secrétaire ». Dans la lettre, l'indélicatesse n'était

## L'Avocat à abattre

pas précisée et bien malin qui aurait pu deviner en quoi elle consistait. Et le procureur adressa donc, à son tour et en réponse au bâtonnier de Paris, une lettre dans laquelle il invitait « maître Achoui ou l'un de ses conseils» à se rapprocher de ses services afin de lui indiquer en quoi ladite « indélicatesse» de la secrétaire pouvait constituer une éventuelle infraction pénale. Pour ma part, je m'apprêtais à sortir de l'hôpital mais l'enquête n'avait pas avancé d'un pas et, officiellement, personne ne savait rien. Rien de rien. Étais-je le seul à deviner la vérité de cette affaire?

Lorsque je quittai l'hôpital Pompidou, escorté par mes frères, je n'emportai avec moi que deux grands sacs blancs, emplis à craquer. L'un, estampillé de la Maison du caviar, et l'autre, estampillé du Bon Marché, contenaient l'ensemble des coupures de presse et des articles de journaux ayant relaté mon affaire et que j'avais gardé. Le contenu des deux sacs qui pesaient plusieurs kilos fut rangé, le soir même, dans une commode aux tiroirs occupés entièrement que je décidai de ne jamais ouvrir. Je ne pouvais, ainsi, plus avoir constamment sous les yeux les récits et les commentaires de l'attentat dont j'avais été victime puisqu'ils restaient enfermés mais, en fait, je ne pensais qu'à ça. Et je restais, des heures entières, prostré chez moi à ne rien faire, sinon à regarder fixement le petit meuble trônant au milieu de mon salon qui me rappelait, par sa seule présence, de bien funestes moments. Il ne me restait plus rien des objets que je portais sur moi ou avec moi, le soir de

l'attentat. Mes vêtements, veste, pantalon et chemise, troués par les balles du tueur, avaient été abîmés, lacérés puis déchirés et découpés et enfin placés sous main de justice, c'est-à-dire mis sous scellés et conservés au palais de justice. Les services de police m'avaient pris tout le reste, à commencer par mes deux téléphones portables, et le juge d'instruction ne voulait pas me les rendre, considérant que les puces des appareils pouvaient livrer des informations intéressant le dossier. Séparé de mon attirail familier, enfermé quatorze jours durant dans une chambre d'hôpital sous surveillance policière, je récupérais difficilement et je ne me retrouvais pas vraiment. Je ne parvenais pas, en effet, à recouvrer mes esprits qui restaient très confus. Je n'étais plus dans la réalité. Mais alors plus du tout. Ou alors, j'y étais noyé. Et j'avais du mal à surnager. Enfermé chez moi, dans mon appartement, j'avais très peur d'une nouvelle tentative d'assassinat nocturne de la part de gens désireux de me faire passer de vie à trépas.

La police me dit, et je la crus sans problèmes, qu'elle ferait tout ce qui était dans son pouvoir pour m'aider à me protéger et pour empêcher que la tentative d'assassinat se renouvelât. Dès le 6 juillet, jour de ma sortie de l'hôpital, des patrouilles du ministère de l'Intérieur se mirent à tourner périodiquement dans le quartier, autour de mon domicile, l'obscurité venue. Un de mes frères demanda à l'un de ses copains, spécialisé en

sécurité, de monter quotidiennement la garde, de 23 heures à 7 heures, devant la porte de l'immeuble du VI<sup>e</sup> arrondissement où je résidais. Cet homme en surveillait les entrées et les sorties, installé dans sa voiture, une 406 Peugeot à demi garée sur le trottoir d'en face, un pit-bull à son côté. Ne connaissant rien de l'identité de celui qu'il protégeait, ce dernier avait pour consigne de réagir et d'intervenir si des personnages lui paraissant suspects entraient, et, à plus forte raison, s'ils étaient porteurs d'un casque sur le crane. Le garde fut d'ailleurs contrôlé à deux reprises par les patrouilles de police. Et un serrurier, venu spécialement de l'étranger, s'occupa de changer toutes mes serrures. Il blinda les portes et il rajouta même, sur celles-ci, des barres transversales de protection. Pendant ce temps, à l'étage, chez moi, j'émergeais peu à peu, petit à petit, de mes longs moments de torpeur.

Je ne me sentais bien, à l'abri, que barricadé dans mon appartement. Souffrant d'agoraphobie intense, je ne supportais plus, en effet, d'en sortir et la simple perspective d'avoir à me retrouver au-dehors me rendait malade. Je ne parvenais même pas à me rendre chez mes parents résidant aux abords du bois de Vincennes, où j'avais grandi. Enfermé dans mon décor quotidien, aux teintes rouges et noires, l'esprit confus, je vivais dans une perpétuelle angoisse. La seule contemplation de la porte d'entrée au bout du couloir, pourtant

infranchissable, me donnait des sueurs froides. Et le simple fait de prendre une douche s'avérait impossible pour moi, sans qu'il y eût quelqu'un, pas loin, m'attendant dans le salon. Anouk venait me retrouver le soir. Par la force des choses et des sentiments, celle qui, depuis notre dispute le soir de la fête de la Musique, était mon ex et qui aurait pu, peut-être, redevenir ma fiancée si la soirée du 22 juin n'avait pas été perturbée par la tentative d'assassinat, s'était installée dans la place comme si elle était, à nouveau, la maîtresse de maison en titre. Nous nous étions, tous deux, revus à l'hôpital mais nous n'avions, depuis, pas beaucoup parlé du déroulement tragique de la nuit du drame. D'évidence, Anouk était fortement tétanisée, mais elle ne le montrait pas. Sa présence, même muette, me rassurait. Elle occupait l'espace où je tournais comme un ours dans sa cage. Le temps passait, mais je ne sortais toujours pas, je ne sortais plus du tout. Je n'allais même pas au bureau. C'étaient mes collaborateurs qui, le soir, et encore, seulement quand j'étais d'humeur à les recevoir, venaient me voir, chez moi, et me tenaient au courant des dossiers. Ou de ceux qui restaient. Car, depuis quinze jours, beaucoup de clients, en raison de la publicité faite à l'affaire, avaient déserté le bureau. Le cabinet Achoui semblait, à ce moment, bien parti pour péricliter. D'autant plus que j'étais totalement injoignable. Plus personne ne pouvait me joindre ni même me parler au téléphone.

Mes deux téléphones portables, qui rassemblaient mes numéros et mes adresses et qui constituaient mon fonds de commerce puisque 90% de ma clientèle ne me contactaient qu'à travers eux, avaient été saisis par les policiers de la brigade criminelle de Paris, pour les besoins de l'enquête. Mon avocat, maître Francis Pudlowski, avait déposé une demande de restitution des deux téléphones au juge d'instruction fraîchement désigné, Jean-Louis Périès, qui, pour me les rendre, demanda l'avis du parquet. Le procureur refusa, au motif des nécessités de l'instruction. Et le juge me notifia le refus. Je réagis mal à cette décision, considérant que mon statut de victime m'était contesté.

Lorsque je traînais seul chez moi, il me semblait que j'errais comme une âme en peine. Mon séjour à l'hôpital m'avait fait perdre 12 kilos et je ne reprenais pas de poids. Et ce séjour m'avait coûté beaucoup d'argent car, alors que je ne travaillais plus, mon assurance-maladie et ma mutuelle avaient refusé de prendre en charge mes frais hospitaliers. Et, pour tout arranger, ma banque, HSBC, pendant ma convalescence, m'avait écrit, comme par hasard, une lettre recommandée pour me dire qu'elle souhaitait rompre nos relations commerciales et que je devais rendre, sous trente jours, cartes bancaires et chéquiers, cela sans avancer aucun motif. Cela voulait donc dire que, blessé par balles, victime d'une tentative d'assassinat, je me retrouvais sans banque et sans compte

## Karim Achoui

pour payer, entre autres, les salaires de mes employés, la pension alimentaire de mon ex-femme et de mon fils, mes loyers, mes impôts et mes charges... Mince comme un fil, maigre comme un coucou, je restais assis ou couché la plupart du temps. Dès que je me levais, j'avais la tête qui tournait et je vacillais. Mes cicatrices me tiraillaient. La lecture d'un article du journal Le Monde, daté du vendredi 6 juillet 2007, m'avait attristé et soulevé le cœur. J'y avais lu que mon ex-femme, Yacout, s'épanchait sans élégance à mon sujet. Dans le même article du quotidien du soir, qui m'affecta profondément, Christian Flaesh, alors directeur par intérim de la police judiciaire, déclarait qu'il était faux d'affirmer qu'un service de PJ eût tenté d'infiltrer le cabinet de maître Karim Achoui, expliquant que cela aurait été aussi dangereux qu'inefficace. Et il ajoutait: «Toutes ces allégations aussi grossières ne peuvent être que de nature à discréditer leur auteur. » Un expert parlait. Et, ultime touche pour finir d'embellir la situation, Yacout, la mère de mon fils, peu après la tentative d'assassinat, avait changé le numéro de son téléphone portable. Je ne pouvais donc même plus l'appeler et, ainsi, je n'avais pas pu voir mon fils pendant vingt-cinq jours. Pendant ces journées de juillet où j'allais au plus mal, alors que j'avais, selon les termes d'un accord avec mon exfemme, la garde de mon fils pour le mois d'août, où j'étais invité par mes amis Kaloune et Patricia dans leur joli maison du sud de la France, et que je l'attendais avec une impatience non dissimulée, tout au long du mois, Séraphin resta avec sa mère. Moi son père, je ne le vis pas mais je fus convoqué au tribunal. Je reçus, en effet, un beau matin, cinq jours après ma sortie d'hôpital et mon retour à la maison, la visite de policiers du palais de justice de Paris venus me délivrer une assignation à comparaître devant le juge des enfants pour le 16 juillet. Mon ex-femme qui, lors d'une seconde visite, plus conflictuelle, à l'hôpital Pompidou, m'avait dit: « Mais Karim, ils peuvent revenir!» avait, en effet, introduit un référé afin de me faire retirer la garde alternée de notre fils, au motif des dangers encourus par ce dernier, s'il restait au côté de son père. Elle proposait donc au juge des enfants que moi, son ex-mari, je ne puisse rencontrer Séraphin qu'une seule fois par mois, dans un lieu dit «neutre». Cette éventualité m'avait d'autant plus bouleversé que je voyais, dans cet acharnement, une épreuve supplémentaire. Cette avalanche de coups durs commençait à faire beaucoup pour un seul homme, déprimé et, qui plus est, blessé dans sa chair, dans son cœur et dans son âme. La demande de retrait de garde alternée fut rejetée, suite aux discussions entre nous deux, ex-époux, et nos conseils respectifs. Le juge rendit une ordonnance motivée selon laquelle «monsieur Achoui était un bon père et qu'il ne pouvait être privé de son fils, dans la mesure où il n'était pas établi qu'il se

comportait mal avec son enfant», ce que mon ex-femme finit par concéder. Je n'en restai pas moins très choqué par la manœuvre qui, piétinant un homme à terre et venant de recevoir deux balles, contribua beaucoup à me déstabiliser. La seule chose qui, dans mon marasme et mon malaise, pouvait contribuer à me réconforter aurait, pourtant, été, en plus de la présence constante et affectueuse de mes parents, celle de mon fils à mes côtés. Terré en mes silences et en mes secrets, enfoui en mes doutes et en mes douleurs, gagné par la peur, avalant une quinzaine de comprimés et de cachets quotidiens, je sentais bien que je vivais mal. Que je virais mal. Au plus mal. Hormis ma fiancée, je ne recevais, en mon appartement, que deux visites. Celle, quotidienne, de mon petit frère, Djillali, qui faisait mes courses et qui m'apportait tout ce dont j'avais besoin, acheté chez les traiteurs voisins. Mais je mangeais peu. Et celle, bihebdomadaire, d'un psychanalyste, Éric Villette, se déplaçant pour me parler, me faire parler et m'écouter. Je me trouvais obligé, devant récupérer mon souffle, par la force de la rééducation respiratoire que j'avais à subir, de sortir six fois par semaine, pour me rendre chez un kiné et y travailler ma respiration à l'aide d'appareils spécialisés. J'avais préféré qu'aucune infirmière ne vînt me soigner à domicile. Aussi devais-je mettre moi-même de la Bétadine sur mes plaies en voie de cicatrisation. Les jours passaient et la situation, que rien ne venait

heurter, commençait à doucement s'améliorer. Beaucoup d'éléments y contribuaient. Après la présence du garde de sécurité en bas, à l'entrée de mon immeuble, le blindage des portes de mon appartement, les séances avec le psy, l'arrivée d'une arme à la maison m'enleva beaucoup d'inquiétude et m'apporta un peu de consiance. J'avais fait une demande officielle, écrite, auprès des services du ministère de l'Intérieur afin d'obtenir une autorisation de port d'arme qui me fut refusée, par lettre. Un de mes amis, ancien militaire, m'apporta alors, à ma demande, un gros calibre, type 11,43, la même arme de poing que celle avec laquelle on avait tenté de m'abattre. Il m'en apprit le maniement à mon domicile et, ainsi, je dormais, quand je parvenais à dormir, sur le dos, avec l'arme chargée sous l'oreiller. À mon côté, se trouvait la sidèle Anouk qui, sans saiblir, me manifestait tendresse et compassion dans une situation où une autre femme aurait peut-être, elle, jeté l'éponge et renoncé à poursuivre une liaison que d'aucunes auraient estimée dangereuse. En pleine nuit, le fonctionnement de l'ascenseur et son arrivée sur le palier, même si je me disais que des visiteurs mal intentionnés grimperaient plutôt les étages à pied et en silence, faisaient du bruit, me réveillaient et m'inquiétaient. Et cela m'incitait à saisir mon revolver. Plus tard, lorsque j'allai mieux et que je sortis de chez moi, selon l'endroit où je me rendais, je l'emportais dans une sacoche portée en bandoulière. Et, lors de mes

dîners chez des amis ou dans des restaurants, la sacoche se trouvait posée sur ou sous la table, à portée immédiate de ma main. Comprenant qu'une telle situation pouvait m'entraîner en une escalade sans fin, je finis par renoncer à porter moi-même ma sacoche et j'engageai un garde du corps qui ne quittait pas mes talons et qui était, lui, pourvu d'une autorisation de port d'arme en bonne et due forme. Je fis même venir, au moment où, après la tentative d'assassinat, je craignais le plus pour ma vie, un agent du Mossad, militaire ayant demandé son détachement, nommé Oz, qui ne me quittait pas. De jour comme de nuit, il était sur le qui-vive.

Après avoir beaucoup traîné dans mon appartement, n'ayant du goût pour rien, j'avais commencé à retrouver un peu d'intérêt aux choses de la vie, lorsque je reçus, en date du 13 juillet 2007, à 19 heures, un appel téléphonique d'un ancien officier de l'Office central de répression du banditisme. Ce dernier s'était procuré, je me demande encore comment, mon numéro provisoire, mes portables ne m'ayant toujours pas été restitués et personne ne pouvant donc m'appeler sur mes numéros habituels qui ne répondaient plus. Cet officier de l'OCRB, Gilles Ganzenmuller, avait participé à mon arrestation, au moment de l'affaire Ferrara, cinq années auparavant. C'était un fonctionnaire de police infiltré. Mandaté par sa hiérarchie, Ganzenmuller, originaire de Montreuil, jouait les informateurs auprès des frères

Hornec et d'autres, en leur communiquant des renseignements sur des procédures en cours et en gagnant ainsi leur confiance. Mais il ne cessait pas, pour autant, de travailler pour la police. Lors d'écoutes téléphoniques, il fut découvert qu'il touchait de l'argent que lui versaient les milieux du banditisme. Lâché par son patron, Ganzenmuller fut mis en examen, écroué et, à l'époque de l'appel téléphonique qu'il me passa, il était suspendu. Pendant une heure et quarante-cinq minutes, je l'écoutai me raconter que ce qui était arrivé ne l'étonnait pas et que tout était prévisible, et ce depuis 2002. L'officier de police, qui ne portait pas ses supérieurs dans son cœur, m'expliqua qu'il avait, dans le passé, cinq ans auparavant, été chargé par sa hiérarchie d'une mission précise, à savoir me déstabiliser, me diaboliser et me griller auprès de ma clientèle de la Seine-Saint-Denis. Ganzenmuller le raconta à nouveau, visage flouté, dans un sujet qui m'était consacré, intitulé « L'avocat et les tueurs», dans l'émission «66 minutes», diffusée le 2 décembre 2007, sur M6 en fin d'après-midi et présentée par Aida Touhiri. Exemple précis à l'appui, le fonctionnaire de l'OCRB me révéla également un coup fourré qui, bien auparavant, avait été monté contre moi. Quelques années plus tôt, un de mes clients, neveu de Marc Hornec, figure du grand banditisme, possesseur d'une Ferrari et appartenant à une famille de gitans de la banlieue parisienne, avait été arrêté et les services de

police recherchaient son véhicule contenant, paraît-il, cachées à l'intérieur, d'importantes sommes d'argent. Après que l'individu avait été mis en prison, la Ferrari fut retrouvée dans un parking de l'avenue Foch. Et l'officier de police Ganzenmuller, sur l'ordre de sa hiérarchie, avait fait courir, dans le milieu, la rumeur selon laquelle j'aurais utilisé la voiture de mon client et je n'aurais pas hésité à y subtiliser l'argent censé s'y trouver. L'histoire, visant évidemment à susciter à mon encontre l'animosité des familles de gitans de la Seine-Saint-Denis afin de les pousser et à me quitter et à se venger, fut échafaudée de toutes pièces. Mais, de sa prison, l'ayant entendue, le neveu Hornec avait décidé, à l'époque, de se séparer de moi. Un autre avocat m'avait écrit une lettre recommandée pour lui préciser qu'il reprenait le dossier. Cela, je l'apprenais, ce 13 juillet 2007, en écoutant les révélations de mon interlocuteur mais il apparaissait évident que la manœuvre, visant à me carboniser auprès de ce client, avait pu et dû aboutir, précédemment, avec d'autres clients de la Seine-Saint-Denis. À la suite d'autres affaires montées contre moi dont les détails ne m'auraient pas été racontés par le menu. Et si, dans la foulée, des clans gitans avaient quitté mon cabinet et, accessoirement, cherché à me faire la peau, certains membres de l'OCRB n'auraient, peut-être, pas été désespérés. Malheureusement, ou plutôt, heureusement pour moi, je n'avais jamais conduit, ni même entraperçu, de ma vie, la fameuse Ferrari. Peu à peu donc, apparaissaient des points de convergence établissant la réalité d'une profonde inimitié, sinon d'une solide haine contre moi qu'il fallait perdre à tout prix, mes succès et mon personnage irritant au plus haut point certains services de police. De cette vindicte vengeresse aux effets implacables, je me rendais compte. Je devinais, je comprenais que la succession de mes réussites dans la défense de mes clients rendait ivres de rage certains policiers mais, après tout, ce n'était point moi qui avais établi la loi selon laquelle tout prévenu avait le droit d'être défendu dans les règles de l'art. Immédiatement après avoir raccroché avec Ganzenmuller, en cette même journée du 13 juillet 2007, j'appelai à la brigade criminelle le commissaire en charge de l'enquête sur la tentative d'assassinat perpétrée sur ma personne. Je lui racontai en détail ce qui m'avait été dit et mon interlocuteur me demanda de passer au service asin d'en dresser un procès-verbal. Mes rapports avec la Crim' étaient alors, hier comme aujourd'hui, au beau fixe. Je ne leur avais jamais demandé que de faire leur travail et je considérais, et je le considère toujours, que les enquêteurs du 36, quai des Orfèvres se sont toujours très bien comportés avec moi. « On se moque de votre réputation sulfureuse, m'avaient-ils déclaré en substance. À nos yeux, vous êtes une victime, vous êtes une victime d'un crime qu'il

nous faut élucider. » Je leur savais gré de travailler dans et pour l'honneur de la police. Je pensais le plus grand bien du commissaire Olivier Richardot qui s'est toujours montré très juste avec moi. Et qui, évidemment, faisait en sorte qu'on arrêtât des voyous, qu'on arrêtât des voyous plutôt que des policiers. Au sein du groupe Le Jallé, il faisait bien son travail. Avec son équipe. La nouvelle, concrète et bonne, de cette entreprise de déstabilisation n'alla pas sans une autre nouvelle, tout aussi concrète et tout aussi bonne. Le 29 juin 2007, soit une semaine après la tentative d'assassinat, mes avocats avaient déposé une plainte pour infiltration policière et violation du secret de l'instruction. Et le procureur de la République, quelques semaines plus tard, annonça qu'il faisait droit à cette plainte et qu'il consiait l'enquête préliminaire à l'Inspection générale des services, l'IGS. À la tête de ce service, le commissaire divisionnaire Bard, que je juge « très diligent, très courtois et d'une grande honnéteté intellectuelle», en compagnie d'un de ses collègues, vint donc m'entendre à mon domicile, dans le cadre de cette enquête, pendant plus de trois heures, sur les griefs à l'encontre de la fausse secrétaire, vrai agent infiltré. Et, peu après, fin août, alors que tout semblait se précipiter, l'IGS annonça que « au vu des éléments recueillis, il y avait bel et bien lieu d'ouvrir une information judiciaire ». Enfin, j'étais cru. La tentative d'infiltration était reconnue. Et l'implication d'une

partie, d'une frange de la police se profilait à l'horizon. En apprenant la nouvelle, je sentis, soudain, ce soir-là, mes poumons se regonller, au propre comme au figuré, et je réalisai que, à la suite des malheurs qui m'étaient arrivés, je semblais partir, maintenant, dans la bonne direction. La nouvelle, cependant, ne m'occasionna pas que du plaisir et elle ne fit pas que me réconforter. J'avais, en effet, acquis la certitude absolue, qu'on aurait d'ailleurs eue à moins, que je me trouvais encore et toujours au centre d'un complot dont l'épicentre paraissait tourner autour de membres de la police parisienne et qu'une véritable guerre, truffée de coups bas et mortels, avait déjà commencé. Pour moi. Et avec moi. Je ne doutais pas. Je n'attendais pas les résultats de l'enquête pour former mon jugement et forger ma certitude. Mais, à partir de cet instant précis, je ne voulais pas que la guerre annoncée se déroulât sans moi. J'étais sûr qu'allaient être découverts les stratagemes montés contre moi et, tout à ma joie, j'en oubliais presque que j'étais au beau milieu d'un mois d'été torride, à la veille du 14 juillet 2007. Et que, dans les chaleurs ambiantes, je portais désormais sur le dos, à chaque pas que j'effectuais au-dehors, un gilet pare-balles d'un poids de 12 kilos que je me devais de ne pas quitter. Mais, à chaque fois que je l'enfilais, je me demandais ce que j'avais bien pu faire pour en arriver là? Que m'était-il arrivé? Fallait-il encore que je continue à m'inquiéter pour ma vie?

Dur mon lit d'hôpital, plusieurs jours après le drame, j'avais clairement indiqué à plusieurs journalistes que, selon moi, quelques moutons noirs de la police étaient responsables de la tentative d'assassinat qui m'avait visé. Visé et manqué. Tout un chacun crut que, à la fois sonné par le choc de l'agression et aveuglé par les événements, je délirais quelque peu et je ne savais pas vraiment ce que je disais. Or, même affaibli, je me contrôlais parfaitement et, même si je déclenchais un tapage avec mes propos prononcés depuis mon lit d'hôpital, je ne parlais, en fait, ni en l'air ni à la légère, et surtout pas sous l'effet de médicaments qui m'auraient perturbé le cerveau et faussé le jugement. J'avais été sonné mais je n'étais pas, pour autant, assommé par les soins. Et donc, peu à peu, j'émergeais et, petit à petit, je reprenais pleinement mes esprits. C'était, pour certains, l'heure des règlements de comptes et, pour d'autres, celle des évidences. Depuis plusieurs années, différents membres de différents

services de la police parisienne, en effet, m'avaient et à l'œil et dans le collimateur. Ils distillaient leurs infos, vraies et fausses. À mon sujet. Insidieusement, audehors. Et cela, je ne l'ignorais pas. Ce qui aurait pu et ce qui aurait dû être disons de bonne guerre, dans la norme des rapports agités mais corrects entre les avocats et les policiers, avait vite, nous en avions la preuve, tourné au règlement de comptes sévère et sérieux. Et il y avait, à cette animosité, des raisons particulières et précises.

Mes premiers succès judiciaires, d'emblée, s'étaient, en effet, avérés spectaculaires et, aussitôt, ils m'avaient attiré les foudres de beaucoup de ceux qui luttaient contre le crime organisé et qui s'irritaient et de ma manière de faire et de ma façon d'être, en désendant les voyous, non sans succès. On ne peut, évidemment, pas plaire à tout le monde et, pour ma part, je ne cherchais pas à plaire à la police mais à bien faire mon travail. Dans la très stricte application de la loi et des droits de la défense. « Quitte à défendre le banditisme, autant désendre le grand plutôt que le petit!» aimais-je à répéter, en rajoutant une phrase que j'adore. Et que j'ai reprise à mon compte. Prononcée par le général de Gaulle et adressée à l'avocat Henri Torrès, elle fonctionne en deux temps et elle consiste, d'abord, en une question du premier au second: « Mais pourquoi, maître, diable, tenez-vous tant à défendre les canailles?\*

et, ensuite, dans la réponse du berger à la bergère, si je peux me permettre cette familiarité: « Mon général, aux grands avocats, les grandes canailles! » Et, dans le même registre, j'adore une autre phrase, mémorable, du ténor du barreau Vincent Moro-Giafferi, défenseur entre autres de la bande à Bonnot, de madame Caillaux et de Landru, qui peut résumer assez bien mon problème (qui n'en est d'ailleurs pas vraiment un): « Plutôt que des bandits, je défendrais, volontiers, des archevêques ou des enfants de Marie, mais je dois dire qu'on les rencontre très rarement devant les cours d'assises.» Moi, je n'en ai jamais rencontré.

Précisons les choses, afin d'annoncer la couleur. Elle est, d'abord, noire, comme une robe d'avocat, puis noire et rouge, comme une robe d'avocat ensanglantée. Pour ma part, donc, j'avais commencé à travailler en 1992, comme stagiaire, chez un avocat du Val-de-Marne, maître Bohbot, qui avait été l'un des conseils de Sa Majesté Hassan II, roi du Maroc. Il m'avait appris, en quelques mois, tous les codes et toutes les ficelles du métier.

Mes premiers voyous, si l'on ose dire, vinrent à moi, beaucoup plus tard, pourtant, presque par hasard. Je ne les avais pas cherchés, mais, les ayant trouvés, je les acceptai. En cette année 1999, date de ma première affaire de grand banditisme, j'étais, alors, encore associé, et ce depuis 1994, date de mes débuts, avec celui qui avait été mon professeur à la faculté de droit de Paris,

maître Jean-Marc Florand, que tous les gens du métier, moi le premier, considèrent comme un juriste hors pair. Avec ce dernier, alors que j'étais son étudiant à la faculté de droit de Paris XII, sous mon nom de Karim Achoui bien sûr, j'avais rédigé un guide pratique intitulé Homosexuels, quels sont vos droits?, préfacé par le député Jean-Pierre Michel, père du PACS et publié par LGD J, Librairie générale de droits et de jurisprudence. Devenu avocat, quelques semaines après, je débutai dans le métier comme son associé, et pas comme son collaborateur. Ayant lié nos destins professionnels, nous restâmes ensemble pendant les deux premiers mois de notre collaboration, installés dans un même bureau de 8 mètres carrés, hébergés chez un de nos confrères et amis, maître Jean-Jacques Delpoio Fixe, au 253 de l'avenue Daumesnil dans le XIIe arrondissement de Paris. Moins de trois mois plus tard, par l'une de mes amies, je trouvais une jolie adresse au 68 du boulevard Malesherbes, dans le VIIIe arrondissement. Nous commençâmes par nous y installer, d'abord dans un appartement sur cour, au deuxième étage, puis nous nous retrouvâmes, quelques années plus tard, à la même adresse, dans un autre bel appartement, encore mieux et sur la rue, ce qui était plus chic. Et ce qui était aussi signe que le cabinet fonctionnait à merveille. Notre association dura six bonnes et florissantes années, de 1994 jusqu'en mars 2000. Les affaires marchaient à merveille

Quelques mois puis quelques années plus tard, j'avais commencé à me faire, en raison de premiers succès, une certaine réputation allant grandissant auprès des petites frappes de banlieue. Le bouche-à-oreille aidant, le nom d'Achoui avait commencé assez vite à circuler dans le milieu interlope de la nuit, celui des petits voyous et des jeunes slambeurs aux revenus plus que douteux. Dans la foulée, braqueurs et trafiquants de stupéfiants en étaient rapidement venus à s'intéresser au nouveau venu que j'étais dans le cercle fermé des pénalistes parisiens. J'avais, d'emblée, été catalogué comme « réglo », ainsi qu'il est dit dans le milieu des voyous. Ils se passaient mon nom, l'un l'autre, les premiers précisant aux suivants que je les avais sortis d'affaires délicates pour leurs matricules. Puis, petit à petit, peu à peu, encore que tout démarra et que tout s'enclencha assez vite, mon cabinet se remplissait donc. Mon porteseuille de clients s'enrichit, en effet, très rapidement de cadors du petit puis du grand banditisme. Beaucoup trop vite, certainement. Car, bientôt, on ne tarda pas à ne venir me voir que pour cela. Comme je n'avais pas, alors, ma plaque de cuivre vissée sur le mur extérieur de l'immeuble où j'exerçais, et comme je ne l'ai toujours pas vissée, aujourd'hui, au 10 du boulevard Raspail où j'exerce maintenant, pas plus que je ne l'avais, en fait, jamais vissée là où j'ai exercé précédemment, personne ne pouvait dire, a l'époque, être monté et être entré chez

moi par mégarde. Chacun, amené là par la rumeur ou les recommandations, savait parfaitement où il mettait les pieds en sonnant à ma porte. Chez un avocat pénaliste travaillant efficacement, décrochant des résultats et spécialisé dans le grand banditisme. Mais, au début de ma carrière, je ne m'occupais pas que de cela. Je n'étais pas encore spécialisé dans le domaine et j'avais d'autres affaires à mener à bien.

Au cours de mes années d'association avec maître Florand, j'avais commencé par m'occuper, seul, de quelques petites affaires de banditisme. Mais nos premières grandes affaires, celles qui firent parler et contribuèrent à changer l'opinion, avaient consisté, en fait, dans la défense pénale de jeunes Témoins de Jéhovah qui refusaient de porter l'uniforme militaire. Les tribunaux de l'année, supprimés en 1982, n'existant plus, ces jeunes Témoins de Jéhovah étaient, en raison de leur insoumission, renvoyés devant les tribunaux correctionnels afin d'y répondre de faits de « refus d'obéissance». Ces jeunes insoumis qui ne voulaient pas, pour des raisons philosophiques, bénéficier du statut d'objecteur de conscience, créé par la loi de 1964, se retrouvaient donc dans une situation d'exception, en ce sens que, face aux gradés leur remettant leur uniforme, ils refusaient de le prendre et plus encore de le porter. En raison de leur engagement spirituel, ils se refusaient absolument à faire la guerre, et donc

à s'y préparer en revêtant des tenues militaires et en portant des armes. Ils refusaient aussi, dans la foulée, de demander à bénéficier du statut d'objecteur de conscience en vertu de principes simples, à savoir ne demander aucune faveur à l'État français et ne pas avoir à travailler dans une administration ou une organisation non gouvernementale, tel que le prévoyait la loi, en remplacement, pour les individus qui demandaient à bénéficier du statut d'objecteur de conscience. La simple phrase que chacun d'eux, tour à tour, prononçait, à savoir: «Je suis Témoin de Jéhovah et je ne peux pas porter d'uniforme » valait un placement immédiat en garde à vue, un déferrement devant le procureur de la République et une comparution devant le tribunal correctionnel qui sanctionnait le récalcitrant de peines de prison ferme, d'un minimum de douze mois. En effet, si le tribunal, d'aventure, se montrait moins sévère à l'encontre des Témoins de Jéhovah, c'est-à-dire les condamnait à une peine de moins de douze mois, les jeunes insoumis s'exposaient à être, en vertu du code du service national, appelés à nouveau sous les drapeaux où, du coup, ils refusaient à nouveau de porter l'uniforme et où ils étaient à nouveau condamnés. C'était un cycle sans fin, qui ne menait à rien. Nous avions, sur ce sujet, une trentaine de clients, jeunes « TJ », ainsi que nous les appelions, tous les deux mois. Et nous nous en occupions dans cinq villes où nous étions chargés de

les défendre, à Paris, à Versailles, à Lille, à Amiens et à Reims. Nous avions été choisis, Jean-Marc Florand et moi, par le siège des Témoins de Jéhovah, situé à Louviers, en raison de nos travaux universitaires sur les nouveaux mouvements religieux et sur les sectes. Alors qu'il enseignait à la faculté, quelques années plus tôt, c'était Florand qui avait initié ces recherches, suivies de publications, sur «les sectes et les libertés publiques». Je l'avais rejoint, un peu plus tard, dans ses recherches et nous organisions, ensemble, des colloques à l'Assemblée nationale. Cela nous prenait beaucoup de temps. Parallèlement à quelques petites histoires de petit banditisme, j'ai donc démarré ma carrière en étant, à l'époque, l'un des principaux avocats des Témoins de Jéhovah pour la France. Et je me souviens que, à Versailles, le substitut au parquet était un magistrat qui nous recevait, Jean-Marc Florand et moi-méme, avec toujours beaucoup de compassion pour évoquer la nécessité de résormer le code pénal afin d'éviter à tous ces jeunes insoumis d'être inutilement enfermés dans les prisons françaises. Ce magistrat, très compréhensif de la situation, se nommait Jean-Louis Périès et, quinze années plus tard, après avoir été nommé juge d'instruction à Évry, il poursuit actuellement sa carrière à l'instruction à Paris à la JIRS, juridiction interrégionale spécialisée, comme magistrat instructeur spécialisé dans la lutte contre la criminalité organisée. Et c'est ainsi qu'il a, actuellement, à s'occuper de l'instruction de la tentative d'assassinat perpétrée contre moi, le 22 juin 2007.

Pour en revenir à ma carrière d'alors, au milieu des années 1990, la co-écriture du guide juridique sur les droits des gays et l'organisation d'un autre colloque, toujours à l'Assemblée nationale, sur les discriminations liées à l'homosexualité quant au logement, au licenciement, au divorce et à l'adoption nous apportèrent énormément de dossiers que nous traitames en notre âme et conscience. Dans le sens de l'acceptation de l'autre et de ses différences. Nous avons aussi été les conseils de AIDES, association de lutte contre le VIHsida et les hépatites, et du SNEG, Syndicat national des entreprises gay. À cette époque, qui plus est, où l'état d'avancement de la société n'était pas encore celui d'aujourd'hui, j'avais été choisi, par le biais d'associations, pour m'occuper d'un cas similaire à celui que raconte le film Philadel phia de Jonathan Demme avec Tom Hanks et Denzel Washington, à savoir celui du licenciement d'un salarié dont l'employeur avait appris, lors d'une visite médicale et à la suite d'une indiscrétion, la séropositivité. N'invoquant pas le vrai motif de la mise à la porte qui suivit, et donc sous un faux prétexte, ce patron reprochait à son employé un manque de performance dans son travail, ce qui équivalait à une faute professionnelle. Face à l'injustice et à la malhonnéteté de la manœuvre, j'avais saisi le procureur de la

République de Paris pour que des poursuites pénales fussent engagées contre l'employeur pour discrimination, du fait de la maladie d'un salarié. Et, dans le même temps, je l'assignais devant le conseil des prud'hommes pour licenciement abusif. Je souhaitais que l'affaire devînt exemplaire et qu'elle marquât d'une pierre blanche le combat pour toutes les libertés, sexuelles et autres. Il aurait fallu que cette affaire de discrimination évidente fit jurisprudence. Malheureusement, la victime, foulant les principes et refusant d'incarner un symbole, accepta de transiger, avec celui qui l'avait mis dehors, avant un procès qui aurait fait grand bruit et révolutionné la société. Avant d'en arriver à ma première vraie affaire de grand banditisme, celle qui déclencha l'hostilité d'une partie de la police à mon encontre, je me dois encore d'évoquer l'affaire Patrick Dils. Pour la clore.

Avec le succès rencontré lors de la révision pénale de ce jugement, obtenue en association avec maître Florand, qui fut suivie d'un intense retentissement médiatique, mon nom devenait connu, en bien, dans le milieu pénal français. Ce n'est pas que je sois fanatique d'être connu mais, pour un avocat, sa renommée est sa carte de travail.

Patrick Dils, beaucoup de lecteurs s'en souviennent peut-être, au moment des faits qui lui furent reprochés, était un apprenti pâtissier, collectionneur de timbres à ses moments perdus, d'à peine 16 ans, qui se retrouva

accusé d'avoir, le 8 septembre 1986, assassiné, en leur fracassant le crâne à coups de pierre, deux jeunes garçons âgés de 8 ans, habitant la même rue que lui, à Montigny-lès-Metz, en Lorraine. De nature assez faible et de caractère plutôt immature, à la suite d'une enquête et d'un procès bâclés, mal à l'aise et terrorisé à l'extrême devant les policiers et devant les juges, ne réalisant pas la situation, victime de l'acharnement d'un enquêteur et d'une juge d'instruction, l'adolescent avait fini par avouer les faits, six mois plus tard, le 30 avril 1987, et il avait maintenu sa déposition, par la suite, à plusieurs reprises, avant de tout nier en bloc. Mineur et ne comprenant pas ce qui lui arrivait, il disait, à quelques jours d'intervalle tout et son contraire. Avouant puis se rétractant et vice versa. Il fut jugé et, dans un premier temps, alors qu'il était mineur, il fut, le 27 janvier 1989, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour meurtre, avant d'être, finalement, à l'issue de deux autres procès et de treize longues années d'attente en prison, innocenté et indemnisé pour le temps passé derrière les barreaux où les humiliations de toutes sortes ne lui furent pas épargnées. Victime d'une erreur judiciaire pour laquelle l'État français lui a versé 1 million d'euros, il subit l'enfer, derrière les barreaux, et il raconta, dans un livre, y avoir été et battu et violé par des détenus. Il dut sa libération aux actions entreprises par les siens. Sa famille menée par sa mère, Jacqueline Dils,

croyant dur comme fer à l'innocence de son fils, avait, en désespoir de cause, fini par écrire à maître Jacques Vergès pour lui demander de s'occuper de l'affaire en vue d'une révision éventuelle et ce dernier, débordé, nous l'avait répercutée, à maître Florand et à moimême. Après avoir étudié le dossier et l'actualité, nous déposâmes une requête en révision du procès pour élément nouveau, devant la commission de révision des condamnations pénales de la Cour de cassation, afin de remettre en cause une décision pénale, arrêt de la cour d'assises, devenue définitive.

Dans l'affaire de Patrick Dils, l'élément nouveau fut, en fait, la présence de Francis Heaulme, un des tueurs en série français, sur les lieux du double meurtre, au jour et à l'heure où il fut commis. Cette présence fut prouvée par deux procès-verbaux, celui établi par l'adjudant-chef de gendarmerie Jean-François Abgrall qui avait repris l'enquête et celui du rapporteur de la commission de révision qui confirmait et qui complétait le premier. À ce jour, malgré les forts soupçons qui pèsent contre lui, Francis Heaulme n'a pas été inculpé dans cette affaire et, donc, une zone d'ombre continue à planer encore sur ce double meurtre d'enfants. Qui en est le coupable? Et, pour ne rien arranger, la justice a, par la suite, reconnu que l'hypothèse de la culpabilité d'Heaulme ne tenait pas, ce qui ne peut que contribuer à entretenir la douleur terrible des familles des deux

petites victimes. Dils recouvra la liberté. L'affaire et sa révision furent très médiatisées. Et le nom de Florand ainsi que le mien furent très répandus dans les journaux et sur les ondes. S'il y avait, à Paris, à l'époque, 12000 avocats environ, une douzaine d'entre eux, seulement, se partageait l'essentiel de la clientèle pénale. Et c'est, d'ailleurs, toujours la même chose, actuellement. Pour 20000 avocats environ en exercice sur la capitale, aujourd'hui, une vingtaine d'entre eux, seulement, se partage l'essentiel de toute la clientèle également pénale. Donc, lorsque, à la suite de l'affaire Dils, commença à émerger mon nom de jeune avocat, impatient de réussir et pressé d'en découdre, l'étalage évident de mon ambition et l'écho qu'elle rencontra commencèrent à fort chiffonner quelques ténors du barreau parisien. D'autant plus que ces derniers comprirent vite qu'il allait maintenant leur falloir faire un peu de place à un jeune confrère qui avait vraiment envie et de travailler et d'arriver, et qui jouait des coudes pour cela. Je n'ai jamais fait mystère de mon envie de réussir. D'arriver au plus haut, au plus vite et au mieux. Sans dommages ni dégâts. Dans ma résistible ascension, froissant les susceptibilités, bousculant les habitudes, je ne me fis, évidemment, pas que des amis. Mais des clients nouveaux montrèrent le bout de leur nez. Et, bien sûr, d'emblée, alors que j'étais encore associé à maître Florand, dans le lot, les premiers voyous, mes premiers

voyous, ne tardèrent donc pas, je l'ai déjà dit, à me tomber dessus, professionnellement s'entend, faut-il le préciser.

Des voyous, il en arrive toujours chez tout avocat, à un moment ou à un autre. Libre à lui de décider de donner suite ou non. Moi, j'avais décidé de donner suite. Il me fallait une clientèle et celle-là me plaisait. Je trouvais plus de plaisir, en fait, à défendre les voyous parce qu'ils étaient victimes de préjugés et parce qu'ils se trouvaient au ban de la société. De plus, j'aimais la représentation du monde des voyous au cinéma et je ne souhaitais pas refuser l'opportunité qui s'offrait à moi de traverser l'écran et d'aller voir derrière les zones d'ombre. Le cinéma policier m'a toujours fasciné et ce fut, un peu, au début, comme si je me retrouvais dans un monde imaginaire, au beau milieu des films les plus noirs qui puissent exister. Et je découvrais que, par-delà ou plutôt en deçà de la représentation, il y avait aussi la réalité, un monde qui n'était, cette fois, pas d'artifices et en lequel j'entrais de plain-pied. D'autres avocats préserent les cas d'infanticides ou de divorces difficiles ou de crimes passionnels. Ce qui est leur droit. Comme c'est le mien de préférer autre chose. À chacun son truc. Moi, ce qui me plaisait, à ce stade du début de ma carrière, et j'y reviendrai, c'étaient les voyous. Les vrais.

Et lorsque je recherche, donc, du plus loin que me revienne l'ombre de mes difficultés premières avec la police, là où peut se situer précisément l'origine exacte de mes ennuis initiaux, je pense que le début de l'ouverture des hostilités colle, au jour le jour, avec le moment où j'acceptai de défendre un client très particulier qui me fut envoyé, toujours par maître Jacques Vergès que je connaissais bien. J'avais rencontré le sulfureux et talentueux avocat grâce à mon associé, maître Jean-Marc Florand, qui avait été, à la fac, mon professeur, certes, mais aussi celui de Françoise Bloch-Caperan, la directrice de cabinet de maître Vergès, installé au 20 de la rue de Vintimille, à deux pas de la place de Clichy, dans un hôtel particulier du XIXe siècle, dans le LXe arrondissement de Paris. Cela avait créé des liens entre nous tous. Et les deux cabinets, Florand-Achoui et Vergès, travaillaient, dès l'année de notre installation, en 1994, en réelle synergie. Maître Vergès nous renvoyait, systématiquement, comme pour l'affaire Dils, tous les dossiers qu'il ne pouvait traiter personnellement. Et un accord financier forfaitaire entre les deux cabinets permettait à chacun de s'y retrouver, à la satisfaction des deux parties. Parmi les centaines de dossiers que nous envoya maître Vergès, il en est deux qui ont profondément marqué ma carrière, au temps de notre association. Et qui ont, l'un et l'autre, profondément bouleversé mon existence.

L'affaire Patrick Dils a changé ma vie. En cela qu'elle m'a appris que la chose jugée pouvait aussi être déjugée et que la justice, une et entière, pouvait et commencer par se tromper et finir par arriver, et vice versa. L'autre affaire qui a changé ma vie, à cette époque, est celle de Sarah Brunelle. Qui m'apprit que les plus faibles, lorsqu'ils étaient forts de leur bon droit, pouvaient ne pas toujours perdre. Cette dernière démarra le vendredi 20 décembre 1996, à la veille des vacances de Noël. Au deuxième étage de l'école Victor-Hugo d'Épinay-sur-Seine, dans la Seine-Saint-Denis, un instituteur, Philippe Boubet, terminait, pendant la récréation, de préparer le départ prochain de sa classe pour la neige. Les élèves de CM1 et CM2, remontés de la cour à 14 h 40, s'amusaient et goûtaient en faisant des jeux. La petite Sarah, 8 ans, soudain, quitta la table où elle jouait aux échecs avec ses petites camarades. Elle prit une chaise, elle monta dessus, elle s'assit sur le rebord de la fenêtre pour

manger un morceau de gâteau, elle se retourna vers l'extérieur et elle chuta par la fenêtre, qui avait été laissée malencontreusement ouverte. Pendant ce temps, l'instituteur contrôlait le contenu d'une malle que les services municipaux devaient emporter, cela jusqu'à ce qu'une élève criât que Sarah était tombée. La petite fille se retrouva dans le coma. Et elle décéda peu après. Une plainte fut déposée par les parents. Et une information judiciaire pour homicide involontaire fut ouverte au tribunal de grande instance de Bobigny. L'affaire gênait. Il y avait mort d'un enfant. Et l'Éducation nationale se trouvait impliquée. Plusieurs juges d'instruction se succédèrent sur le dossier. Une ordonnance de non-lieu fut finalement rendue. Elle stipulait qu'aucune charge n'était retenue contre qui que ce soit dans ce dossier. La fillette était décédée dans une école publique française et ce n'était, à entendre la décision, la faute à personne. Ce sur la recommandation de Jacques Vergès, encore lui et mille mercis, le père de Sarah, Stéphane Brunelle, vint me voir au cabinet. Il ne lui restait plus que deux jours pour faire appel du non-lieu, le délai étant de dix jours, alors qu'il était effondré par la douleur d'avoir perdu accidentellement sa fille, épuisé par dix-huit mois de procédure interminable et d'échec judiciaire patent et démuni d'argent, pour ne rien arranger. J'acceptais de le défendre, sans lui demander d'honoraires, puisqu'il était sans le sou. En

quarante-huit heures, j'écrivis et je déposai un mémoire visant à demander à la cour la réouverture de l'information, avec expertise technique des fenêtres de l'école et confrontation des déclarations des élèves avec celles de l'instituteur. La cour me donna satisfaction un mois plus tard, en désignant un expert. Et j'obtins en sin de partie, quelques années plus tard, le renvoi de l'enseignant devant le tribunal correctionnel de Bobigny. La fenêtre ouverte aurait-elle dû être fermée? Y avait-il eu défaut de surveillance de la part de l'instituteur? Autour de ces deux questions, s'orientèrent les débats. Appelée à témoigner, la directrice de l'école, Évelyne Vaille, qui enseignait dans la classe voisine, précisa qu'elle n'y ouvrait pas les fenêtres. Quant à l'instituteur poursuivi, il indiqua qu'il ouvrait ses fenêtres quand il faisait chaud, l'affaire se passait en décembre, qu'il avait averti les enfants des dangers et qu'il ne pouvait pas avoir les yeux derrière la tête. Après sept heures d'audience, Jacques Périsset, procureur de la République, requit la relaxe de Philippe Boubet du chef d'« homicide involontaire». Pour ma part, j'ai plaidé que, sur les seize enfants de la classe interrogés, onze disaient avoir vu Sarah assise sur la fenêtre. Comment expliquer donc que l'instituteur ne l'avait pas vue? Deux mois plus tard, le jugement qui avait été mis en délibéré fut rendu, condamnant l'instituteur à six mois de prison avec sursis et à d'importants dommages et intérêts. L'instituteur

fit appel. Il perdit. Il se pourvut en cassation. Et la chambre criminelle confirma le principe de culpabilité, contre l'avis des avocats généraux. Il aura fallu dix années d'âpres batailles judiciaires pour que justice soit rendue en mémoire de la petite Sarah Brunelle, bêtement décédée. Je n'étais, à cette époque, pas encore entré de plain-pied dans les affaires de grand banditisme. Je travaillais, jusqu'alors, pour et avec de petites pointures.

Quant au fameux client, si j'ose dire, qui, envoyé par maître Vergès, déclencha les premières hostilités, il arriva au cabinet en 1997. Et c'est moi qui le défendis, en vue d'une loi de séparation de territoire que nous deux, associés, nous nous étions fixée. À moi, Karim Achoui, les voyous, parce que j'avais commencé à m'en occuper et parce que le sujet, ou plutôt les mauvais sujets, me plaisait. À mon associé, Jean-Marc Florand, les crimes, les crimes avec actes de barbarie, les viols et les infanticides, matières qu'il excellait à défendre et qui l'intéressaient. L'homme en question, le client envoyé par maître Vergès, se nommait Aziz Oulamara. Il était, à l'époque, accusé d'avoir assassiné lors d'une nuit d'hiver, celle du 20 février 1991, à la porte de Clignancourt, à Paris, Catherine Choukroun, gardien de la paix de 27 ans. Cette dernière, revenue depuis six jours d'un congé de maternité, était en service sur le périphérique parisien où, avec un collègue, elle

effectuait des contrôles de vitesse à l'aide d'un radar. Soudain, à sa hauteur, au sortir d'une bretelle, une voiture avait ralenti. Et, selon les résultats de l'enquête de police, le passager du véhicule avait ouvert le feu sur elle avec un fusil de chasse, sans raison aucune. En compagnie de deux autres personnes, il avait tiré deux coups, une première balle avait atteint le collègue de Catherine Choukroun à l'épaule et une seconde balle avait tué net la jeune femme, en lui traversant la carotide. Les faits reprochés à l'accusé, et d'une gravité exemplaire et d'une lâcheté totale, semblaient n'avoir été motivés que par l'appartenance de la victime aux forces de police. Ce fut un acte gratuit, l'accusé ayant tiré à la vue des seuls uniformes. Ce fut, à l'époque, le premier assassinat en France d'une femme en tenue de policier. Et l'émotion fut immense. L'enquête ne disposait d'aucun indice et elle dura pendant six années, au cours desquelles elle ne fut, cependant, jamais déclarée close. Les policiers ne désarmèrent pas et ils la poursuivirent sans relâche, acharnés à rechercher et à trouver les indices les plus infimes pouvant permettre d'arrêter l'auteur de l'assassinat d'une des leurs. Ce n'est que grâce à des renseignements fournis, bien des années plus tard, par des indics de la rue Saint-Denis que purent être finalement appréhendés le présumé coupable et deux de ses supposés complices. J'acceptai Aziz Oulamara, qui avait, de toutes les façons, droit à un défenseur, comme client,

lorsque celui-ci me le demanda. Pour le jeune avocat de 33 ans que j'étais alors, il s'agissait d'une affaire gravissime et importante, à la fois mort d'être humain, histoire d'assassinat et nouvelle occasion de plaider devant une cour d'assises. Les audiences du procès devaient se dérouler au début de septembre 2000. Bien sûr, au fond de moi, je réprouvais formellement ce qui s'était passé mais, les faits une fois avérés, la loi, et ce n'était pas moi qui l'avais faite, prescrivait que tout un chacun, accusé par la justice et quels que fussent les actes qui lui étaient reprochés, avait un droit, celui d'être défendu. Et c'est le devoir d'un avocat, une fois que la cause et le cas sont acceptés, de s'y employer de son mieux. Je m'étais donc préparé à la défense de cet Aziz Oulamara que je visitais à de nombreuses reprises, pendant son emprisonnement de plusieurs années, et qui me confiait avec insistance répétée qu'il n'avait absolument pas participé à cet assassinat crapuleux. Chaque rencontre, au cabinet du juge d'instruction Ricard, devenu célèbre au côté du juge Bruguière à l'instruction antiterroriste à Paris, s'avérait tumultueuse. La longueur et la complexité des questions du juge rendaient impossible toute communication entre le juge et le mis en examen qui finissait par partir en des colères incontrôlables. Mais, huit jours avant l'ouverture du procès, Oulamara me débarqua de son affaire et me remplaça par une avocate de Nanterre qui allait, coïncidence ou non, quelques années plus

tard, être infiltrée par la police, elle aussi, on l'a déjà écrit. Et celle qui avait été, un temps, ma secrétaire, la demoiselle nommée Saliha Moussouni, suspectée d'avoir bel et bien infiltré mon cabinet, se vanta, par la suite, d'avoir fait tomber cette consœur des Hauts-de-Seine et de l'avoir fait enfermer en prison. Était-ce là le fruit du seul hasard que cette double infiltration concernant deux avocats ayant osé accepter de défendre le même tueur de policier? À l'issue des débats, Oulamara, reconnu comme toxicomane à l'époque des faits, fut finalement, et comme on pouvait s'y attendre, condamné, une première fois, par la cour d'assises de Paris puis, ayant fait appel de la décision, une seconde fois, par celle de Créteil, les autres accusés ayant été acquittés. Cette condamnation ne tempéra pas, sembla-t-il, la naissance des hostilités à mon encontre. Me reprochaiton, nous reprochait-on, d'avoir accepté, précisément, de défendre le tueur d'une policière?

Le solide contentieux qui s'installa, dès cette époque, repartit de plus belle, en 2000, à la suite de l'arrestation du dénommé Serge Lepage.

Ce demier était le fils de Michel Lepage qui, figure du grand banditisme, était connu pour s'être évadé de la prison de Villepinte par voie d'air, en hélicoptère. Contrairement à ce qui fut raconté et imprimé à ce moment-là, je ne décrochais pas le père, l'un des patrons du gang de la banlieue sud, des mailles de la justice,

mais le fils. Serge Lepage se trouvait, alors, impliqué dans une affaire d'assassinat, sur fond de trafic de stupéfiants, instruite au cabinet d'Éric Halphen, juge d'instruction à Créteil. L'accusé demeurait emprisonné à la prison de la Santé à l'époque, et la proposition de le défendre m'était arrivée par l'un de mes proches, luimême ami et proche de l'un de mes petits cousins. Ce dernier, Farouk Achoui, m'était très attaché car, lorsqu'il avait 10 ans, son père, vivant en France, avait décidé de le renvoyer en Algérie. Et moi, son cousin, je m'étais occupé de lui dans le petit village d'Houra, perché à 800 mètres d'altitude, à 160 kilomètres d'Alger, en grande Kabylie, berceau de notre famille, là où nous nous retrouvions tous ensemble chaque été. Revenu en France, Farouk avait, depuis, fait de mauvais choix de vie. Il se trouvait même enregistré dans le fichier du grand banditisme. Je n'avais plus entendu parler de lui pendant longtemps, jusqu'à un beau jour de 1998 où, ayant garé sa grosse moto sur le trottoir, il vint toquer à la porte de mon cabinet. Nous partîmes déjeuner. Il avait de petites histoires à régler avec tout un tas de gens. Ce qui était son affaire. Je ne m'en suis pas mêlé, il ne me l'a d'ailleurs pas demandé. Il m'a, en revanche, présenté des amis qu'il connaissait bien et c'est lui qui m'a véritablement mis le pied à l'étrier dans cette nouvelle clientèle. J'ai commencé à m'occuper d'un, puis de deux, puis de trois voyous et Farouk, peu après,

parla de moi et de mes résultats à Lepage. À la demande, donc, de mon cousin et de ses proches, j'adressais une lettre à Serge Lepage, membre d'un clan gitan proche des Hornec, que la police suspectait de faire du trafic de stupéliants et de tremper dans des affaires de vols à main armée, asin qu'il me désignat comme son désenseur auprès du juge d'instruction chargé de son affaire. Serge Lepage, ainsi que son beau-frère François Delage, tous deux mis en examen pour assassinat, encouraient la réclusion criminelle à perpétuité. Et, de sa prison, le premier répondit favorablement à ma lettre, en me demandant, par écrit en retour, de m'occuper de sa défense, au côté de maître Philippe Dehapiot, précédemment désigné. Prenant connaissance de la procédure, j'ai alors constaté que, selon moi, le dossier était vide et qu'il ne reposait que sur des rumeurs. C'était un authentique challenge à tenir, à remplir et à décrocher. Au vu de l'assaire, et très rapidement, j'ai, tout de suite, pensé que j'allais pouvoir le faire sortir de prison. Il m'avait sauté aux yeux que l'affaire était certes brûlante, mais aussi branlante. Je l'ai vu, par une sorte d'intuition. Les charges ne me paraissaient pas solidement établies. M'adjoignant les services d'un huissier de justice qui établit, photos et rapports à l'appui, l'impossibilité, pour les témoins à charge, d'avoir pu assister à la scène de crime (que j'avais fait reconstituer) comme ils l'avaient décrite, je réussis et à faire libérer les deux mis en

examen et à leur obtenir un non-lieu. Serge Lepage était pourtant soupçonné d'avoir assassiné un dénommé Mohammed Boucetta. La brigade criminelle, sans apporter les moindres preuves matérielles, lui reprochait d'avoir abattu la victime, en plein jour, a l'aide d'un fusil de chasse, cela à la suite d'un différend financier à propos d'une livraison de stupéfiants. Soi-disant, en fait, pour ne pas avoir à régler une dette de 4 millions de francs concernant une livraison de 400 kilos de cannabis. J'obtins donc, à ce su jet, un double succès judiciaire. D'abord, Serge Lepage fut libéré puis, ensuite, il bénéficia d'un non-lieu. Connaissant bien mon métier, je n'avais fait que mon travail et, en cette affaire qui ne contribua pas à me faire adorer par la police, je sis la rencontre d'un juge d'instruction, Éric Halphen, qui reste, en quinze ans d'activité, celui qui m'impressionna le plus. Dénué de préjugés, le juge Halphen passait son temps à dire et à redire: «Je préfère voir un coupable en liberté plutôt qu'un innocent en prison.» Et, pour la petite histoire, c'est ce même juge, Éric Halphen, qui, ayant choisi peu après de se mettre en indisponibilité à la suite des affaires dites des HLM, aurait dû instruire l'affaire Ferrara... La libération de Lepage, décidée par le juge, trois mois plus tard, sit, tout comme l'affaire Oulamara, du tapage, et provoqua un séisme, et dans le milieu judiciaire et dans le milieu tout court.

Dans et par le monde des voyous, je fus salué comme une vedette tandis que, ailleurs, je suscitais la vindicte et je m'attirais des foudres. La brigade criminelle était en ébullition. J'ajoute que Serge Lepage n'a pas été, en regard du travail fourni et du résultat obtenu, d'une grande largesse à mon égard. Mais, dans les milieux du grand banditisme, j'avais gravi un échelon supplémentaire et les voyous, sagement assis, coude à coude, dans ma salle d'attente, patientaient désormais, à la file indienne, collés serrés.

Au fil de toutes les affaires dont je m'occupais, dès lors, je devins donc et une marque et un label. Les voyous venaient à moi en rangs compacts et, pour beaucoup d'entre eux, je parvenais à obtenir des résultats judiciaires les remettant en liberté et les mettant en joie mais désespérant les policiers qui, auparavant, leur avaient couru après et leur avaient mis la main dessus. Beaucoup des voyous, que je défendais, se retrouvaient au-dehors, à l'air libre, en moins de temps qu'il n'en avait fallu pour les arrêter et pour les placer en détention. Je connaissais, en effet, sur le bout des doigts, la loi et ses arcanes, ses tours, ses contours et ses détours et j'en jouais savamment, avec un art consommé. Avec une redoutable essicacité, je parvenais, souvent, à dénicher dans les procès-verbaux et les commissions rogatoires le détail qui manquait et les points précis qui permettaient de démonter les procédures. Aux enquêteurs

parfois hâtifs, parfois jeunes, parfois enthousiastes et parfois inexpérimentés, forts de leur bon droit et de leur fougue impétueuse, j'opposais un décorticage serré de la manière dont les suspects avaient été arrêtés et interrogés. Et, spécialiste pour déceler les failles dans le système, j'obtenais la libération des suspects, pour vice de forme. Dans le monde du banditisme, le grand et le petit, je me taillais, ainsi, une réputation d'avocat d'enfer. Ainsi qu'un succès de tous les diables qui suscita, sur-le-champ, nombre de commentaires acerbes et de jalousies acérées. Les uns et les autres ne faisaient que commencer et ils n'allaient pas manquer de s'attacher, sans relâche, à mes pas. Il faut dire que, en ce qui me concerne, je leur donnais matière à éclore et à amplifier. Nombre de policiers étaient évidemment furieux contre moi, mais je ne faisais que mon travail, en me servant de la loi et de toutes ses possibilités.

Dès cet instant, en effet, je me trouvais, de mon plein gré, totalement embarqué dans une spirale d'affaires, touchant toutes de près au petit monde du grand banditisme et aux réactions passionnées qu'elles suscitaient. Les cas et les dossiers se succédaient à grande vitesse et se bousculaient au portillon. Je me suis trouvé pris, de mon plein gré et malgré moi, dans le tourbillon d'un cyclone.

Survint, peu après, pour mettre le feu aux poudres, l'affaire du dénommé Nordine Mansouri que j'avais connu par l'entourage des frères Hornec. Fêtard, slambeur et grande gueule, Mansouri était surnommé « la Gelée» par des services de police, en raison de l'état présumé liquide de son cerveau pour les uns et à cause de son énorme ventre pour les autres. Il avait grandi à Montreuil, à proximité des quartiers des fameux frères Hornec, dont il s'avérait proche. Il résidait alors à Oran et il m'appelait au téléphone tous les jours car sa compagne restée en France avait reçu une convocation pour son époux émanant de la BRB de Paris. À la demande de Mansouri, je me rapprochais d'un officier de la BRB m'informant qu'il agissait sur une commission rogatoire du juge d'instruction Étienne Apaire, désireux d'interroger mon client. Je pris alors rendez-vous auprès de son greffe et je rencontrai longuement le magistrat. Bien que le secret de l'instruction ne l'autorisât pas à me

parler du dossier sur le fond, il m'indiqua qu'il souhaitait uniquement que mon client fût entendu sans garde à vue et sans présentation à son cabinet d'instruction. Fort de ces informations et confiant, j'informais rapidement Mansouri qui sembla à la fois rassuré et convaincu que sa présence en France ne pouvait représenter un danger pour lui. Je m'occupais de lui dans une affaire de racket. Et je le fis donc revenir d'Algérie où, clairement, il s'était réfugié pour fuir la justice française. Je n'avais, évidemment, pas agi à la légère puisque j'avais obtenu, sous la foi du palais, du juge d'instruction qui désirait l'interroger, la garantie que mon client ne serait pas arrêté ni incarcéré. Mais, dès que, après avoir posé les deux pieds sur le sol français, Nordine Mansouri se rendit le lendemain à la BRB, il fut immédiatement placé en garde à vue. Il protesta avec véhémence, s'insurgea, demanda son avocat. Les enquêteurs lui répliquèrent que son avocat ne valait rien. Et que j'étais, le mot fut prononcé, une «ordure». Lorsqu'il arriva à la BRB, les enquêteurs lui racontèrent que je n'avais pas pris contact avec leur service et qu'il ferait bien de se prendre un autre avocat. La machine à griller l'avocat Karim Achoui se mettait insidieusement en marche. Il n'est, en effet, rien de pire que de discréditer un avocat aux yeux de son client, surtout si celui-ci est fiché au grand banditisme. Il y a de quoi carboniser l'avocat à vie. Au cabinet du juge devant lequel il fut déféré, avant d'être

incarcéré, Nordine Mansouri garda, obstinément, le silence et fut placé en détention à la prison de la Santé pour tentative d'extorsion de fonds et association de malfaiteurs. Je le vis trois jours plus tard à la Santé, par hasard, alors que j'attendais mes clients au parloir et qu'il traversait les couloirs pour aller faire du sport. En colère, il me demanda des explications. Que je lui fournis, sans peine. Il se calma, il me crut et m'indiqua, alors, que, selon son nouvel avocat, le juge consentirait à le libérer en échange d'une caution de 150 000 francs. Huit jours plus tard, Mansouri m'appela, alors qu'il avait été libéré et il m'invita à dîner dans un restaurant, le King-Club près de l'Odéon, où il me dit que je devais me mésier et des services de police et du juge Apaire. Et qu'il en avait entendu des vertes et des pas mûres à mon encontre. Je rencontrai, peu après, ce dernier dans les couloirs du palais et je lui exprimai fermement mon désaccord face au non-respect de la parole qu'il m'avait donnée, sous la foi du palais. Je me souviens qu'il était avec un de mes confrères, maître Konitz, qui assista à la conversation et qui devait défendre, plus tard, Ruddy Terranova, mon assassin présumé lors de l'attentat du 22 juin 2007. Je déclarai au juge que je réprouvais le procédé. Et je m'en indignai publiquement. Une parole m'avait été donnée mais elle n'avait pas été tenue. Les termes de l'accord conclu avec le juge ne me paraissaient pas respectés, et il y allait non seulement de ma

réputation mais encore de ma vie. Où allais-je si, alors que je garantissais à mes clients, en plein accord initial avec le juge, j'insiste et je le répète, leur libre circulation sur le territoire, ceux-ci se retrouvaient alpagués dès qu'ils franchissaient les frontières et foulaient le sol français? C'était un sale coup, à me faire passer pour un avocat en papier mâché, ne tenant pas ses engagements. C'était un coup, aussi et surtout, à prendre deux balles dans le dos, pour avoir trompé mon client. Le juge, devant l'avocat, me répondit que « les promesses n'engageaient que ceux qui les entendaient». Nordine Mansouri recouvra la liberté, et il m'appela souvent dans les mois qui suivirent, démontrant ainsi, s'il en était besoin, que la cause était entendue, qu'il avait compris la manœuvre et qu'il me considérait comme réglo, d'un côté comme de l'autre.

La prolifération grandissante de nombreux clients venus du monde du grand banditisme sema, on peut s'en douter, quelque perturbation dans le cabinet au sein duquel je travaillais avec maître Florand. Et cela n'alla pas sans frictions entre nous. Les deux associés que nous étions alors finirent, en profond désaccord, par se séparer, et pas dans les meilleurs termes du monde. Ce qui, dans le métier et dans l'instant, n'avait rien d'étonnant. Nous nous « désassociâmes », selon le mot de Jean-Marc Florand, « sur des divergences de vue, quant à l'évolution du cabinet et quant au choix de la

cuentèle ». Et, chacun le sait bien, toutes les séparations ne s'effectuent pas dans la joie. C'est moi qui quittais les lieux pour m'installer ailleurs. Maître Florand n'a jamais voulu en dire plus, même si, à l'époque, mes déménageurs, dit-on, vidèrent les lieux en emportant jusqu'aux poignées en laiton des fenêtres et des portes du bureau. J'en fus désolé car je ne l'avais pas demandé, mais il n'y avait pas là de quoi fouetter un chat. C'était un détail. Et j'ai été profondément ému et heureux, plus tard, en des circonstances nettement plus difficiles, de voir le même Jean-Marc Florand venir me rendre visite à l'hôpital Pompidou, après la tentative d'assassinat dont j'avais été victime. Et je reste, dois-je le dire, sincèrement heureux et honoré d'avoir pu travailler à son côté.

Faisant désormais, en 2000, cavalier seul, sans associé aucun, je commençai par installer mon nouveau bureau dans un petit hôtel particulier de deux étages, avec cour pavée, murs laqués et moquette rouge, au numéro 25 du quai Voltaire, proche de chez le cinéaste Jean-Pierre Mocky. Et, immédiatement, mes clients me suivirent dans ce nouveau cabinet, où ils continuaient à affluer, et où les affaires n'en finissaient pas de s'emballer. Dans leur très grande majorité, mes clients arrivaient, maintenant, du 9-3, département qui a toujours constitué une imposante réserve d'individus prompts à franchir la ligne jaune. Le 9-3 reste, à ce jour, la plus grosse banlieue en matière de criminalité et aussi l'une des plus importantes

juridictions de France. J'allais d'ailleurs y connaître une affaire fort médiatique, opposant une star du rap, JoeyStart, Didier Morville à la ville, à Jennifer Galin, très joli modèle, qui avait porté plainte après avoir supporté des violences conjugales répétées et l'ayant mise dans un piteux état. Jennifer Galin m'avait été présentée par un artiste comique qui montait, Jamel Debbouze, dont j'avais fait la connaissance, grâce à Antonio Lagès, lors d'une sortie sur les Champs-Élysées. Debbouze n'était pas encore le grand humoriste qu'il allait devenir mais, déjà, sa présence et sa chaleur dénotaient.

Il m'avait fait part de soucis juridiques dans différentes petites affaires et je l'avais, très amicalement, conseillé. J'acceptai donc, à sa demande, de rencontrer Jennifer Galin et je proposai, en accord avec elle, un protocole transactionnel avec la maison de disques de JoeyStarr. Quelques jours plus tard, les avocats du rappeur refusèrent l'accord et je fus contraint et forcé de déposer plainte contre lui pour coups et blessures volontaires, ayant entraîné une incapacité de travailler. Placé en garde à vue, le rappeur refusa de reconnaître sa violence, même si, quelques mois plus tôt, un tribunal correctionnel l'avait déjà condamné pour violences commises sur la personne d'une hôtesse de l'air. Sa liberté étant probatoire, risquant gros, il avait une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Il changea alors d'avocat pour prendre l'un des meilleurs pénalistes

français, maître Jean-Yves Leborgne. L'audience démarra à 16 heures pour finir cinq heures plus tard. L'avocat adverse opposa à ma plaideirie, rappelant la trajectoire de cette jolie métisse ayant fait la rencontre d'un homme déséquilibré violent et dangereux pour elle, une plaidoirie homérique rappelant les vertus de l'artiste et la parabole des talents. JoeyStarr n'alla pas tout de suite en prison puisqu'une peine de prison avec sursis lui fut infligée; il exécuta six mois plus tard cette peine à Fleury à la demande d'un juge d'application des peines. Jennifer Galin fut soulagée d'avoir été entendue et la presse people s'empara de cette affaire et parla de l'avocat Karim Achoui qui avait pris la défense de ce mannequin contre le célèbre chanteur. C'est, précisément, à cette époque que je fis la rencontre de mon ex-femme, Yacout, en allant déjeuner dans le restaurant de sa mère. Elle lisait le magazine Gala ou j'étais en photo sur les pages centrales. Elle engagea la conversation. Je répondis. Et notre histoire sentimentale démarra dans la foulée. J'étais donc, alors, l'avocat qui n'en finissait pas de monter.

Et tout changea, du tout au tout, pour mon cabinet et pour beaucoup de monde à l'entour, lorsque la famille des Hornec, des gitans sédentarisés installés à Montreuil et considérés comme régnant sur le milieu parisien, entra en contact avec moi, envoyée, vraisemblablement, par Mansouri qui les connaissait bien. La famille dite

des Hornec regroupe trois frères, unis comme les doigts d'une main. Ils ont pour prénoms Jean-Claude, Mario et Marc. Ils sont fils de ferrailleurs. Et ils gèrent, pour le compte de leur clan, un véritable empire, selon la PI parisienne. Suspectés de tenir tout le milieu de la région parisienne, les frères Hornec étaient une cible prioritaire pour toutes les équipes de police de France. C'est l'aîné du trio, Jean-Claude Hornec, dit «Lounes» ou encore «Eddy Mitchell», qui, le 26 décembre 2000, vint taper à ma porte. Son frère cadet, Marc, alias « le Forain », venait d'être incarcéré, la veille, jour de Noël, à la demande du juge d'instruction Étienne Apaire, à Paris. Suite à une affaire contre des marchands d'or de la rue Vivienne dans la capitale, il se retrouvait mis en examen pour vols à main armée et pour association de malfaiteurs. A la tête du clan, Marc Hornec était soupçonné par la police parisienne de contrôler le milieu mafieux. L'aîné, «Lounes», avait effectivement entendu dire que j'étais un avocat travaillant correctement par Nordine Mansouri, je l'ai su par la suite. Voulant prendre, sur l'affaire en laquelle son frère était impliqué, un avis auprès de cet avocat qui, soi-disant, réussissait à faire facilement libérer les voyous arrêtés, Jean-Claude Hornec vint donc me voir. Son frère, Marc, sous les verrous, avait déjà choisi, comme conseils pour assurer sa défense, trois ténors parisiens. Mais, à la suite du décès récent de son avocat attitré, le célèbre Charles

Robaglia, il restait encore en quête d'un défenseur aussi efficace pour lui et les siens que ce dernier l'avait toujours été. Les frères Hornec n'ont jamais été des hommes à sous-estimer le système judiciaire. Et ils n'ignoraient pas que parvenir à accrocher l'un d'entre eux à son tableau de chasse, pour un flic, pour un juge, pouvait s'avérer bien plus glorieux que de se voir décerner la Légion d'honneur. Cela, Marc Hornec le savait parfaitement. Et il importait pour lui de ne pas se faire accrocher.

Maintenant que les équipes du 36 du quai des Orfevres avaient épinglé un membre de la famille, le dénommé « Lounes » avait compris qu'il allait falloir, pour le clan, jouer une partie très serrée. Point n'était donc besoin d'être grand clerc ou fin détective pour réaliser que rien ne valait un bon « procédurier », comme on dit dans le microcosme des pénalistes, pour dénicher la faille qu'il fallait dans le dossier de Marc Hornec. Grâce ou à cause de ces failles de procédures, les Hornec, qui furent, certes, souvent arrêtés, furent tout aussi souvent relâchés. Et c'est en espérant que, précédé de ma bonne réputation de procédurier, j'accomplirai le même travail que maître Robaglia avait su faire pendant tant d'années, que je fus choisi. J'avais bâti ma renommée d'avocat sur les règles de procédures disséquées et sur mon achamement au travail. J'avais eu la chance comme d'autres avocats avant moi, comme

maîtres Jean-Yves Leborgne, Jean-Alain Michel, Francis Szpiner, de l'approcher non comme l'un de ses collaborateurs mais comme le co-plaideur de nombreux dossiers partagés. Les voyous appelaient Charles Robaglia, figure mythique du barreau, « le Vieux ». A son côté, j'avais appris l'art de démêler et de tirer les ficelles comme seul, lui, l'un des meilleurs avocats pénalistes de ces vingt dernières années, y excellait. Il m'avait, m'appelant très affectueusement « petit», précisé que je ne deviendrais un grand pénaliste que lorsque j'aurais dépassé la cinquantaine car je pourrais alors jouer de toutes les facettes d'une plaidoirie dans les procès d'assises. Il ne me manquait, à l'entendre, qu'une mèche blanche qui, comme la sienne, l'aidait dans sa plaidoirie, selon la façon dont il en jouait, comme un tragédien. Jean-Claude Hornec, le jour même de l'arrestation de son frère, vint donc me voir et me demanda d'assister ce demier.

Le lendemain matin du jour où Marc Hornec avait été appréhendé, un rendez-vous fut organisé à la brasserie Les Deux Palais, face au palais de justice de Paris, entre les avocats désignés du parrain du milieu, les proches du parrain arrêté, dont le dénommé Michel Gabarès, homme d'affaires sulfureux, et moi-même. Ce jour-là, à 11 heures, allant et contre l'avis général et contre les sentiments particuliers, j'expliquai à tous qu'il fallait, pour le mis en examen, refuser de s'exprimer

et refuser de reconnaître les faits. En aucun cas, il ne le fallait.

Le juge d'instruction, en charge de son dossier, Étienne Apaire, encore lui, qui n'avait pas grand-chose dans son dossier, souhaitait obtenir des aveux immédiats, clairs et circonstanciés plutôt que courir après des charges qu'il aurait eu bien du mal à réunir. Par ailleurs, ce juge était sur le départ, devant être nommé, incessamment, début janvier, procureur de la République de Nanterre, avant de rejoindre, plus tard, le cabinet du ministre de l'Intérieur du moment, Nicolas Sarkozy, comme conseiller technique pour les affaires de grand banditisme. Face à lui, nouvel avocat auquel les autres conseils du client sou; conné de vol emboîtaient le pas un peu malgré eux, je précisai clairement, en présence de Marc Hornec, que ce dernier refusait de s'exprimer. Et, effectivement, pas un mot ne sortit de ses lèvres. Le juge ne s'attendait pas à pareille réaction, qui se situait à l'opposé de celle qu'il espérait, à savoir des aveux dûment signés.

Quelques jours plus tard, comme prévu, au début de l'année qui suivait, le juge Apaire quittait donc son poste, sans y avoir obtenu le succès qu'il escomptait dans cette affaire. De ce jour, je compris que, en retour, j'entendrais un jour, vu notre contentieux, et parler de lui et reparler de cette affaire. Travaillant donc, jour et nuit, sur ce dossier Hornec, je déposai une demande

de mise en liberté particulièrement motivée, que le juge des libertés examina plusieurs jours avant de procéder à la remise en liberté du suspect, après à peine un mois de détention.

Ce faisant, je provoquai, une nouvelle fois, la colère de policiers de la BRB de Paris et de la première division de police judiciaire, qui n'hésitèrent pas, suite à cette affaire, à manisester au pied du palais de justice. Le procureur de la République de Paris, sous la pression des policiers, frappa d'appel cette décision de libérer celui considéré comme un parrain parisien. Mais, quelques jours plus tard, la cour d'appel de Paris confirmait cette victoire sans précédent pour Marc Hornec. Et, encore une fois, ce n'était pas moi qui le faisais libérer, mais j'avais réuni les éléments contraignant la justice à le faire. Pour ma part, je tenais un succès sans précédent et, cette fois, je volais et je m'envolais, de mes propres ailes, au plus haut des plus hauts. Cela, ce fut, d'abord, le bon côté des choses. Les dossiers s'accumulaient, la renommée grandissait et le respect, enfin, se manifestait... Mais du côté de la grande voyoucratie, seulement.

Mes confrères, eux, dans leur majorité, mais heureusement pas tous, manifestèrent surtout de la méhance pour la nouvelle «star» du barreau que j'étais maintenant devenue. Au fil des affaires gagnées, je m'étais, malgré moi, changé en idole des gangsters. Et je me retrouvai au firmament. Sans avoir à la chercher, j'amassai, soudain, trop facilement, une clientèle prisée, réputée intransigeante mais surtout «bonne payeuse», réglant comptant frais et honoraires, sans délais, rubis sur l'ongle et hors marchandage. Je me trouvais dans la peau, ou plutôt dans la robe, de celui que les voyous s'arrachaient pour assurer leur défense au mieux et le plus efficacement du monde.

Un peu grisé par ma réussite fulgurante, je ne me méfiais point assez de mon étiquette d'avocat quasi officiel du milieu. Bien au contraire, par une sorte de réflexe enfantin et incontrolable, j'en étais presque fier. Et, au palais comme au 36, quai des Orsevres et surtout à l'OCRB, ce péché d'orgueil fut rapidement interprété comme une provocation. Avocat quasi officiel des cadors du milieu parisien, je me coulais avec un plaisir évident, sinon avec une volupté indicible, dans la peau du «baveux» des truands, selon leur jargon. Je retrouvais, dans cet univers glauque et noir, les archétypes et les clichés qui avaient bercé mon adolescence. Le milieu des voyous, le milieu tout court, était un domaine obscur, clos et calfeutré, avec ses us, ses coutumes et ses règles. En acceptant, de plus en plus, de m'impliquer dans des affaires provenant du grand banditisme, j'eus le sentiment et de pénétrer en un monde très fermé au commun des mortels et de toucher à quelque chose de sensible. L'attrait qu'exerçait, sur moi, l'univers glauque

## Karim Achoui

et froid, voire ensanglanté, des voyous me replongeait, évidemment, dans les films noirs des grandes années d'Hollywood que j'affectionnais particulièrement. J'aimais la façon glaciale et clinique dont s'y trouvait disséquée, au scalpel, la nature humaine, avec ses excès et ses vices, ses travers et ses désordres. Grand amateur de la littérature russe de Dostoïevski et de ses plongées dans les tréfonds de l'âme des hommes, je comprenais, en m'intéressant aux affaires qui arrivaient sans relâche sur mon bureau, que ma vie était, soudain. devenue et un roman d'aventures et une étude de psychologies. La situation me plaisait intensément et tout, donc, paraissait aller à merveille dans mon existence, mais il y eut une faille. Une faille de taille.

Control of the Control of the Control of Con

En 2001, une sombre affaire provoqua des remous. Antonio Lagès, Portugais d'origine, était, selon la PJ, une figure montante du grand banditisme. Il fut arrêté dans une propriété bourgeoise des Hauts-de-Seine où, ayant escaladé le mur d'enceinte, armé et ganté, il s'apprêtait, en compagnie de Farouk Achoui, à organiser le saucissonnage des occupants. Un voisin qui les avait surpris et vus en pleine opération d'escalade avait appelé la police. Tous deux furent arrêtés. Et Antonio Lagès se retrouva placé en détention provisoire, à la maison d'arrêt de la Santé, l'enquête ayant été confiée à la BRB. Loin de reconnaître les faits, sur mes conseils, puisqu'il m'avait choisi pour défenseur, Lagès nia tout en bloc. Et, en tant qu'avocat, je parvins à obtenir sa libération, sous caution, quelques mois plus tard, devant la cour d'appel de Versailles, en soulignant la faiblesse des charges et l'excellence des garanties de représentation et de réinsertion du prévenu, à savoir un emploi, un

domicile et une vie de couple. Mais, il y eut un hic. Et de taille. En effet, cinq jours après avoir retrouvé le chemin de la liberté, Antonio Lagès fut assassiné, vers 23 heures, dans le VIIIe arrondissement, à Paris, à deux pas des Champs-Élysées, lors d'un rendez-vous qui lui avait été donné par un de ses amis gitans. Le même soir, dinant au restaurant Le Voltaire, je fus, par téléphone, informé qu'il y avait un important cordon policier autour du véhicule de Lagès, une grosse Mercedes grise, avec plaques luxembourgeoises, arrêtée dans une contre-allée de l'avenue George-V. Me rendant aussitôt sur place, reconnaissant le véhicule, sachant à qui il appartenait et me présentant aux fonctionnaires de la Crim' et de la BRB pour les informer de l'identité du propriétaire qu'ils ignoraient, j'appris alors que mon client venait de se faire exploser la tête au fusil de chasse par un individu ayant pris la fuite en voiture, alors que Lagès se trouvait au volant, à l'arrêt. Le spectacle, si ce mot peut être employé, était effroyable à voir. Il y avait des débris de chair et des taches de sang tapissant l'intérieur de la voiture. Un passager, avec lequel Lagès aurait été en train de discuter sur la banquette avant de la voiture, au moment de l'assassinat, avait été vu, ouvrant précipitamment la portière, prenant ses jambes à son cou et fiyant, épouvanté, pour s'éviter de subir le même sort.

Dans le prolongement de cette affaire sanglante, un mois plus tard, dans les locaux de la Crim', je fus, moi

qui étais l'avocat d'Antonio Lagès, interrogé pendant deux longues heures au long desquelles, faisant souffler le chaud et le froid, les policiers m'expliquèrent qu'il était, de mon propre intérêt, de collaborer et de leur livrer les renseignements qui pouvaient être en ma possession. Je me contentais de leur préciser combien je me sentais affecté par l'assassinat d'un homme pour lequel, par-delà la réprobation que pouvaient m'inspirer ses actes, je gardais une forme de sympathie. Mais je ne savais rien, rien de rien. Je n'étais pas au courant de quoi que ce soit, concernant l'assassinat de Lagès. Je ne pus donc rien en dire. Lors de cette audition, il me fut, en fait, clairement reproché par les enquêteurs de la PJ, de défendre tellement de personnes, toutes impliquées dans le grand banditisme, qu'il y avait peut-être, dans le lot de mes clients, à la fois et la victime et les coupables.

Des commentaires de toutes sortes filtrèrent. Et, bien évidemment, certains organes de presse n'hésitèrent pas à reprendre les conclusions hâtives des enquêteurs. Car il y avait, évidemment, un mauvais côté des choses. Maître Achoui énervait. Il énervait même beaucoup. À tous les niveaux et à tous les étages. Dès que l'un de mes clients se trouvait interpellé et qu'il arrivait à la BRB, à l'OCRB, à la première division de la PJ, à la brigade des stupésiants, des officiers et des inspecteurs, furieux et irrités des manœuvres et des manières de quelqu'un qu'ils disaient trop proche de ses clients, ne se

privaient pas de me créer une très mauvaise réputation. Qui se propageait. Comme cela avait déjà était fait avec Noredin Mansouri. Entre quatre murs, mes clients s'entendaient ainsi dire et répéter que leur défenseur était grillé et qu'il ne méritait plus leur confiance.

Ainsi, des histoires, ne me faisant pas la part belle, étaient racontées à ceux que je devais défendre, déformant, amplifiant, inventant, réinventant la vérité. À la longue, au fur et à mesure de ce petit jeu répété de dénigrement aussi insidieux qu'incessant, un bon tiers, environ, selon ma propre estimation, de mes gros clients, tous originaires de la Seine-Saint-Denis, me quitta manu militari, avec armes et bagages. Beaucoup, sans que je n'en sache jamais rien ni, à plus forte raison, pourquoi, me virèrent purement et simplement.

Je l'apprenais un peu plus tard, en recevant les lettres que me faisaient adresser d'autres avocats me signalant que j'étais débarqué et que c'étaient eux qui, désormais, défendraient mes clients. Il y avait, donc, de la déperdition dans ma clientèle.

Or, de 2000 à 2003, le département de la Seine-Saint-Denis constituait un réservoir naturel de malfrats qui, spontanément et systématiquement, me désignaient, pour les défendre. Tous connaissaient ma prétendue bonne réputation par le bouche-à-oreille. Il n'y avait pas, en effet, durant toute cette période, dans toute l'Île-de-France, une seule affaire de stupéfiants ou de braquage

dont les auteurs n'émanaient pas de cités de la Seine-Saint-Denis. Et j'étais le défenseur d'une grande majorité des auteurs de ces faits. Plusieurs policiers tentèrent donc, c'était un calcul stratégique, de me carboniser auprès de ceux que je devais défendre, ne faisant pas mystère, par ces moyens, de chercher à assécher ma clientèle. Si, par la manœuvre, grâce à elle, je me trouvais, un beau jour, dépourvu de clients, je n'aurais plus à batailler pour les faire remettre en liberté. Et ainsi, allant voir d'autres défenseurs, peut-être moins doués, les voyous resteraient bouclés, sous les verrous. J'écris cela, sans considérer toutefois l'ensemble des voyous comme des esprits crédules prenant systématiquement les avis des policiers sur leurs avocats pour de l'argent comptant. Je n'avais pas saisi, immédiatement, qu'il y avait, à l'origine des départs de mes clients, une manigance visant à me torpiller et à m'éliminer. En fait, je ne la vis pas venir mais je la sentis s'abattre sur moi.

Mais, si des clients me quittaient, d'autres arrivaient et, ainsi, les uns remplaçaient les autres. Continuant à crouler sous le travail, je ne coulais pas. En fait, je n'ai pas eu le temps, à l'époque, de m'arrêter à ces détails et je ne m'attardais pas sur ces flux et reflux de clientèles. Mais, pour le moment, une évidence s'imposait. Ce torpillage était professionnel. Et il n'était que professionnel. Conséquence logique: la situation se révélait tendue. Extrêmement tendue. Tendue à exploser.

Mais les choses qui auraient pu, dès ce moment-là, empirer gravement semblèrent, soudain, se temporiser. La crispation qui semblait aller en s'amplifiant marqua, en effet, une pause lorsque, le 1<sup>cr</sup> juin 2001, je me mariai.

J'avais rencontré une très jolie fille, Yacout Bouzeiene, belle-fille d'un commissaire de police, ancien patron de la première division de police judiciaire compétente sur les VIII<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Après quelques mois de cour et de sorties, je l'épousai, à la mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, ce qui tenait et d'une forme suprême de reconnaissance sociale et d'un hommage ému à mes parents qui, eux aussi, s'étaient mariés, en 1959, le 16 mai, en cette même mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Une très scintillante fête de mariage suivit, au Country-Club, organisée, conjointement avec ma belle-mère, dans un décor sur le thème des mille et une nuits...

Nous nous installâmes dans un bel appartement, à Neuilly-sur-Seine où l'humoriste Elie Semoun allait, peu après, être notre voisin du dessous, se plaignant, gentiment, des gambades de Séraphin qui naquit une année plus tard, le 6 juillet 2002. Marié avec Yacout sous le régime de la communauté de biens, je lui offris deux magasins, à Neuilly, situés l'un en face de l'autre, rue Perronet, une boutique de baskets pour femmes et enfants et un institut de beauté. Le premier magasin m'a valu mon renvoi devant le tribunal correctionnel.

À la suite de notre divorce prononcé le 6 mars 2007, Yacout est, aujourd'hui, mon ex-femme.

Elle est aussi la cousine de ce que le milieu appelle « un beau mec », c'est-à-dire un voyou de catégorie supérieure, un certain Imed Mohieddine de Seine-Saint-Denis, qui était lui-même très ami avec le dénommé Nordine Mansouri, bien connu des forces de police et surnommé par elles, je l'ai déjà dit, « la Gelée ». Selon moi, la police, à la fois contrainte et forcée, en dépit et des mauvais rapports et des dossiers délicats, n'avait fini par supporter mon ascension que parce que j'étais devenu le gendre du commissaire divisionnaire Philippe Venère. Ma parenté avec ce beau-père qui m'expliquait, aux heures ensoleillées de mon mariage, que «quand on est policier, on l'est à vie!» et avec lequel, au début de mon union avec Yacout, je m'entendais aussi bien que possible semblait soudain me protéger. Mais cela ne dura qu'un temps. Pourtant, à cette époque, la consécration, couronnant l'ensemble de ce tableau quasi idyllique, était bel et bien là.

Elle faisait enrager et elle atteignit, comblant les uns et crispant les autres, son point de retour suprême lorsque je fus désigné, à l'été 2002, pour la défense d'Antonio Ferrara dit « Nino » (il mesure 1,64 mètre), le caïd des caïds du moment. Cette consécration, on s'en doute, n'arriva pas seule. Les ennuis l'accompagnèrent. À moins de 30 ans, Antonio Ferrara, « Nino », était

considéré par les services de police comme le nouveau Jacques Mesrine, l'ennemi public numéro 1 des années 2000. Le petit Italien de la cité Gabriel de Choisy-le-Roi, arrivé en France à l'âge de 10 ans, était devenu, en un temps record, le roi incontesté du braquage. Braquage de banques d'abord, puis de fourgons blindés. Analphabète mais ingénieux, le « petit » avait inventé et mis au point une technique imparable pour faire exploser les parois des camions de transport de fonds. Cette méthode avait même hérité d'un label, la « technique de la parabole». Ce savoir-faire se révélait précieux pour les équipes de braqueurs qui n'allaient pas hésiter, désormais, à s'attacher les services de Ferrara pour parvenir à réussir leurs plus beaux coups en mettant sa science à leurs services. Sous la protection de parrains corses, Antonio Ferrara passa très vite du statut de «prestataire» à celui d'«associé». Il avait compris, avant tout le monde, que, dans le milieu, les cités de banlieue pouvaient devenir les nouveaux viviers d'une main-d'œuvre facile et fascinée, pour les entrepreneurs en grand banditisme. Ce fut sous l'ère Ferrara que les Corses, les Marseillais et les gitans commencèrent à monter des équipes avec des jeunes «blacks-blancs-beurs» issus des banlieues. Auxquels il apprenait à manier les explosifs, en utilisant les techniques de la parabole.

La situation se révéla vite être un authentique cassetête pour les services spécialisés de la PJ qui devaient se mettre à rebattre toutes les cartes des organigrammes du milieu alors que les attaques de fourgons et les casses se multipliaient. « Nino », qui ne cessait d'être sur la brèche depuis qu'il s'était évadé en août 1998, devint la bête noire des policiers.

Après quatre années de cavale, et quatre années de cauchemar pour les transporteurs de fonds, l'ennemi public numéro 1 de la décennie fut, enfin, interpellé, le 13 juillet 2002. Il fut emprisonné. Il avait déjà été emprisonné auparavant et il s'était déjà échappé, mais ce sont d'autres histoires. En ce cas, avec l'arrestation de Ferrara, l'honneur de la police était sauf. Mais le mien ne tarda pas à être bafoué. Moins d'un an plus tard, le 12 mars 2003, Antonio Ferrara se faisait, en effet, la belle de la maison d'arrêt de Fresnes, dans le Val-de-Marne, où il avait été mis sous clé. Ce jour-là, à 4h15 du matin très précisément, et en moins d'un quart d'heure, un commando réussit l'exploit d'extraire le matricule 903260 du mitard où il avait été enfermé, quelques heures auparavant. L'affaire constitua un véritable camouflet pour les autorités pénitentiaires: malgré les mesures spéciales de surveillance mises en place pour un individu classé comme très dangereux, Ferrara, de derrière les barreaux, récidiva donc et s'évada, cette fois, de façon très spectaculaire. À coups d'explosifs et de lance-roquettes.

L'attaque de la prison qui abrita notamment, à la Libération, de nombreux responsables du régime de Vichy qui collaborèrent avec l'occupant nazi, fut planifiée comme une véritable opération de commando militaire. Chacun comprit, dès le même jour, quelques heures plus tard à peine, qu'il ne s'était pas agi d'autre chose que d'un début de guerre. Réglé en plusieurs temps et mouvements. Il y eut, d'abord, une première phase, de diversion. L'objectif des attaquants consista à attirer et à retenir pompiess et policiers loin de la prison, le temps de récupérer Antonio Ferrara, en mettant le feu, simultanément, à un maximum de voitures dans les rues avoisinantes. Pendant qu'une partie des membres du commando, munis de vrais-faux brassards de police, s'employait à incendier méthodiquement tous les véhicules stationnés, une autre partie du groupe d'attaque composée d'hommes en treillis, encagoulés et gantés, armés de fusils d'assaut, passait à la deuxième étape. Ces derniers faisaient sauter la porte de «chantier», à l'arrière de l'établissement, puis le portail de l'enceinte intérieure donnant accès à la cour du quartier disciplinaire où Antonio Ferrara avait été transféré le jour même. « Nino » avait refusé, en effet, peu de temps auparavant, de se laisser fouiller à corps après un parloir par les gardiens de la prison, ce qui, et il n'était évidemment pas sans le savoir, valait d'être bouclé au mitard sur-lechamp. Le mitard se situait, il n'était évidemment pas non plus sans le savoir, à l'arrière de la prison. Il s'y trouvait donc, à Fresnes, de par sa propre volonté, au

moment où se déroula l'attaque qui ne visait qu'à le libérer. Il occupait l'endroit stratégique le plus facile à atteindre pour qui voulait sortir, avec des moyens importants et en y mettant le prix, quelqu'un de la prison. Selon les éléments de l'enquête, deux des membres du commando se faufilèrent dans la brèche béante de 90 centimètres sur 60, provoquée par l'explosion d'une charge de plastic pour faire sauter une dernière grille. Dans le cachot numéro 9, situé au rezde-chaussée, «Nino» n'eut plus qu'à placer lui-même, sur le rebord de sa fenêtre, un pain de Pep500, caché dans sa cellule. Il en alluma la mèche, il se cacha sous le lit et il en attendit la déflagration. Les barreaux ne résistèrent pas, le Plexiglas de la fenêtre, si. L'artificier, avec sang-froid, se précipita alors pour finir le travail avec une boulette de 100 grammes. Sonné, sinon quasi assommé par la violence de la déflagration, Antonio Ferrara réussit néanmoins à se hisser sur la margelle de la fenêtre pour se laisser basculer 2 mètres plus bas dans la cour. Et là, à l'air libre, il n'eut plus qu'à courir, les jambes à son cou, vers la liberté, par les brèches ouvertes. Où ses copains l'arrachèrent et l'emmenèrent. L'opération avait duré à peine plus de dix minutes.

Dans les brigades de répression du banditisme de toute la France, la consternation fut générale. Furieuse de cette dernière provocation de Ferrara, l'élite de la

lutte contre la grande criminalité se jura de retrouver le célèbre fuyard et de démasquer et d'arrêter tous ses complices. À savoir, les membres du commando, bien sûr, mais aussi le ou les corrompus qui les avaient aidés. À commencer par ceux qui avaient, premièrement, introduit dans la cellule de Ferrara plus de 600 grammes de pentrite, des détonateurs et aussi un téléphone portable et, pour finir, par ceux qui, deuxièmement, l'avaient informé de la date précise à laquelle devait se dérouler l'opération, soigneusement programmée et préparée. Car, évidemment, rien n'avait, dans cette affaire, été fait au hasard. Il fallait en effet que Ferrara fût, avant l'opération, transféré en quartier disciplinaire, et le bon jour, le 12 mars 2003, et aussi dans la bonne cellule, celle qui se trouvait bel et bien à proximité de la porte arrière de la prison de Fresnes. Ferrara connaissait par cœur le règlement des prisons: tout prisonnier qui refuse d'être fouillé à corps après un parloir est immédiatement envoyé au mitard. Et à Fresnes, c'est connu, les détenus dits « sensibles », comme lui, sont placés, lorsqu'ils vont au mitard, dans les cellules du rez-de-chaussée. La veille de son évasion, donc, après un parloir express avec mon collaborateur venu le prévenir de son extraction prévue le lendemain pour une audition au palais de justice d'Évry, Antonio Ferrara s'opposa à la fouille à corps. Il savait ce qu'il faisait. Direction immédiate, vers le quartier disciplinaire, le QD, selon l'expression des

taulards. Il n'en fallut pas plus aux enquêteurs pour me soupçonner d'avoir donné le top départ de l'évasion à mon client. Interrogé, en garde à vue, mon collaborateur s'expliqua. Selon sa version des faits, le lundi 10 mars, soit deux jours avant les faits, il était effectivement allé rendre visite à la prison de Fresnes à Antonio Ferrara pour l'informer de son rendez-vous, le lendemain, avec le juge des libertés et de la détention, au palais de justice d'Évry. Je lui aurais, toujours à entendre mon collaborateur, précisé de ne pas oublier de dire à Ferrara que tout se passerait bien. La phrase est ce qu'il y a de plus anodin pour un avocat qui veut rassurer son client mais qui, selon les enquêteurs, se serait trouvée être en réalité le code pour donner le feu vert à « Nino ». Me voilà donc, sur cette interprétation par les enquêteurs de ce témoignage, accusé d'avoir soi-disant transmis le top départ par l'intermédiaire de mon collaborateur, alors que Ferrara détenait en prison un téléphone portable lui permettant d'être en contact avec l'extérieur, et donc avec ses complices venus le libérer.

Et, un peu plus de deux années plus tard, en novembre 2005, je fus arrêté, mis en examen, placé sous contrôle judiciaire pour « complicité » dans l'affaire de l'évasion d'Antonio Ferrara et laissé en liberté. Évidemment, je niais avec force. Mais les suspicions, les animosités, les rancunes, les rancœurs, les haines qui existaient depuis de longues années, accumulées,

avalées, faussaient les jugements et m'exposaient à la vindicte et de la police et de la presse et surtout d'une partie de l'opinion. Étant passé très près de l'incarcération, ce 28 novembre 2005, ma carrière et surtout mon mental avaient été touchés en profondeur. Il me faudra du temps pour oublier cette arrestation à 6 heures du matin, à mon domicile dans le XVIe arrondissement, sur mandat d'amener que le juge Albert avait délivré à mon encontre, trois jours avant, le vendredi 25 novembre 2005. Une dizaine de policiers de la BRB, tous lourdement armés, procédèrent à mon interpellation, ce jour-là, en me promettant que j'irai rejoindre Samy Naceri à la Santé. Le comédien y était détenu pour une affaire d'agression sur un jeune homme, au restaurant Le Murat sur fond de cocaïne. J'étais déjà, à l'époque, en contact avec le célèbre comédien des films de la série Taxi, avant de devenir son avocat. Ne me laissant pas le temps de me doucher ni de me préparer, ces enquêteurs de la BRB qui pensaient tenir enfin leur vengeance pour, selon leur expression, «l'ensemble de mon œuvre» étaient absolument certains que je serais incarcéré. Je fiis emmené à l'arrière d'une voiture, de type Mégane Scenic, de la préfecture, les mains menottées dans le dos, vers la BRB de Paris. On y prit mes empreintes et des photos avant de me notifier mon mandat d'amener en violant d'ailleurs les règles de procédure, ce que la cour d'appel de Paris ne manquera pas de couvrir

lorsqu'elle sera saisie plus tard d'une remarquable requête en nullité, signée par maître Thierry Herzog, devenu depuis l'avocat de Nicolas Sarkozy.

À 11 heures, les policiers décidèrent de m'emmener au palais de justice de Créteil en vue de me présenter devant les deux juges d'instruction saisis du dossier. Je patienterai jusqu'à 17 heures. Des avocats parisiens se mirent spontanément en ordre de marche pour m'éviter l'incarcération que la presse autorisée visiblement bien renseignée, AFP et LCI, annonçait déjà. Maître Roland Dumas, en téte de cortège, accompagné de maîtres Thierry Herzog, Catherine et Jean-Yves Liénard, Maurice Missistrano et Francis Pudlowski réclamèrent et obtinrent ma liberté, en dépit de l'étau judiciaire qui se serrait sur moi. Malgré un sévère réquisitoire écrit du procureur de la République adjoint, Jean-Paul Content, visant à m'incarcérer sur-le-champ, le magistrat, lors des débats, changea son fusil d'épaule et demanda, en dépit de ses écritures, ma remise en liberté. Je serai finalement libéré, le soir même, après six plaidoiries. Et je n'oublierai jamais la présence amicale et esficace de ces ténors dont la présence a nécessairement influencé et modifié le cours d'une justice qui, en marche, m'avait déjà broyé... Et, non seulement ce n'était pas fini, mais cela ne faisait que commencer.

e suis, en fait, un Kabyle de Boulogne-Billancourt. J'y suis né. Alors que, ayant déménagé, ce que nous fimes plusieurs fois, nous habitions avec mes parents, dans deux chambres de bonnes, sur le boulevard Murat, dans le XVIe arrondissement, je me souviens d'avoir découvert que j'étais différent de la majorité des autres, en me faisant traiter «d'Arabe», mais pas de «sale Arabe », nuance, dans la cour de récréation de l'école maternelle de Lamoricière. Je jouais au ballon, avec d'autres gosses, à l'aide d'une grosse balle de papier amalgamé avec du scotch. L'insulte avait fusé spontanément, alors que nous nous disputions le ballon et que je ne l'abandonnais pas facilement aux autres. J'ai demandé, le soir même, à ma mère ce que l'expression pouvait bien signifier. Elle n'a pas su me l'expliquer parfaitement. Mais j'ai compris, aux mimiques de son visage, à ses explications, à ses dénégations, à ses protestations que, telle que j'en fus affublé ce jour-là, l'appellation

ne devait pas avoir grand-chose de bien gratisiant. Je n'étais, à l'époque, pas arabe, non que cela m'aurait déplu, mais bel et bien français.

Je suis, en effet, né à Boulogne-Billancourt, donc, le 7 octobre 1967, quatrième enfant de Mohand et Zarha Achoui. Tous deux ont élevé cinq enfants. Dans l'ordre, Horia, Fazia, Mourad, moi et Djillali. Auxquels s'est rajouté le petit Alexandre. Ma mère, qui travaillait à la maison comme assistante maternelle, pour la mairie du XII<sup>e</sup> arrondissement à Paris, gardait des enfants en difficulté. Dans le groupe dont elle avait la charge, figurait un petit Franco-Sénégalais de deux ans qui avait été tenu enfermé, quasiment séquestré, dans une chambre d'hôtel pendant deux mois où il n'avait mangé que des croûtons de pain. Ma mère s'y était attachée. Elle avait entrepris de le socialiser. Et elle avait voulu l'adopter, avec mon père. Ce fut une adoption simple, l'adoption plénière leur fut resusée car ils étaient, et ils le sont toujours, de nationalité algérienne. Mes parents ont donc élevé, comme s'il était leur fils, avec mes frères et mes sœurs et moi, le dénommé Alexandre D. qui, métis à la peau claire, travaille aujourd'hui dans la restauration sur les Champs-Élysées.

Dans les années 1960, mon père s'occupait, durant la journée, d'un hôtel de trente chambres, place Gambetta, dans le XX<sup>e</sup> arrondissement. La nuit, il faisait des heures et des pièces aux usines Renault, sur l'île Seguin. Et

lorsqu'il quittait la maison, vers 22 heures, pour aller travailler jusqu'à 5 heures du matin, ma mère lui avait préparé une boîte avec de la nourriture qu'il emportait. Elle avait, un temps, arrondi les sins de mois de leur ménage comme couturière et elle avait, notamment, confectionné des robes pour le trousseau de la jeune Farah Diba, avant qu'elle n'épousât le shah d'Iran et qu'elle ne devînt impératrice des mille et une nuits. Depuis mon plus jeune âge, j'ai toujours été habitué à voir mes parents et mes proches travailler. Travailler dur. Et, logiquement, j'ai voulu faire de même, très jeune. J'ai commencé à aider mon père dans un café qu'il avait acquis rue Pelleport dans le XXe arrondissement, alors que j'avais tout juste 7 ans. Il m'arrivait même de le remplacer une heure ou deux, les mercredis, lorsqu'il avait des démarches à effectuer. Je connus, à l'âge de 13 ans, les marchés où un commerçant forain, Frank Rodrigue, me recruta pour l'aider à déballer les mercredis et samedis. J'y appris le commerce et le contact, en vendant des vêtements pour femmes.

Je savais conduire dès l'âge de 15 ans, et j'étais déjà devenu autonome financièrement. Je connus, toujours avec Frank Rodrigue, le bâtiment, car il reprit une boîte de travaux publics alors que j'avais 16 ans. J'appris ainsi la décoration et je me suis passionné pour cette occupation. Je voulais même en faire mon futur métier. J'adorais aussi le sport, je fus ceinture noire de judo à

16 ans et je pratiquais la boxe en amateur, ce que je continue maintenant. Pour les vacances scolaires, nos parents nous emmenaient tous dans le petit village de Kabylie dont ils étaient originaires. Ainsi, espéraient-ils que nous pourrions poursuivre notre avancée dans la vie au cœur de la culture berbère à laquelle ils étaient très attachés. D'ailleurs, alors que j'avais 15 ans, mes deux sœurs, plus âgées que moi, décidèrent de retourner s'installer en Algérie, l'une dotée d'un diplôme de pharmacienne et l'autre d'un diplôme d'enseignante. Leur départ pour l'Algérie, marquant une rupture violente dans notre équilibre, divisa notre cellule familiale. Et, en voyant s'éloigner nos sœurs aînées, dont le rôle était primordial pour nous aider à conserver nos racines, nous perdîmes, mes frères et moi, plus que nos sœurs, nos secondes mères. Leur départ, bien qu'il nous fût longuement expliqué, nous marqua tous terriblement, même si nous avions été élevés avec le projet, non dissimulé par nos parents, que nous rentrerions un jour, nous aussi, diplôme en poche, en Algérie où nous les retrouverions. La vie, là-bas, était difficile et il est vrai que les vacances n'étaient pas tout à fait de vraies vacances, si ce n'est que nous y étions tous ensemble. Par respect d'une tradition séculaire, mes parents espéraient que nous épouserions des filles originaires de notre village et j'ai conservé le souvenir précis de ce qui aurait dû être mon union future. Âgé, alors, de 13 ans, j'étais allé

demander la main d'une très jolie petite voisine d'un village limitrophe, accompagné de ma mère. Ma future promise m'avait alors répondu, avec autorité et sagesse, qu'il serait toujours temps de revenir la voir quand je serais un peu plus vieux. Et je dois dire, avec le recul du temps, qu'elle avait raison, cette si jolie petite fille blonde avec des yeux turquoise prénommée Oualida, que je ne suis jamais allé revoir. Je me demande parfois ce qui se serait passé si elle avait accepté, sur-le-champ, de s'engager avec moi, à l'époque, et où en serais-je aujourd'hui. Habitant chez mes parents, j'étais élève au lycée Paul-Valéry, porte Dorée, de la sixième à la terminale. J'ai eu mon bac C, mais, à 18 ans, j'avais de fortes velléités d'indépendance. Je me trouvai donc une garçonnière avec vue sur le bois de Vincennes. Tout en poursuivant mes études, j'ai monté une petite entreprise de restauration. Et je me suis inscrit en faculté de médecine où j'ai connu une très très jolie fille qui devint ma petite amie de l'époque, Delphine, dont les parents possédaient un restaurant proche du bois de Boulogne. Elle était juive et moi, fils de musulman. Nous nous entendions à merveille. Nos familles aussi. Nous restâmes ensemble pendant quatre années. J'en étais vraiment très amoureux. Aussi, lorsqu'elle changea radicalement d'idée de carrière et qu'elle décida de bifurquer d'orientation pour s'inscrire en faculté de droit, fou d'elle, je la suivis et je vins, moi aussi, m'inscrire en

faculté de droit à La Varenne-Saint-Hilaire. Je réussis mon concours et j'y restai pendant cinq ans. Pas toujours sidèle, je trompai ma fiancée. J'eus quelques amourettes puis je nouai une aventure avec une antiquaire chez laquelle je m'installai. Elle me fit découvrir un autre monde. Elle m'emmena à Bali et en Sologne. Elle changea ma vie, tout comme le fit, des années plus tard, une marquise béké des Antilles qui s'occupa de parfaire mon éducation. Elle me promena à travers le monde, me sortit dans de beaux restaurants et m'ouvrit les portes d'un univers que je ne connaissais pas et qui n'était pas le mien. Grâce à elle, je m'initiai à la musique, à la musique classique que je n'avais jamais écoutée jusqu'alors. Je me régalais et je ne me lassais pas d'écouter La Traviata et Cosi fan tutte. Les airs de Verdi, comme ceux de Mozart, me transportaient et me ravissaient. Je découvrais aussi, pêle-mêle, d'autres opéras aussi connus et aussi fabuleux que Carmen, Madame Butterfly et Tosca. Je vibrais aux émotions continues que traversaient Violetta et ses camarades. J'aimais ces mondes tissés de luxe, de calme, de vertiges et de volupté. En même temps, j'étais profondément heureux et, également, profondément attristé. Comment, en effet, parvenir à expliquer à mes parents ayant jusqu'alors veillé à ma stricte éducation que je la remettais en cause en leur indiquant que je souhaitais, désormais, continuer à découvrir d'autres choses et vivre une vie en rupture avec tout ce qu'ils m'avaient appris?

Après avoir racheté, à Paris, et un bistrot à vin à la Bastille et un petit appartement de 70 mètres carrés place du Panthéon, je devins avocat à 25 ans, en 1993. Puis, dans la même année, je préparai un DEA de droit privé, un DESS de fiscalité internationale avec le professeur Tixier, frère du célèbre avocat, et le diplôme d'entrée au barreau de Paris. Le doyen de la faculté de droit me chargea de participer à la collecte de la taxe d'apprentissage pour les entreprises du Val-de-Marne, sous le contrôle de madame le professeur Florence Gisserot - bureau que je partageais avec celui qui allait devenir mon professeur et mon associé, Jean-Marc Florand-, et je réussis à trouver des millions. J'effectuai un stage dans un cabinet d'affaires français, Berlioz et Associés, boulevard de Courcelles. Je travaillai beaucoup. Pour me distraire, je passais mes nuits à faire le fou à La Belle Époque et mes journées à répéter les textes de la revue de l'Union des jeunes avocats, émaillée de chansons et centrée sur l'actualité judiciaire du moment. La représentation de l'édition à laquelle je participais fut donnée au Théâtre de Paris, en présence du garde des Sceaux, Pierre Méhaignerie, qui me félicita pour ma participation, à l'issue de la représentation. Mais, bien vite, trouvant que je jouais trop à la star, certainement un peu jaloux, mes camarades m'exclurent.

À la fin de l'année 1992, je m'étais retrouvé parmi les premiers des mille cent diplômés. Et j'attendais d'être engagé chez un avocat. Cependant, malgré mon excellente place au classement général, malgré tous mes diplômes, malgré les conférences organisées à l'Assemblée nationale, avec Jean-Marc Florand, sur les mouvements religieux et les sectes, sur les phénomènes de société comme le contrat d'union civile qui donna le PACS, sur l'homosexualité et tout ce qui touche aux libertés individuelles, je ne trouvais rien. Et malgré mes mille CV ronflants envoyés à tous les cabinets d'avocats parisiens susceptibles de me recruter, seuls deux d'entre eux me reçurent. Ce furent le cabinet du bâtonnier Guy Danet et le cabinet du bâtonnier Mario Stasi. Aucune proposition intéressante n'en sortit. Je me retrouvais donc avocat virtuel, sans patron, sans contrat et sans robe. Mon nom, ou plutôt mon prénom à consonance arabe, était-il, dé jà, un frein à mon envol? Je compris très vite que, même avec la robe d'avocat, qui est, dans la tradition française, une manière de mettre, dans la confrérie, tout un chacun au même niveau, je n'étais pas, d'emblée, accepté.

Et lorsque, en janvier 1994, il me fallut prêter serment, comme se devait de le faire tout nouvel avocat, lors de l'audience solennelle de la première chambre civile de la cour d'appel de Paris, les hasards de l'ordre alphabétique (le A d'abord, puis le C ensuite) me firent

## L'Avocat à abattre

passer, juste après un de mes confrères nommé Laurent Absil, en bon deuxième, et il me semble bien encore que, en entendant l'appel de mon nom et de sa consonance, un léger frémissement saisit la salle. Karim Achoui...

La formation de ce murmure ainsi que son simple frémissement à l'énoncé de mon nom m'ont, en fait, toujours suivi. Il me semble, en effet, que, depuis le temps de mon école maternelle et le temps des parties de football dans la cour de récréation, où j'étais traité d'« Arabe», ils ne m'ont effectivement jamais quitté. J'ai le très net sentiment d'avoir souvent été, et de le rester plus souvent qu'il ne le faudrait, le petit canard noir qui empêche les choses de tourner en rond, qui dérange le jeu, qui change les donnes, qui perturbe les règles.

e me retrouvais donc, ce jour-là, le 1er septembre 2007, avec deux officiers de l'antiterrorisme, dont un, de type oriental, qui jouait mon garde du corps et l'autre qui campait un faux client, assis dans le couloir de mon bureau. Mon vrai garde du corps israélien, armé comme les précédents, restait, pas loin de moi, pour me protéger. À 14 heures, selon l'horaire annoncé, l'interphone du bas sonna et deux individus au physique nord-africain montèrent l'escalier et entrèrent dans la pièce. Ils venaient bel et bien vendre, ainsi qu'ils l'avaient dit, des renseignements qui devraient me permettre d'identifier le tueur, son complice et les commanditaires. Mais, d'emblée, une évidence, hallucinante, criante et cruelle, sauta aux yeux de toute l'assistance. Un des deux gaillards qui s'apprêtaient à proposer des infos moyennant finance était un indicateur du groupe antiterrorisme. Le commissaire Richardot, incarnant l'un de mes avocats censé être présent pour garantir la transaction, fut immédiatement reconnu par l'un des deux individus parce que, dans le passé, ce dernier avait eu maille à partir avec son service. La chose paraissait incroyable à croire, mais elle était vraie. Et vérifiable sur-le-champ. Aussi hallucinant que cela puisse paraître, les deux gaillards venant monnayer des renseignements étaient des indicateurs de police, et précisément ceux des inspecteurs qui se retrouvaient au même moment qu'eux, dans mon bureau. Si les policiers parurent, soudain, très gênés de se retrouver face à eux, les deux individus, reconnaissant les officiers, se mirent en colère et crièrent à mon intention: «Tu as voulu nous doubler! » Sur ce coup-là, visiblement, la police ne savait pas. Le commissaire et les inspecteurs ne savaient rien de rien du coup que m'avaient préparé leurs indics dans leur dos. Des deux gaillards, celui qui paraissait être le chef et âgé de 45 ans, me réclama 100 000 euros pour me révéler l'identité des tueurs. Afin d'appâter, il précisa, et le commissaire et les officiers l'entendirent comme moi, qu'il s'agissait de types de Nanterre qui, travaillant avec des services de police, avaient exécuté le coup, ce qui s'avéra être le cas, par la suite. Il ajouta même qu'il pourrait les reconnaître sur photos. L'autre, plus en retrait, paraissait, affecté dans son état physique, avoir abusé de produits stupéfiants ou de médicaments spéciaux. Il ne semblait absolument pas concerné par la situation comme si sa présence

n'était nécessaire que pour qu'il servît d'accompagnateur à son comparse. Après d'apres négociations financières, il fut décidé, à l'initiative du commissaire Richardot, que les deux informateurs se rendraient à la brigade criminelle pour y examiner le fichier Canonge (regroupant les portraits de suspects) pour y reconnaître les fameux exécutants qu'ils prétendaient connaître comme étant originaires d'une cité proche de Nanterre ou de Gennevilliers. Je fus quasiment convaincu de leur source et je patientai tout l'après-midi, en attendant que les enquêteurs me préviennent de la progression de leur enquête. Partis, tous en groupe, consulter des fichiers en compagnie des indics, les policiers m'appelèrent, en fin d'après-midi. Le commissaire Richardot m'indiqua, sans explication, vers 20 heures, qu'il s'agissait d'une fausse piste. Et il décida de ne pas prendre de procès-verbal et de garder l'info sans avoir à la traiter. Il y avait pourtant, là, les prémices d'une information qui se révélera, dans le futur, proche du résultat de l'enquête. Il y avait aussi, là, la répétition générale d'une tentative d'extorsion de fonds, qui sera rééditée à mon encontre par un groupe d'escrocs avec, cette fois, la participation d'un gendarme de la garde républicaine. Les choses n'en restèrent pas là.

Un mois et demi plus tard, en effet, une ancienne de mes clientes, Nicole Rebibo, qui gérait une petite entre-prise de produits casher, du poisson, me contacta pour m'annoncer qu'un gendarme désirait me rencontrer-

Il souhaitait me parler de mon affaire, en me précisant qu'il pouvait m'informer, par a plus b, des raisons qui poussaient la BRB à monter des dossiers contre moi, faisant référence, je le pensais, à l'évasion de Ferrara.

Un premier rendez-vous fut pris à l'extérieur du palais selon ce que souhaitaient mes deux contacts, par discrétion, puisque j'étais surveillé de près. Nous nous retrouvâmes près de l'université de Jussieu. Mon ancienne cliente servait d'intermédiaire et fit les présentations. Le gendarme en question, qui voulait me rencontrer, arriva avec un retard de trente minutes par rapport au rendez-vous qui avait été fixé, c'était un samedi, à 15 heures, sur la place, devant la sortie du métro, à 100 mètres de l'Institut du monde arabe.

J'avais très peur à l'époque et je n'avais aucune confiance en les gens qui m'avaient proposé la rencontre. Mon garde du corps, les yeux dans tous les sens, ne me quittait pas d'un pouce. Ayant garé ma voiture, je retrouvai ma cliente. Nous prîmes un thé au fond de la salle d'un petit bar, à l'abri des regards, en attendant le gendarme qui avait prévenu la poissonnière de son retard. Elle reçut un appel, disant qu'il arrivait. Nous quittâmes le café. Je la fis passer devant moi. Je pensais, je ne pensais même qu'à cela, que ce pouvait être un traquenard. Je la vis saluer quelqu'un que je reconnus, d'emblée. Et qui sortait d'une 607 bleu marine, ressemblant à un véhicule officiel. Et là, surprise, première

surprise, je reconnus immédiatement cet homme pour l'avoir déjà croisé en tenue, au palais de justice de Paris d'abord, et dans les couloirs de la cour d'assises, ensuite. Je me suis souvenu que cet individu, membre des forces de l'ordre, avait, un temps, assuré la sécurité personnelle du procureur de la République de Paris. Nous nous saluâmes en nous serrant la main. L'individu entra, tout de suite, dans le vif du sujet. Il m'indiqua qu'un de ses proches, à savoir un ancien de la BRB et une connaissance de Charles Pasqua, pouvait aisément régler les problèmes judiciaires que je rencontrais dans l'affaire Ferrara, notamment par rapport à certains éléments du soi-disant dossier dont il m'indiqua que certains d'entre eux, pour le peu qu'ils contenaient, avaient été faussement retranscrits, de manière à me discréditer. Exemple: à l'appui de ses dires, il me déclara que l'enregistrement d'une conversation, entre les artisans de l'évasion de Ferrara dans le véhicule qui les emportait, ferait apparaître, selon les enquêteurs, la phrase: « Il faut prévenir le docteur Achoui. » Ces mots laisseraient entendre un degré de proximité entre les fuyards et moi-méme. « Vous devriez demander, devant la cour d'assises, à ce que le scellé recouvrant cet extrait de cette conversation enregistrée à l'insu de ses auteurs dans le véhicule soit écouté à l'audience. Il permettrait ainsi d'établir qu'en fait le nom du docteur prononcé s'avère totalement inaudible. » Entendre ces mots fut stupéfiant

et me mit en confiance. Je réalisai que j'avais à faire à quelqu'un, en l'occurrence son ami dont il rapportait les propos, de très bien renseigné et ayant visiblement eu accès au dossier. Je lui indiquai clairement, alors, que je voulais rencontrer son ami, pour qu'il m'éclairât sur les commanditaires de la tentative d'assassinat du 22 juin me concernant s'il les connaissait, et non pour l'affaire Ferrara. Il me répliqua que, pour ce qui concernait l'attentat contre moi, il se devait d'en parler à son ami et qu'il m'informerait des suites éventuelles, par l'intermédiaire de mon ancienne cliente.

Il ne fallut que quarante-huit heures au gendarme pour me faire passer la réponse que j'attendais. Son contact avait donné son accord pour me rencontrer et il avait, au dire de mon interlocutrice faisant toujours office d'intermédiaire provisoire, ajouté qu'il savait parfaitement quels étaient les renseignements que je recherchais. Un second rendez-vous fut fixé au même endroit, place Jussieu, dans le Ve arrondissement, le jeudi qui suivit. J'y vins, fébrile, toujours avec mon garde du corps. J'y retrouvai la poissonnière. Et aussi le fameux gendarme. Il nous emmena dans la rue des Boulangers qui, en montant sur la droite, partait de la place. Dans cette petite rue, étroite et sinueuse, à sens unique, non loin de la faculté de Jussieu où j'avais rencontré, pour la première fois, ce gendarme si bien renseigné et tellement obligeant, devant le numéro 9,

se situait un pub irlandais, le Finnegans Wake. Nous nous arrêtâmes devant et je dois dire que je ne laissai pas paraître que je n'en menais pas large. En un décor si accidenté, tout pouvait arriver. Les contours de la rue, la côte qui grimpait, le manque de visibilité, tout pouvait cacher un danger et abriter un tireur. Du pub, sortit, alors, nous attendant et prévenu de notre arrivée, un homme assez athlétique d'une cinquantaine d'années et de 1,70 mètre, cheveux mi-longs et habillement sport, au fort accent corse, qui me proposa spontanément de le rencontrer à l'intérieur, dans l'arrière-salle. Disons-le clairement, j'avais peur. Très peur. Je ne le montrais pas mais, pour rien au monde, je ne serais rentré dans cet endroit qui, sombre et vide, ne m'inspirait pas la moindre confiance, avec des gens que je ne connaissais pas et dont j'ignorais les motivations. Face à mon refus, très ferme, alors que nous étions groupés debout sur le trottoir, l'homme à l'accent corse demanda au gendarme d'entrer dans le bar, de passer derrière le comptoir et de tenir la boutique. Nous allions faire quelques pas. La gorge serrée et l'estomac noué, je proposai que nous marchions plutôt que de rester là et que nous prenions un verre dans un lieu neutre. L'homme du pub irlandais ne voulut pas du café que je choisis et j'acceptai celui qu'il désigna. Il était maintenant un peu plus de 17 heures, en ce jeudi 18 octobre 2007. Nous nous installâmes. L'homme du pub irlandais semblait être parfaitement renseigné sur mes soucis judiciaires et surtout policiers et il me proposa une rencontre avec l'un des patrons de la BRB, dont il me dit faire ou avoir fait partie. Je lui opposais que ce n'était pas ma priorité. Ce qui m'importait, avant tout, était d'obtenir des renseignements sur la tentative d'assassinat du 22 juin et sur le rôle qu'y avait éventuellement joué une frange de la police parisienne. L'homme du pub irlandais m'indiqua que l'affaire était délicate, ce dont je me doutais, et il me demanda de pouvoir y réfléchir pendant quelques jours, sans engagement de sa part quant aux informations à me fournir. Nous nous séparâmes, dans l'attente d'un rendez-vous qu'il me fixerait peut-être. L'entretien n'avait duré qu'un bon quart d'heure.

En fait, je n'attendis pas très longtemps puisque, trois jours plus tard, mon ex-cliente, la poissonnière, Nicole Rebibo, m'informait que l'homme du pub irlandais que j'avais vu était bel et bien disposé à me renseigner. Je devais néanmoins passer, pour fixer le rendez-vous, non plus par elle mais par le gendarme du palais, intermédiaire garantissant le sérieux de celui avec qui il travaillait. Un troisième rendez-vous fut donc pris, cette fois, au palais, à la buvette, avec le gendarme qui m'appela et qui, là, pour la première fois, me parla ouvertement d'argent et de rétribution. Ce jour-là, il était en compagnie d'un autre gendarme, plus âgé. En présence de ce dernier, le premier gendarme me précisa

que mes craintes étaient tout à fait fondées. À l'entendre, des policiers avaient organisé cette opération visant à m'assassiner. Je fus choqué, voire assommé, de me l'entendre dire. Il était porteur d'uniforme et, même si je relativisais ses dires, les entendre formulés par un gendarme en tenue m'ébranla jusqu'aux tripes.

Après ma déception d'il y a quelques semaines, qui avait fait suite à la visite des deux indics reçus à mon cabinet, le 1er septembre dernier, en présence du commissaire Richardot, rencontre qui n'avait abouti à rien, je retrouvais, soudain, un peu d'espoir. Mon intuition ne m'avait, semblait-il, pas trompé. Mes malheurs personnels et mes malheurs judiciaires me semblaient s'expliquer globalement par une vindicte particulière à mon encontre. Et si nous pouvions prouver, comme je l'ai toujours affirmé, que l'affaire Ferrara avait été montée de toutes pièces par certains éléments de la BRB et si, en même temps, il s'avérait établi que ces mêmes éléments de la BRB, ou d'un service proche, étaient responsables de la tentative d'assassinat du 22 juin, nous faisions d'une pierre deux coups. Le premier gendarme m'annonça que les renseignements qu'il me communiquerait seraient payants et qu'ils coûteraient cher. Ignorant que la dénommée Nicole Rebibo (que je croyais de bonne foi et désintéressée) était plus proche du gendarme que je ne le pensais et que tous deux faisaient, en fait, des affaires ensemble, je lui consiais, à

l'issue de ce troisième rendez-vous, que j'étais prêt à régler jusqu'à 100000 euros pour connaître le nom des commanditaires, voyous ou policiers. Il faut bien comprendre que cette affaire me taraudait, que je ne vivais plus en paix, que je ne me sentais plus tranquille et que, par-dessus tout, je voulais savoir qui avait attenté à ma vie. Je devais, je voulais le savoir.

La poissonnière avait sûrement confié au gendarme que j'avais, soyons clairs, sur un sujet qui me tenait à cœur, les moyens de payer mais je n'en avais aucune certitude. Je n'avais pas, d'emblée, imaginé le scénario d'une escroquerie à la petite semaine. Je pensais être dans une magouille, pas dans une arnaque. Cela dit, les appétits financiers du trio ne m'étonnaient guère. Chacun voulait se remplir les poches au passage. Le premier gendarme m'indiqua qu'il verrait son ami, l'homme du pub irlandais, et que la dénommée Nicole m'adresserait, par SMS, le prix à payer pour obtenir les renseignements. Comme convenu, donc, j'appris, quelques heures plus tard, par un SMS reçu de la poissonnière, que j'aurai, en fait, à payer la somme de 50000 euros. Je le compris aisément, car le seul texte du SMS consistait en cet unique chiffre. Enfin, donc, j'allais savoir Et je payais pour. Il allait de soi que je n'avais pas voulu appeler la police, ni la brancher sur ces rencontres, car mes interlocuteurs m'avaient menacé du pire, si j'en parlais à qui que ce soit. Je téléphonai,

## L'Avocat à abattre

immédiatement, à la dénommée Nicole pour lui dire que j'étais d'accord sur la somme et que j'avais besoin de revoir le premier gendarme pour m'assurer que nous nous étions bien compris. Et que je serais renseigné comme je souhaitais l'être. Je fus, cette fois, invité à déjeuner, à la buvette du palais, par le premier gendarme, le deuxième gendarme plus âgé était encore là, et aussi la poissonnière. Lorsque nous en fûmes au café, le premier gendarme m'entraîna à l'extérieur de la buvette du palais pour me dire qu'il souhaitait que tout se passât bien pour la remise des fonds et que, moyennant 50 000 euros supplémentaires, il pouvait aussi «s'occuper» de ceux qui avaient voulu m'assassiner. Je l'adjurai de n'en rien faire. Et il conclut en ajoutant qu'il avait même recruté des stadiers du parc des Princes pour surveiller la transaction ainsi que pour me fouiller avant, au cas où j'aurais voulu jouer au petit soldat. Et, si quelque chose tournait mal, c'était évident, je le paierais très cher. C'était bien le cas de le dire mais je n'eus même pas l'envie d'en sourire. Ces mots et ces menaces furent proférés sans plaisanter. Et ils n'en finissaient pas de résonner dans ma tête. Tant et tant que j'en fus effrayé. Et que je réalisai que je risquais gros. Je compris, à ce stade de mes pourparlers avec ces aigrefins et au niveau de danger où je me trouvais, qu'il me fallait maintenant, absolument et urgemment, en référer aux forces de police.

Je redoutais de nouveaux ennuis et, pourquoi pas, une nouvelle tentative d'assassinat. Je décidai donc d'en informer le commissaire Richardot, chef de section à la brigade criminelle. Il fut d'abord sidéré et incrédule puis estomaqué et stupéfait. Ce n'est qu'après lui avoir montré le SMS de Nicole Rebibo qui affichait «50 000» qu'il comprit que, là encore, je n'affabulais pas et que je vivais un nouvel enfer qu'il entendait bien faire cesser. C'est lui qui, calmement, me demanda de fixer et d'organiser un nouveau rendez-vous pour que les hommes de son groupe puissent identifier et éventuellement appréhender les deux gendarmes dont il était question. J'appelai donc, immédiatement, le premier des deux et, sous le prétexte de fixer avec lui les modalités de la remise de l'argent, je demandai à le rencontrer. Il se trouvait encore au palais et il me proposa d'y prendre un café en sa compagnie et en celle de son collègue plus âgé. Les policiers de la Crim' qui s'étaient dispersés dans la salle pour nous observer, aux aguets et comme en embuscade, reconnurent d'emblée, me dirent-ils par la suite, les deux gendarmes comme appartenant au corps de la garde républicaine. Et ils m'indiquèrent, ce que je savais depuis le début, que l'un d'eux, le plus jeune, avait même assuré la sécurité du procureur de la République de Paris. Nicole Rebibo fut, elle aussi, reconnue très rapidement, car connue d'eux. Il ne restait plus, alors, qu'à identifier l'homme du pub irlandais,

celui qui se disait et proche de Charles Pasqua et ancien de la BRB. Je communiquai aux enquêteurs de la Crim' l'adresse du pub irlandais du 9 de la rue des Boulangers dans le Ve arrondissement devant lequel je l'avais rencontré et où il paraissait avoir ses entrées. Et là encore, les enquêteurs installèrent une surveillance. Il apparut que notre homme en était le propriétaire. Les membres du groupe de voyous étant identifiés, il fallait maintenant obtenir l'autorisation du procureur de la République pour que le rendez-vous, assorti d'échanges d'informations contre de l'argent, eût lieu, moi-même servant d'appât. Ce qui fut préparé très rapidement. Et le procureur prit un réquisitoire supplétif pour « tentative d'extorsion de fonds en bande organisée et association de malfaiteurs», ce qui donnait une extension de compétence pour faits nouveaux au juge d'instruction, lui permettant d'enquêter sur ce nouveau développement de l'affaire, sans encourir l'annulation de la procédure. Jean-Louis Périès, déjà saisi de la tentative d'assassinat, en hérita. Ce qui permettait de lier les deux assaires. Il émit toutesois beaucoup de réserve sur cette nouvelle procédure, hésitant même à donner son autorisation à un enregistrement de la scène d'échanges grâce à la pose d'un micro dans ma cravate. Le microenregistreur fut cependant installé pour sonoriser la conversation, conformément à la loi Perben 2. L'énergie du commissaire Richardot avait fini par convaincre le

juge et un rendez-vous fut fixé à 19 heures avec le gendarme et la dénommée Nicole. Selon l'accord, je devais, accompagné de mon seul garde du corps israélien, suivre, depuis le palais de justice, le véhicule à allure officielle du premier gendarme. Il devait nous conduire et nous guider jusqu'à un lieu de rendezvous, loin de Paris, avec l'ancien, vrai ou faux, je n'en savais rien, policier de la BRB. Je devais, pour ma part, rejoindre au dernier moment le véhicule du gendarme, m'y asseoir à son côté, remettre les fonds, récupérer l'enveloppe avec les noms des commanditaires et ressortir rapidement du véhicule pour permettre les interpellations des membres du groupe, surpris en flagrant délit, la main dans le sac et l'argent en poche. Des spécialistes de l'identité judiciaire me retrouvèrent au 36 du quai des Orfèvres. Ils comptèrent et ils photographièrent les billets de banque que j'avais apportés, et ils m'installèrent un micro minuscule dans une cravate en maille, qui fut sacrifiée et découpée pour pouvoir l'y introduire et l'y dissimuler.

À 18 heures, j'appris que des volontaires avaient été recrutés parmi des policiers de la BRB pour cette opération coup de poing et je fus effaré et effrayé que ce service (dont l'ancien patron Loïc Garnier venait tout juste de prendre la tête de la Crim') fût mêlé à cette enquête. Comment, en effet, des policiers de la BRB que j'avais mis en cause sur mon lit d'hôpital pouvaient-ils,

de manière neutre, participer à une opération visant à recueillir les noms de commanditaires appartenant peutêtre à leur service? À 18h45, alors que mon adrénaline montait, je vis et reconnus des policiers de la BRB en nombre devant le palais. J'étais très tendu, car j'avais le sentiment de participer, alors que ce n'était pas mon rôle, au règlement de comptes d'une affaire qui me pesait et qui perturbait mon existence depuis cinq ans. Fin prêt, je descendis les marches du palais de justice, mon micro branché et mon garde du corps sur mes talons. Je montai dans ma voiture, prêt à jouer les 007 sans entraînement. Soudain, mon téléphone vibra. C'était un SMS qui annulait le rendez-vous. J'en fus furieux et enragé. Et je hurlai, devant la grille du palais de justice, face aux policiers de la BRB, médusés et gênés. Je hurlai, comprenant en un éclair qu'une chose terrible venait de se passer. Nous venions d'être trahis, trahis par quelqu'un qui avait vendu la mèche au groupe que nous pistions. C'était évident, cela se voyait comme le nez au milieu de la figure, que l'affaire venait de foirer parce que, quelqu'un, quelqu'un à l'intérieur de la police, avait parlé. Je hurlai et je me précipitai vers le 36 du quai des Orfèvres, en montant les marches, trois par trois, et en tombant, en haut, avec le commissaire Richardot qui, mine défaite, venait, lui aussi, de comprendre que nous avions été balancés. Le commissaire compatissait et était, lui aussi, furieux.

Nous étions tous tellement effondrés. Pour la première fois en quarante ans, j'étais profondément affecté par l'échec d'une enquête policière. Qu'avait-il bien pu se passer? Les explications, ce soir-là, ne furent pas le point fort du commissaire Richardot, si prompt, d'ordinaire, à en fournir et à faire preuve de pédagogie. Personne, m'avait-on promis, à l'exception des membres du groupe Le Jallé (que dirigeait le commissaire) n'avait été informé. Et j'avais appris à connaître les hommes et les femmes qui le composaient, menaient les enquêtes, recherchaient la vérité. Dieu sait, et ce n'est pas un secret, que les membres de la police, dont certains m'en ont fait voir de toutes les couleurs, n'ont jamais compté parmi mes amis, mais ces policiers-là m'avaient véritablement réconcilié avec ce corps. De quelque façon qu'on pense à ce qui venait de se passer, il apparaissait, comme évident, qu'il y avait eu une fuite. Néanmoins, il y avait eu une fuite. Qui avait bien pu informer le gendarme que je portais un micro, et qu'un guet-apens judiciaire avait été monté pour le prendre, lui et ses complices, sur le fait?

Une seule explication s'imposait. Nous avions, moi le premier, la certitude absolue que les hommes et les femmes du groupe du commissaire Richardot n'avaient pas pu trahir le secret de cette enquête. N'apparaissait, dès lors, comme plausible, que l'hypothèse de l'implication du renfort logistique auquel il avait été fait appel.

À savoir des volontaires de la BRB qui avaient accepté de participer à l'interpellation de ceux qui avaient voulu me faire chanter, moi qui n'avais eu de cesse de mettre en cause publiquement des policiers de la BRB.

Évidemment, mis mal à l'aise par l'annonce du pitoyable ratage, dû sans nul doute à un délit d'initié policier, le parquet décida qu'il serait procédé, certes sans flagrant délit, aux interpellations des gendarmes, de l'ancien policier et de mon ancienne cliente. J'étais anéanti. Si près du but que je croyais avoir atteint, je me voyais, à nouveau, repartir à la case départ. Je m'en retrouvais au stade initial, celui où mon intuition me laissait penser à la culpabilité de quelques policiers qui me reprochaient et mes succès et mon train de vie et mes origines et, finalement, ma différence. Je n'étais pas dans le moule traditionnel des avocats pénalistes. Et je ne caressais pas la police dans le sens du poil.

Le commissaire Richardot, qui n'avait pas envie de pavoiser, même si je ne le tenais responsable de rien, me promit qu'il m'informerait de l'évolution de la garde à vue des quatre suspects tout en préservant le secret de l'enquête. La loi permettait à la police de garder sous le régime de la garde à vue les suspects pendant quatre jours. Ces quatre jours allaient peut-être permettre d'obtenir des éléments sur les commanditaires de la tentative d'assassinat du 22 juin et, pourquoi pas, je rêvais un peu, les noms des exécutants.

L'étau, malgré tout, se resserrait, et la presse, informée par je ne sais quel miracle, titrait déjà sur la «tentative d'extorsion de fonds à l'encontre de l'avocat sulfureux par des gendarmes de la garde républicaine». Le mal avait, semble-t-il, changé de côté. Les choses n'étaient plus noires et blanches. Et, ensin, aussi incroyable que cela eût pu paraître, l'hypothèse folle que j'avais soulevée sur mon lit d'hôpital semblait, pour la première fois, réaliste. Je respirais à nouveau, même si je me devais de conserver un dispositif de sécurité renforcé à mon entour, par la présence permanente de Oz, mon garde du corps israélien, et par les patrouilles incessantes de la police, à la demande du ministère de l'Intérieur, en bas de mon domicile et de mon cabinet. Malgré toutes ces histoires, je recevais de plus en plus de demandes de défenses pénales, comme si la population carcérale qui me les adressait se plaisait à solliciter un avocat dont le parcours leur paraissait émaillé de turbulences judiciaires. Pendant ce temps, l'ordre des avocats s'obstinait à rester silencieux, se refusant toujours à se constituer partie civile dans mon affaire. Et son silence commençait à faire beaucoup de bruit.

Comme une sale affaire n'arrive jamais seule, c'est la règle, je fus informé par ma banque que plusieurs chèques, chacun d'un montant de plusieurs milliers d'euros, avaient été arrachés et volés de mon chéquier par une ancienne assistante de mon cabinet. Il ne

s'agissait pas de celle qui m'avait infiltré, mais d'une autre assistante qui, donc, déjà en mars 2007, avait fait parler d'elle. Elle ne travaillait plus chez moi mais elle venait, de temps à autre, dire bonjour et s'enquérir d'un dossier dont je m'occupais. Lors de l'une de ses visites au cabinet, elle avait adressé à l'un de ses proches, enfermé à la maison d'arrêt de Villepinte, un téléphone portable en utilisant papier et enveloppe à en-tête à mon nom, sans omettre d'affranchir son courrier avec la flamme et les tampons du cabinet. Ce stratagème devait éviter à son courrier, éventuellement suspect, puisque lourd et encombrant, d'être ouvert par l'administration pénitentiaire, puisque les lettres d'avocats, couvertes par le secret professionnel, sont par nature confidentielles et inviolables.

Le courrier était parti de Paris le vendredi en fin d'après-midi. Il fut présenté le samedi matin à la maison d'arrêt. Compte tenu de son poids anormal et de la présence évidente d'un objet qui, à l'intérieur de l'enveloppe en papier kraft, faisait du bruit lorsqu'on l'agitait, les gardiens en avaient informé le directeur de la prison. Ce dernier, conformément à la loi, et préalablement à l'ouverture du courrier suspect adressé, qui plus est, par le cabinet de maître Achoui, avait exigé la présence du bâtonnier ou d'un représentant de l'ordre des avocats pour respecter le secret professionnel. Un membre du conseil de l'ordre s'était déplacé et il avait procédé à

l'ouverture de l'enveloppe. S'y trouvaient, pêle-mêle, des feuilles blanches, des chemises cartonnées, un téléphone portable, sa batterie et son chargeur ainsi que des tablettes de chocolat. Le directeur de la maison d'arrêt avait immédiatement fait venir des fonctionnaires de police afin que fût constatée l'infraction qui allait m'être reprochée. En pleine tourmente de l'affaire Ferrara, je me trouvais donc à nouveau dans des soucis judiciaires qui pouvaient, là encore, me valoir les pires ennuis. Mais je n'y pouvais évidemment rien. Pas plus à ceux-là qu'aux autres. Mais c'était du pain bénit pour la police judiciaire de Bobigny qui n'en demandait pas tant pour m'arrêter.

Je reçus, le lundi, un appel téléphonique, ferme mais courtois, d'un commandant de police de la BRB, m'enjoignant de passer le jour même dans ses locaux pour y être interrogé. En cet instant précis, je ne savais absolument pas ce qui me valait d'être convoqué devant un important service de police judiciaire. Je ne me doutais de rien et j'avais répondu à cette convocation non sans appréhension. Deux officiers de police m'avaient reçu avec, je dois dire, beaucoup de courtoisie. Ils m'avaient expliqué sans détour les raisons de ma présence, à savoir qu'il m'était reproché d'avoir transmis à un détenu, en violation des lois et des règlements, un téléphone portable, en utilisant la voie postale. Je fus atomisé par ces nouvelles accusations auxquelles je ne comprenais

rien. Je n'avais pas le moindre soupçon. Mais je compris ce dont il s'agissait, lorsque je découvris que le destinataire du téléphone portable par courrier était un proche de mon ancienne assistante, la dénommée Fouzia. Cette dernière avait cru que son envoi ne serait ni arrêté ni inspecté. J'avais compris qu'elle était la coupable. Les enquêteurs avaient admis, très vite, que ma responsabilité pénale ne pouvait être retenue et que je n'étais nullement en cause. Ils avaient d'ailleurs ajouté que, apprenant l'affaire, ils s'étaient étonné que, au beau milieu des soucis judiciaires que je connaissais alors dans l'affaire Ferrara, j'eusse pu faire en sorte de me retrouver dans un tel dossier. Ils n'en avaient pas perçu le mobile. Mon audition s'était achevée après deux longues heures d'interrogatoire que je subis vaillamment. Fouzia, quant à elle, fut interpellée le lendemain matin et elle passa à des aveux complets, confondue par l'enregistrement d'une bande-vidéo remise par les services de la poste pour la journée du vendredi et la montrant se présentant, petite et bouclée, au guichet des envois des comptes d'avocats. Elle avait expliqué son geste par le désarroi que vivait ce proche, en fait son frère, injustement détenu selon elle. Néanmoins, elle fut condamnée à huit mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Bobigny pour ces faits.

Quelques mois plus tard, comme si ses actes n'avaient pas été suffisamment graves, la même Fouzia trouva, grāce à des complicités au sein de mon cabinet, vraisemblablement par le biais d'une femme de ménage, le moyen de s'introduire à mes bureaux. À cette époque, en juin 2007, période où je luttais entre la vie et la mort, elle vint me subtiliser des chèques vierges qu'elle prit le soin de soigneusement détacher, talons inclus, du chéquier, avant de les remplir et de les endosser. Totalement inconsciente, elle encaissa, directement sur son compte, les sommes importantes qu'elle me détournait, au total plusieurs dizaines de milliers d'euros, une expertise est d'ailleurs en cours car elle s'activait ainsi sur mes chéquiers depuis longtemps, ce qui en dit long à la fois sur son honnêteté et sur son intelligence. l'appris, bien plus tard, qu'elle avait acheté un restaurant près d'Enghien, et qu'elle avait assuré ainsi sa reconversion haut la main, passant allègrement de l'état de secrétaire à celui d'aubergiste.

Je déposai, évidemment, plainte contre elle, cela au moment où mes quatre maîtres chanteurs, les deux gendarmes du palais de justice et leurs deux complices, se trouvaient en garde à vue, ce qui entraîna illico la convocation de l'assistante indélicate devant les services de la troisième division de police judiciaire de l'avenue du Maine, dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris. La demoiselle Fouzia fut mise en examen et elle reconnut partiellement les faits en impliquant bel et bien comme complice la femme de ménage qui l'avait aidée à pénétrer dans les lieux.

Pendant ce temps, dans les locaux de la Crim', les deux gendarmes, le faux policier de la BRB et la poissonnière se débattaient, en effet, à qui mieux mieux, chacun tentant de minimiser sa responsabilité et accusant les autres, tout en indiquant, au passage, ne pas comprendre les raisons de leurs interpellations. À l'issue de leur garde à vue de quatre jours, tous quatre furent présentés devant le juge d'instruction Jean-Louis Périès qui, malgré des réquisitions du procureur de la République demandant leur incarcération, les plaça sous contrôle judiciaire en n'hésitant pas à déclarer à quelques confrères présents qui l'entendirent distinctement que j'étais un mégalomane. Le juge d'instruction outrepassa clairement son devoir de neutralité et d'impartialité, mais, hélas, je n'en étais plus à cela près.

Six mois plus tard, lors d'une confrontation qu'il souhaitait organiser avec les gendarmes, le faux policier, la poissonnière et moi-même, après que mes avocats l'avaient informé de mon indisponibilité suite à une intervention chirurgicale, le même juge, Jean-Louis Périès, adressa à mes conseils une lettre déplaisante et déplacée. Il y écrivait que mon absence relevait d'un mépris de l'institution judiciaire et il considérait qu'il s'agissait d'un désistement de partie civile. Je laissai le soin à maître Francis Pudlowski, dont le sens de la diplomatie était assurément plus fort que les emportements de ma colère, de répondre au magistrat. Mais pourquoi, donc, ce juge Jean-Louis Périès qui s'était empressé

## Karim Achoui

de me dire, quelques jours après la tentative d'assassinat, que tout le corps de la magistrature se trouvait à mes côtés, était-il devenu en quelques mois si hostile? Néanmoins, je marquais des points, à la manière d'un boxeur sonné mais se ressaisissant peu à peu, et venant, ainsi, de remporter plusieurs rounds de suite, je commençais et à reprendre du poil de la bête et à prendre l'avantage sur un adversaire qui continuait à s'agiter dans l'ombre et qui n'avait toujours pas de nom ni de visage.

Le lundi 14 avril 2008, vers 10 h50, je reçus un appel téléphonique pressant de l'un de mes avocats, m'enjoignant de venir le rencontrer au plus vite, c'était très urgent, où il se trouvait sans qu'il me précisat les raisons de cette demande de rendez-vous précipité. Il décida que nous devions nous retrouver, peu après, pour déjeuner, à la brasserie du palais, sace au palais de justice de Nanterre. Je ne savais pas, en ce moment précis, ce que ce confrère, et néanmoins ami, qui était l'un de mes défenseurs, voulait m'annoncer. Le ton assez solennel et très mystérieux de son discours au téléphone pouvait me laisser présager le pire. Mais, visiblement, la nouvelle qu'il avait à m'annoncer ne lui coupait pas l'appétit à l'avance. Au restaurant, il commanda, pour lui, une bonne grosse tête de veau ravigote avec un épais gratin et, moi, je demandais une simple salade et de l'eau plate, tant je ne pouvais rien avaler. Nous nous mîmes à table, dans tous les sens de l'expression.

J'attendis un peu qu'il se décidat à me parler. Et, alors que j'étais dans un état de grande tension, j'appris, stupéfait, avec des sentiments partagés, c'est-à-dire avec un mélange de soulagement et d'inquiétude, que plusieurs personnes, six, très exactement, avaient été placées en garde à vue, le matin même, toutes impliquées dans la tentative d'assassinat dont j'avais été la victime l'année dernière. Lorsque, fébrile, je voulus m'enquérir de l'identité des suspects, mon avocat me répondit qu'ils étaient proches des Hakkar, famille issue de la cité Pablo-Picasso à Nanterre et connue, selon la police judiciaire, pour faire partie du grand banditisme parisien, notamment dans le trafic de stupéfiants. J'étais soulagé de réaliser, si cela était bien vrai et s'il s'agissait bien des individus impliqués dans l'attentat, que mes assassins potentiels étaient arrêtés. Et je me trouvais inquiet et effaré de réaliser, en même temps, que les six individus en question étaient, en majorité, fichés au grand banditisme.

Un sentiment bizarre me gagna alors car les explications de cet ami avocat qui m'avait toujours généreusement défendu se révélaient, soudain, troublantes à écouter. Tout d'abord, cet avocat, en l'occurrence l'un des miens, m'apprenait avoir été informé, le premier semblait-il, de l'arrestation des suspects. Or, il n'était pas normal qu'il fût le premier à avoir été informé. Qui plus est, cet avocat, le mien, avait été informé de cette

arrestation, le matin même, par la visite, à son cabinet, du père de l'un des six suspects gardés à vue, venu lui expliquer que son fils n'avait pas pu commettre des faits d'une telle gravité. Or, il n'était pas normal, absolument pas normal, que mon avocat, en charge de mon dossier, reçût en son cabinet quelqu'un qui se trouvait lié à la partie adverse et opposé à son client. Ce qui me choquait n'était pas qu'il ait su l'arrestation. Ce qui me choquait était qu'il ait reçu cet homme. Un individu venait d'être arrêté pour une tentative d'assassinat contre ma personne et le père de l'individu suspect courait chez l'avocat de la victime pour tenter de lui expliquer que son fils n'avait rien à voir dans l'affaire. Pourquoi et comment donc cet avocat, ami, avait-il pu recevoir le très proche parent d'un homme qui avait été, n'oublions évidemment pas la présomption d'innocence, celui qui se trouvait peut-être présent le 22 juin 2007 devant mon cabinet, un revolver à la main, lorsque les coups de feu furent tirés contre moi? Comment cet avocat, mon ami, pouvait-il rajouter, me l'énonçant, les yeux dans les yeux, face à face, à table, qu'il devait revoir et recevoir, à nouveau, le père de l'un des suspects en cette même fin de journée?

L'entendre me raconter que le suspect dont il s'agissait était un simple voleur de voitures qui n'avait aucune animosité contre moi, qui ne me connaissait pas et qui aurait été, à entendre son père, totalement incapable de

tirer sur quelqu'un me stupéfia. Je n'en croyais pas mes oreilles. Aussi, lorsque cet avocat insista en me demandant ce qu'il devait dire, ce même soir, au père de l'un des suspects, je ne répondis pas. Je me tus. Il me le redemanda. Et, donc, alors, que devait-il lui dire? L'avocat insista. Je me taisais toujours. Et pourquoi, je me posais et me reposais la question en boucle, cet avocat insistait-il tant pour me dire qu'il était, tout compte fait, préférable de tout oublier? Le faisait-il, amicalement, sans arrière-pensée aucune? Mais pourquoi allait-il, alors, soi-disant pour ma paix et pour ma tranquillité, jusqu'à me conseiller de tout oublier et de ne reconnaître aucun des six hommes arrêtés, cela pour ne pas courir le risque qu'un nouveau drame se produisit? Ces conseils, en forme d'alerte, se révélaient et, c'est bien le moins que je puisse écrire, insensés à entendre. Et il n'était pas question pour moi d'obtempérer.

Ces conseils se voulaient, vraisemblablement, chaleureux. Il me semblait, pourtant, au risque de me tromper, qu'ils résonnaient comme des sortes de mises en garde, voire comme des messages qui m'étaient passés et que je ne devais pas ignorer. À l'issue de notre déjeuner, dès 14 heures, je décidai de téléphoner au commissaire Richardot, directeur de l'enquête sur la tentative d'assassinat me concernant, qui se montra fort surpris que je fusse déjà informé des six interpellations. Sans lui révéler quelles étaient mes sources, nous décidâmes,

ensemble, d'une visite que je ferais le lendemain, mardi 15 avril, au 36 du quai des Orfèvres afin d'y être entendu et d'être confronté avec les suspects.

Des journalistes et des photographes, avertis par leurs réseaux, m'attendaient de pied ferme lorsque j'arrivais chez les enquêteurs, vingt-quatre heures après le déjeuner où j'avais tout appris et où je m'étais posé tant de questions. Beaucoup de ces rédacteurs et photographes, tous plutôt sympathiques, semblaient, à entendre leurs questions et leurs affirmations, se réjouir de l'épilogue de l'affaire me concernant. Et aucun ne semblait étonné de la confirmation, dans un premier temps, de la piste du grand banditisme, au vu et au su de l'identité de ceux qui étaient retenus en garde à vue dans mon dossier.

Ce fameux mardi donc, j'ai déjeuné au restaurant Les Bouquinistes, sur les quais de la Seine, avec trois de mes avocats, dont celui de la veille qui m'accompagna jusqu'à l'entrée de la Crim', au 36 du quai des Orfèvres. Là, il m'a redit, pensant que j'allais être confronté à mes agresseurs, qu'il serait mieux de ne reconnaître personne et de définitivement tourner la page puis il me quitta, avant d'être aperçu au palais avec l'avocat désigné de Ruddy Terranova.

Entrant au 36, je fus alors reçu par les membres du groupe de la brigade criminelle chargé de cette enquête qui montraient, certes, des signes d'évidente satisfaction quant à l'arrestation des suspects, mais aussi des signes de profond agacement face aux dénégations répétées et au comportement extrêmement violent de l'un des hommes arrêtés. À savoir, le suspect principal, soupçonné d'être le tireur. Il s'agissait, me dirent-ils, d'un certain Ruddy Terranova, dit « Medhi le fou», surnom qui lui avait été attribué suite à sa conversion à l'islam. Cet individu, âgé de 30 ans, né à Marseille et ayant grandi dans le XII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, affichait, d'après les enquêteurs, un profil agressif et il était connu pour avoir, paraît-il, rejoint le GSPC, groupe salafiste proche d'al-Qaida. J'entendis les enquêteurs me préciser qu'il s'avérait, selon eux, des plus difficiles de trouver un lien entre ce type en particulier, les cinq autres qui étaient en garde à vue à ses côtés, et que je ne connaissais nullement, et moi-même. Le mystère ne faisait que croître, au fur et à mesure que les enquêteurs, au cours de ma très longue audition d'une heure, me pressaient de questions, échafaudaient des hypothèses de travail et me questionnaient sans relâche sur les liens ou sur les mobiles qui auraient pu éventuellement nous lier. Mais j'étais bien obligé de répondre, à toutes les questions qui m'étaient posées, que je n'avais jamais entendu parler de ce Ruddy Terranova.

Pour des raisons pratiques, la confrontation avec mes agresseurs fut décidée et mise sur pied pour le lendemain, le mercredi 16 avril, à 17 heures. Ce jour-là, pour la première fois, je me retrouvais donc face à ceux qui,

en cette funeste soirée du 22 juin de l'année précédente, avaient ouvertement voulu m'exécuter sans me laisser la moindre chance de m'en sortir. Le tueur et ses complices avaient tout calculé, sans penser qu'une arme de poing pouvait tout simplement, tout bêtement, et fort heureusement, s'enrayer. De toute façon, je savais bien, et les officiers de police de la Crim' le savaient tout comme moi, que je ne pourrai reconnaître qu'un seul de mes agresseurs, à savoir celui qui s'était approché de moi, qui m'avait tiré dessus à bout portant et dont j'avais clairement vu le visage, à demi penché sur mon corps allongé à même le macadam.

La confrontation eut donc bel et bien lieu le mercredi 16 avril 2008, dans les locaux de la brigade criminelle. Il y régnait une ambiance lourde et pesante, à couper au couteau, une de ces ambiances qui témoignent d'une forte tension, liée aux enjeux en cours, aux intérêts en présence et surtout aux mois d'enquête sans relâche au long desquels les limiers du groupe Le Jallé de la brigade criminelle n'avaient pas compté leur temps. J'étais moite. D'angoisse et d'émotion. Voir, revoir, connaître, reconnaître le visage de l'homme qui avait tenté de m'expédier de vie à trépas ne se faisait pas sans un grand bouleversement intérieur et sans une profonde agitation. J'avais attendu ce moment et je le redoutais. Je voulais, à la fois, qu'il arrivât et qu'il n'arrivât point. Maintenant, il était là. Et j'allais, peut-être, revoir et

reconnaître la tête de mon assassin. Une panne électrique commença par rendre impossible le début de ce qu'il était convenu d'appeler « la parade d'identification», dans une pièce spécialement aménagée, derrière une glace sans tain. L'attente dura près de quarante-cinq minutes. Je voulais voir cette attente durer le plus longtemps et aussi s'interrompre au plus vite. Au long de cette attente, je rencontrai une multitude d'enquêteurs de différents services tous attirés par mon affaire peu banale et très grave. Beaucoup, ils me le dirent, parlant peut-être selon leurs expériences personnelles avec d'autres victimes et témoins directs, paraissaient convaincus que la peur m'empêcherait d'identifier le tireur présumé. Je savais que je ne faiblirai pas et que j'irai jusqu'au bout et je ne comprenais d'ailleurs pas que certains puissent en douter.

Quoi qu'il en soit, que les policiers fussent déçus ou impressionnés, à 17 h 45 finalement, la parade d'identification démarra. Et, parmi le groupe constitué, d'allure homogène, de six individus, tous porteurs d'un casque de moto avec la visière relevée, que je regardais attentivement, je reconnus, debout derrière la glace sans tain du service, sans le moindre doute, sans la moindre hésitation, le grand homme porteur du petit panneau numéro 7. C'était lui, j'en fus sûr et certain d'emblée, le motard en noir qui s'était approché de moi, arme à la main, au soir du 22 juin 2007. Du plus loin qu'il m'est

apparu, j'ai su que c'était lui. Les policiers me dirent qu'ils allaient lui faire faire quelques pas en avant. Ce n'était pas nécessaire. Je l'avais clairement vu, après qu'il m'avait couru après sur le boulevard Raspail et avant qu'il n'ouvrît le feu contre moi, quasiment à bout portant.

Je reconnaissais bel et bien mon tireur, mon tueur, dans cet individu, parmi un groupe de six et porteur du numéro 7, dont la taille et la morphologie correspondaient à 100% au souvenir que j'en avais gardé. Pour la forme du visage et la pilosité, il correspondait parfaitement. Voir, et examiner de près, au travers de la fameuse glace sans tain, celui qui, pour moi cela ne faisait aucun doute, était l'homme qui avait été engagé pour m'assassiner ne m'impressionna, une fois que je le vis, pas autant que ce que je le pensais en me préparant à cette rencontre.

La lâcheté de l'acte qu'il avait perpétré avec son ou ses complices ne me donnait qu'une seule envie. Plus que tout, je désirais, en ce moment précis, apprendre qu'il allait être poursuivi et qu'il allait avoir à s'expliquer sur les noms de ceux qui l'avaient engagé pour m'abattre Néanmoins, à cet instant, le commissaire Richardot qui menait avec sang-froid et rigueur cette confrontation, déterminante pour l'avenir, ne m'indiqua pas si le numéro 7, que j'avais formellement reconnu, sans la moindre hésitation, comme étant mon tueur, était bien

son suspect numéro 1. Cependant, en ces locaux de la Crim' que je commençais à connaître sur le bout des doigts pour y être si souvent venu, j'espérais que nous vivions l'épilogue de cette dramatique affaire. Avant de quitter le 36, le commissaire souhaita que je rencontre le patron du service, Loïc Garnier, ancien patron de la BRB. Le sourire complice que ce dernier échangea avec Richardot, lorsqu'ils m'entendirent réitérer que j'avais bel et bien reconnu le numéro 7, me laissa penser que ma piste n'était pas la mauvaise et que l'individu était, si j'ose dire, le bon, mais je n'étais pas au bout de ma stupéfaction. J'ignorais, alors, que la brigade criminelle avait reçu, dès le 21 décembre 2007, des renseignements de la plus haute importance, émanant de la direction régionale de la police judiciaire de Versailles, concernant la tentative d'assassinat dont j'avais été victime. Ces renseignements qui, pendant quatre mois, ne m'ont pas été communiqués avaient été transmis, sous couvert de la voie hiérarchique, à la DRPJ dont il dépendait, par un rapport du commissaire de police Stéphane Lapeyre, chef de la BREC, brigade régionale d'enquêtes et de coordination. Selon ce rapport, ledit commissaire indiquait avoir été personnellement avisé, il n'expliquait pas comment, que « l'individu qui avait ouvert le feu sur M. (sic) Achoui Karim le 22 juin dernier pourrait être le dénommé Ruddy Terranova, né le 23 juillet 1978 à Marseille». Le commissaire ajoutait, dans son rapport:

«Je precise que cet individu était inscrit pour mon compte au bureau central des sources du Service interministériel d'assistance technique depuis novembre 2006 et jusqu'au 20 octobre 2007, date à laquelle j'ai demandé sa radiation suite à une série d'incidents qui m'avait convaincu de son instabilité et de sa versatilité chronique. J'ai également demandé au SIAT qu'il soit inscrit sur la liste noire Europol le 16 novembre 2007. » Enfin, après d'autres indications sur les commanditaires, le rapport, signé par le commissaire Lapeyre, concluait: « le précise, à toutes fins utiles, qu'un sac de sport a été découvert le 14 septembre 2007 à Limay (78), commune proche d'Aubergenville, contenant notamment une arme de poing Smith et Wesson calibre 357 magnum, des munitions, une cagoule noire, un pantalon de motord de marque BLH taille XXXL et un blouson de motard marque Bering taille XXXL, procédure dont la BRB de la DRPJ Versailles a été saisie. Lors d'un contact fin septembre 2007, Ruddy Terranova m'a assirmé que cette arme et ces essets vestimentaires lui appartenaient.»

À la lecture de ce rapport que je découvris le 22 avril 2008, jour où je fus invité à l'émission « On ne peut pas plaire à tout le monde», animée par Marc-Olivier Fogiel, une heure avant d'entrer sur le plateau de M6, je fus effaré, éberlué et halluciné. Je ne pouvais croire ce que je lisais. Les choses étaient pourtant claires comme

## Karim Achoui

de l'eau de roche. Et évidentes au point de m'aveugler. L'information était énorme.

Il apparaissait que l'individu que les enquêteurs de la Crim' et moi-même avions identifié comme le tireur présumé du boulevard Raspail était un agent infiltré au service d'un groupe de policiers chargés de la lutte contre la criminalité organisée. En clair, l'individu qui avait tenté de m'assassiner à bout portant travaillait, ou plutôt avait travaillé, pour la police.

Pour ce que j'en sais, et je le sais de source sûre puisque je l'ai immédiatement reconnu, le dénommé Ruddy Terranova serait donc le voyou, indicateur infiltré et agent des services de police, qui m'a tiré dessus, dans le but de me tuer. Et, à sa manière, il est la clé de toute cette affaire. Avant, précisément, de me tirer dessus le 22 juin 2007, Terranova avait passé un peu de temps derrière les barreaux, et, à l'époque de la tentative d'assassinat, il venait d'en sortir. Il avait, en effet, été interpellé le 5 janvier 2007 pour des faits de violences volontaires puis il avait été condamné par le tribunal correctionnel de Bobigny à deux mois de prison le 7 janvier 2007. À cette occasion et à ce moment, dans son passé et dans son dossier, fut retrouvée une affaire pour laquelle, le 6 octobre 2003, il avait été jugé, en son absence, et pour laquelle il restait recherché. La peine qu'il n'avait, forcément, pas accomplie était de quatre mois d'emprisonnement. Les deux condamnations furent additionnées. Deux mois plus quatre mois ont donc fait six mois de prison. Il fut interné et libéré le 19 mai 2007. Curieusement, Terranova, jugé à Bobigny, avait été, de manière surprenante, amené à exécuter sa peine d'emprisonnement à la maison d'arrêt de Meaux-Chauconin-Neusmontiers. Alors que, en fait, il aurait dû être enfermé à la maison d'arrêt de Villepinte, en Seine-Saint-Denis. Et, façon tout aussi surprenante, il n'y avait bénésicié d'aucune remise de peine. Il y aurait pourtant eu tout à fait droit, n'étant notamment jamais allé au mitard pendant son séjour.

Durant cette période, plusieurs mesures disciplinaires furent instruites contre lui mais, fait surprenant, il obtint une unique permission de sortie exceptionnelle, le 24 mars 2007, alors que, quatre jours auparavant, il avait été découvert la main sur l'oreille, probablement en train de téléphoner. En maison d'arrêt, l'utilisation d'un téléphone portable est pourtant passible d'enfermement au mitard et de poursuites pénales. Il y échappa. Il semblerait donc que, dans cette prison, Terranova faisait l'objet de protection ou d'attention spéciale. Mon supposé assassin passa donc l'intégralité des six mois de ses peines cumulées dans la maison d'arrêt de Meaux, l'une des plus modernes et l'une des plus sécurisées de France, où il n'aurait pas dû se trouver mais où, hasard ou coïncidence, séjournaient également, en même temps que lui, un membre de la famille Hornec, des

proches de Ferrara, des membres de la famille Hakkar, en clair, le ban et l'arrière-ban du grand banditisme francilien. Pourquoi donc Terranova s'était-il retrouvé là? Pourquoi, précisément, là et pas ailleurs? Y était-il en mission? Souhaitait-on lui faire nouer et tisser des relations avec des personnages du grand banditisme, afin, dans un premier temps, de les espionner, et, dans un second temps, de tenir devant eux des commentaires désobligeants à mon sujet, leur faisant croire que je n'étais pas régulier et qu'il fallait se débaitasser de moi? Je crois que, lorsqu'il était en prison à Meaux, au beau milieu, comme par magie, de figures du grand bandi tisme, Terranova avait dû répandre des rumeurs selon lesquelles j'étais, pêle-mêle, « une balance», « l'allié de la police » ou «l'amant du procureur». Pour moi, des policiers qui l'employaient lui ont demandé d'infiltrer des voyous en propageant une propagande visant à me détruire. Nous étions donc dans la continuité des propos rapportés, à moi et à la télévision, par un ancien officier de PJ selon lesquels il fallait absolument, face à l'excellence de mon travail, me discréditer et me laminer par tous les moyens.

Pendant les mois qu'il avait passés à Meaux, Terranova y avait côtoyé et les uns et les autres. Il y avait parlé, entendu et écouté. Il avait espionné. Pendant qu'il purgeait sa peine, il avait même reçu plusieurs visites du commissaire Lapeyre venant discuter avec lui, visites que ce dernier n'avait pas signalées et qu'il fut contraint d'avouer, plus d'une année plus tard, lors d'un interrogatoire tendu, à ma demande, devant le juge d'instruction, le 8 juillet 2008.

Ayant donc purgé sa peine, Terranova avait recouvré la liberté, le samedi 19 mai 2007. De sa propre initiative, dès sa sortie de la maison d'arrêt de Meaux, à Esbly, commune limitrophe, il était alors 9 h 36 du matin, il se retrouva à l'air libre et il donna un premier appel téléphonique, le tout premier. Et plutôt que d'appeler sa femme ou sa famille, il téléphona illico presto à la BREC, brigade régionale d'enquêtes et de coordination, de Versailles. Qui y appela-t-il? Et pourquoi? Les appels, en cette direction, continuèrent, ils furent nombreux et répétés. Terranova ne cessa, en effet, au long des mois qui suivirent, au long de sa collaboration avec le commissaire Lapeyre, d'appeler son interlocuteur policier de Versailles qui l'appelait d'ailleurs tout autant, en retour. Furent donnés, de l'un à l'autre, plus de trois cent cinquante appels, pendant la période du 19 mai 2007, date de sa sortie de prison, jusqu'au 16 décembre 2007, date postérieure à sa radiation du SIAT, qui fut effective, en fait, dès le 20 octobre 2007. Trois cent cinquante appels en sept mois. Cinquante par mois, près de deux par jour. Il faut rappeler que le SIAT a été créé par un décret du 29 septembre 2004 relatif à l'habilitation des agents chargés de participer à des opérations d'infiltration.

Le SIAT est également chargé de la formation des agents infiltrés, de l'assistance technique aux opérations d'infiltration et de la centralisation des informations de ces opérations. Et seuls les agents habilités par le procureur général de Paris peuvent participer à des opérations d'infiltration. Terranova en faisait partie.

Parmi les multiples appels téléphoniques échangés entre Terranova et la PJ de Versailles, les investigations de la brigade criminelle en font apparaître l'avant-veille, la veille et le jour de la tentative d'assassinat. Les trois cent quatre-vingt-six feuillets qui les recensent, analysés par un officier de la police judiciaire, font, notamment, apparaître que, par exemple, deux jours avant les faits, le 20 juin 2007, à 13h01 et à 17h30, Terranova avait été en contact avec le portable administratif du commissaire Lapeyre. Lors du second appel, Terranova était «borné» sur la capitale, à proximité de la cabine utilisée pour appeler mon cabinet. Le 21 juin 2007, jour de la fête de la Musique, veille des faits, Terranova appela encore le portable administratif du commissaire Lapeyre, à deux reprises, à 17 h 23, depuis Mantes-la-Jolie, et, à 20 h 55, depuis la rue Mogador. C'est le même soir où, à 20h30, j'aperçus, à la sortie de mon cabinet, deux grands types casqués semblant m'attendre, devant le 10 du boulevard Raspail. Je descendais de chez moi, en compagnie de Christophe Rocancourt, un de mes clients, qu'accompagnaient son garde du corps et son chauffeur. Grâce à leur

presence, vraisemblablement, il ne se passa rien ce soirlà. Entre ses deux appels à Versailles, le portable de Terranova fut éteint. N'ayant, semble-t-il, pu sortir son arme et tirer, il s'en alla. Et, se retrouvant rue Mogador, il ralluma son portable et son premier appel fut pour son correspondant de la BREC de Versailles qu'il appela sur son portable. Le 22 juin 2007, jour de la tentative d'assassinat, Terranova, «borné» à Aubergenville, appela à 10h48 pendant 113 secondes très exactement le même téléphone portable de la BREC de Versailles. Puis, ensuite, il coupa son portable, comme pour s'assurer de n'être repéré nulle part. Et il ne le ralluma pas avant le lendemain matin, samedi 23 juin, à 1 h 20 du matin. La brigade criminelle, dans son rapport, n'hésita pas à faire remarquer que, « au regard des sept mois de la période de référence considérée, cette absence de communication, sur une plage horaire aussi importante et, précisément, le jour des faits, était tout à fait inhabituelle et suspecte». Et il s'avère remarquable, là encore, de noter que cette absence de communication, jugée par le rapport de la Crim' et «inhabituelle et suspecte», intervint après un appel de deux minutes avec le correspondant habituel de Terranova à la BREC de Versailles. Qu'est-ce que Terranova avait bien pu dire et à qui, ce 22 juin 2007, jour de la tentative d'assassinat qu'il s'apprêtait à commettre, à 10 h 48, avant d'éteindre son portable? Terranova, ce jour-là, fit donc ce qu'il fit. Le 23 juin 2007, au lendemain des faits, à nouveau et par deux fois, en début d'après-midi ainsi qu'en début de soirée, Terranova et Lapeyre se parlèrent, la deuxième fois pendant plus de six minutes, le second appelant le premier à son domicile. Puis Terranova cassa la puce téléphonique de son appareil, avant d'en reprendre une autre, achetée sous une nouvelle fausse identité. Et il continua à téléphoner au commissaire Lapeyre qui lui rendait la pareille et lui téléphonait tout autant, de manière importante. Ces échanges téléphoniques entre les deux hommes durèrent jusqu'à la date du 16 décembre 2007, soit deux mois après que le commissaire avait fait, le 20 octobre 2007, radier Terranova du SIAT.

Et il semble bien – nouvelle qui rétrospectivement me donne froid dans le dos – que Terranova, après la première tentative d'assassinat, ratée, plutôt que de décrocher, aurait tenté d'en mettre en route une seconde. Comme si, absolument, il voulait me tucr, mandaté, diton, par Djamel Hakkar. Il aurait, en effet, acheté dans la banlieue parisienne des pistolets-mitrailleurs de fabri cation israélienne pour, cette fois, tenter de réussir son coup. Les menaces pesant sur moi se précisèrent, à nouveau, semble-t-il, durant les derniers mois de l'année. Mais il n'y parvint pas.

Abandonné à son sort, Terranova se balada pendant plusieurs mois dans la nature. Avant d'être repéré.

Encore que je pense que certains devaient parfaitement savoir où il se trouvait. Après avoir été arrêté à Marseille, le lundi 14 avril 2008 à 6 heures du matin, heure légale, dans sa famille où il était parti se réfugier, Ruddy Terranova fut immédiatement transféré à Paris pour y être entendu. Il resta, durant quatre jours, en garde à vue, dans les locaux de la brigade criminelle. Enfermés à ses côtés, dans les geôles de la préfecture de police, se trouvaient ses présumés complices, à savoir des suspects se nommant, d'abord, Djamel Hakkar, qui, pour être interrogé, fut extrait de sa prison où il purgeait une peine pour « trafic de stupéfiants », puis les dénommés Jacques Haddad, Brahim Bordji, Nordine Kherbache et Daoud Thiam qui avaient tous été arrêtés en même temps. Chacun avait été interpellé sur la foi des renseignements fournis, dans son rapport, par le commissaire Lapeyre qui y citait nommément, outre Terranova, les deux premiers. Le commissaire y indiquait précisément que Ruddy Terranova aurait agi pour le compte du dénommé Djamel Hakkar, individu défavorablement connu des services de police et de la justice, se trouvant à ce moment-là, et il y est aujourd'hui encore, incarcéré à Meaux.

À entendre les policiers, la tentative d'assassinat sur ma personne aurait donc été lancée par le dénommé Hakkar, chauffé par Terranova, et échafaudée afin d'éteindre une de ses dettes, d'un montant de 50000 euros. En gros, Terranova devait, paraît-il, 50000 euros à Djamel Hakkar. Et il n'aurait, soi-disant, tenté de m'abattre que pour effacer la somme de son ardoise et remettre ses compteurs à zéro. Un dénommé Jacques Haddad, dit «le Gros», autre figure de ce qu'il est convenu d'appeler le grand banditisme, aurait servi d'intermédiaire puisque Hakkar, de derrière les barreaux de la prison de Meaux, ne pouvait monter, seul, l'opération. C'est cet Haddad qui aurait établi le lien entre deux hommes de « petite main» de Hakkar, s'occupant uniquement de la logistique et effectuant ses liaisons avec l'extérieur, et Terranova, chargé de l'exécution, d'autre part. Peut-être même, d'ailleurs, s'était-il lui-même proposé pour orchestrer la manœuvre?

Une rencontre, pour conclure l'affaire et préparer mon assassinat, selon les informations contenues dans le rapport, aurait même eu lieu à Aubergenville, dans les Yvelines, le 13 juin 2007 en soirée. Y auraient été présents Terranova, Haddad et les deux émissaires en question, « petites mains de Hakkar». Ces derniers, les nommés Brahim Bordji et Nordine Kherbache, avaient pu être identifiés grâce à des communications téléphoniques jugées suspectes, échangées entre une cabine implantée au cœur de la cité Pablo-Picasso à Nanterre, fief de la famille Hakkar, et le portable de Terranova. En effet, tout appel téléphonique émis ou reçu, n'importe où, à partir d'un appareil portable, déclenche

automatiquement des «fadets» ou des «relais», qui ne sont pas autre chose, pour simplifier, que des antennes permettant d'acheminer la communication et, accessoirement, de localiser l'emplacement exact, comme le ferait un GPS, de la personne qui communique. Grâce à l'ensemble de ce système, appelé «bornage», il a pu être établi que l'un des deux émissaires de Hakkar, Brahim Bordji, avait été repéré grâce à sa présence, établie à proximité de la fameuse cabine téléphonique de Nanterre. Les enquêteurs se concentrèrent sur cet homme dans la mesure où il avait été, à cette époque, l'une des personnes ayant bénésicié d'un permis de visite auprès de Djamel Hakkar, détenu à la maison d'arrêt de Meaux. Les mêmes investigations techniques avaient pareillement établi que le dénommé Nordine Kherbache, l'autre émissaire, était l'un des principaux correspondants téléphoniques de Bordji et qu'il avait, lui aussi, bénéficié d'un permis de visite auprès de Djamel Hakkar. Ainsi donc, les choses avaient commencé à s'esquisser et à se dessiner. Dans le paysage de mon affaire, selon le rapport de police, les rôles semblaient être distribués et je me disais que le déroulement des préparatifs de la tentative d'assassinat dont j'avais été victime pouvait bien ressembler à ce scénario, sur la forme évidemment. Le fond restait flou et énigmatique, dans la mesure où, si ce scénario s'avérait exact, je ne voyais pas ce qui pouvait bien pousser Hakkar, depuis

sa prison, à commettre un tel acte. Je ne connaissais, en effet, nullement Hakkar et je n'avais jamais eu le moindre contact, professionnel ou personnel, avec lui ou l'un des membres de sa famille. Je restais donc dans le noir quant à la motivation de la tentative d'assassinat. Je ne connaissais pas non plus les autres gaillards impliqués dans le dossier. Je ne les avais jamais rencontrés ni défendus. Si les choses s'étaient passées de la sorte, il fallait m'expliquer le pourquoi de l'opération.

Mais, au milieu de cette pagaille, existait un cinquième gaillard, dénommé Daoud Thiam. Ce dernier avait été épinglé grâce à l'étude détaillée des appels émis par Terranova qui établissait, toujours grâce au système des «fadets», que, lorsque ce dernier rôdait autour de mon cabinet, il s'était trouvé en contact téléphonique avec Thiam. Ces deux-là, jusqu'au 20 juin, avant-veille de l'attentat, passaient leur temps à s'appeler et à se rappeler. Arrêté en même temps que les autres, Thiam collabora immédiatement avec les services de police en expliquant qu'il avait, effectivement, été recruté par Terranova pour « conduire la moto» lors de la tentative d'assassinat mais que, deux jours auparavant, il avait décliné la proposition et, dans la foulée, avait détruit sa puce téléphonique. Cette thèse, claire, parfaitement possible et plausible, apparaît comme étant celle des policiers mais elle n'a qu'un manque. Les enquêteurs butent, tout comme moi, sur ce qui aurait bien pu

pousser Hakkar à enclencher l'opération. De quelque côté que les policiers se tournent, tout le monde est incapable de trouver un mobile.

Il semblerait que les policiers de la brigade criminelle, informés via le rapport du commissaire Lapeyre dont la justice ne sait toujours pas, et c'est important de le souligner, qui a pu l'informer, ainsi qu'il le dit luimême («j'ai l'honneur de vous rendre compte d'une information parvenue au service relative à la tentative d'assassinat dont a été victime maître Karim Achoui» et «le 20 décembre 2007, j'ai été avisé que l'individu qui avait ouvert le feu... ») se soient rangés à cette thèse. Et il semblerait également qu'ils y aient été confortés par le récit circonstancié du dénommé Daoud Thiam qui, «en se mettant à table», aurait bel et bien, lors de son interrogatoire, confirmé le déroulement des opérations visant à m'abattre. Lors de la garde à vue, aucun des suspects n'avoua quoi que ce soit. Personne ne reconnut les faits. Djamel Hakkar, notamment, ne reconnut pas qu'il avait déclenché la moindre affaire criminelle contre moi. Après quatre jours de garde à vue au 36, quai des Orfèvres, il fut remis en liberté pour cette affaire mais reconduit à Meaux pour son affaire précédente et il y retrouva sa cellule à la maison d'arrêt, faute de charges retenues contre lui. Ses éventuels ou complices ou comparses ne livrèrent aucun renseignement, se montrant obstinément silencieux ou évasifs

Après les quatre journées de garde à vue, Haddad, Bordji et Kherbache furent néanmoins mis en examen, inculpés de «tentative d'assassinat en bande organisée» puis incarcérés dans différentes prisons d'Île-de-France, où ils se trouvent actuellement enfermés. Daoud Thiam qui avait un peu parlé ne fut, lui, nullement mis en examen et il se retrouva relâché dans la nature où il court actuellement. Quant à Ruddy Terranova, dès sa mise en examen, à la fin de sa garde à vue, il fut incarcéré à la maison d'arrêt de la Santé et il y fut placé en isolement, où il se trouve toujours. Mais il y eut un rebondissement, pour le moins surprenant, dont personne d'ailleurs ne dit un mot. Ce sut la libération de Jacques Haddad, après seulement trois mois de détention provisoire, alors même que, selon le commissaire Lapeyre, il se trouvait être l'un des éléments principaux de la réunion préparatoire qui s'était tenue le 13 juin 2007 à Aubergenville, au domicile de Terranova, pour préparer mon assassinat.

J'avais souhaité adhérer à cette version des faits, construction intellectuelle ayant eu pour point de départ le rapport du commissaire Lapeyre, conforté par l'épais travail de téléphonie et l'approbation de la brigade criminelle. Mais il manque des tenants et des aboutissants. Aujourd'hui, une seule chose est sûre. Ruddy Terranova est l'homme qui a tenté de m'assassiner, à la sortie de mon cabinet, le 22 juin 2007. Dans les heures

qui ont précédé son acte et dans celles qui l'ont suivi, Terranova a rendu compte, au long d'échanges téléphoniques répétés, au commissaire Lapeyre, à la fois patron de la BREC de Versailles et son employeur.

La grande intelligence du commissaire Lapeyre a été, au moment où la rumeur publique, dès septembre 2007, fit état d'un homme, habitant Mantes-la-Jolie ou ses environs, qui se vantait d'avoir commis les faits du 22 juin 2007 et de s'apprêter à les perpétrer à nouveau, d'abandonner puis de dénoncer celui qui, pendant des mois, avait été, pour lui, un fidèle «lieutenant».

Ainsi, en révélant l'implication de Terranova à sa hiérarchie et à ses collègues parisiens de la Crim' sans donner le nom de la source qui l'avait renseigné le 20 décembre 2007, il se forgeait non seulement un alibi mais surtout une assurance tous risques lui permettant d'échapper à des poursuites judiciaires et à des risques d'incarcération. Pour ma part, je m'interroge, encore et encore, sur les raisons qui conduisirent le juge Périès à n'entendre le commissaire Lapeyre qu'à ma demande, plus de trois mois après que des éléments accablants eurent été connus et de la justice et des services de police sur les relations suspectes entre ce flic et ce voyou. Ces deux hommes, Lapeyre et Terranova, connaissent la vraie vérité, le second ayant écrit, après son incarcération, une lettre de menaces au premier, l'adjurant de le faire sortir de prison, ajoutant que si ce n'était pas le cas,

son interlocuteur viendrait vite le rejoindre derrière les barreaux. L'interrogatoire de Terranova a été, sans raison, annulé début juillet et aucune nouvelle date, à ce jour, n'a été fixée. Le site Internet de Bakchich a même publié que Ruddy Terranova, avant son interpellation, aurait remis à un éditeur un manuscrit racontant ses liaisons dangereuses avec la BREC de Versailles. Être avocat, comme le disait maître Jacques Isorni qui, jeune, défendit Philippe Pétain en 1945, c'est « se battre, s'opposer sans cesse et courir l'aventure et le risque de la tempête et de la défaite, c'est accepter l'incertain, l'abîme et l'infortune ».

Les présumés coupables de la tentative d'assassinat qui m'a visé sont donc sous les verrous, il n'en reste pas moins que l'affaire qui sera, évidemment, jugée un jour, n'a, pour le moment, lâché aucun de ses secrets. Si je sais, maintenant, quelle est l'identité du voyou qui m'a tiré dessus et si je connais, également, celle de ceux qui, vraisemblablement, l'assistèrent, si j'ose dire, dans sa tâche, j'ignore encore et toujours, au moment où je finis de rédiger ce livre, leurs mobiles. Mais l'affaire, même non résolue, surtout non résolue, recèle quelques bizarreries d'importance, pour ne pas écrire autre chose, qui valent toutes leur pesant d'interrogations étranges et d'inquiétudes évidentes.

Le 3 octobre 2008, je monterai, à nouveau, les marches du palais de justice qui me conduiront devant

la cour d'assises de Paris où, cette fois, sans robe, j'affronterai mes juges pour m'expliquer et me défendre.

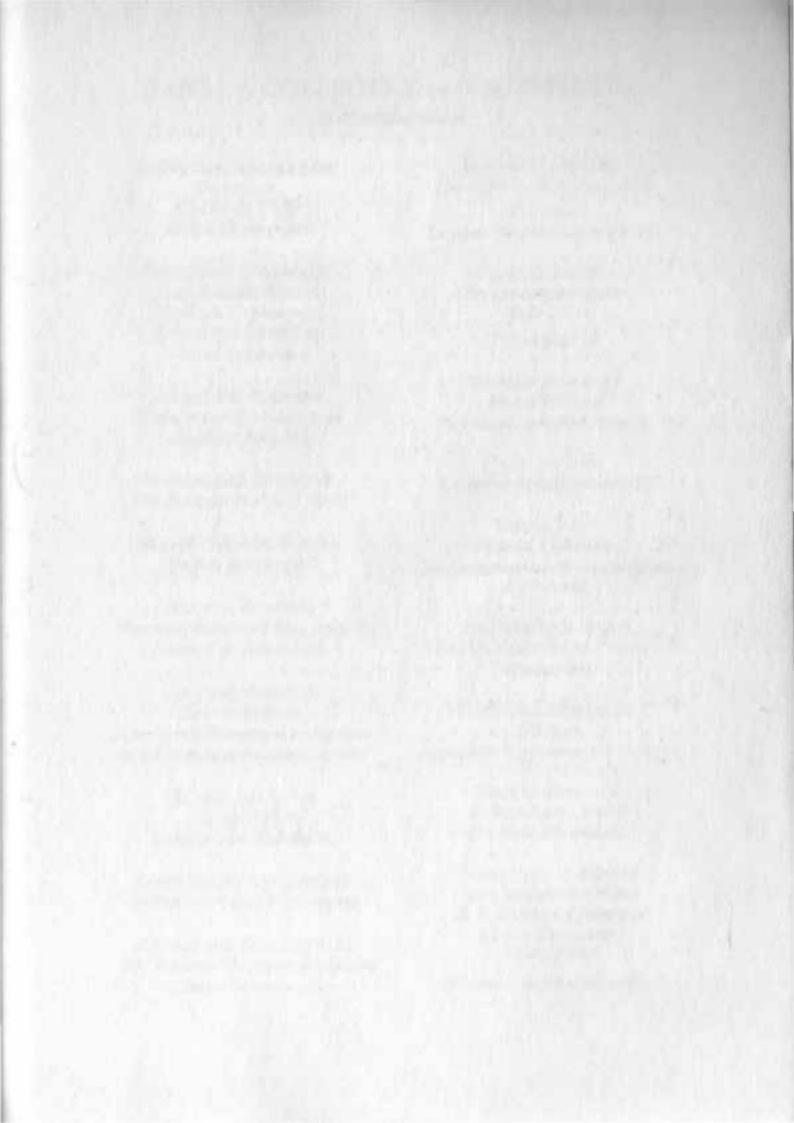
Lorsque je lis, aujourd'hui, l'ordonnance de ma mise en accusation devant la cour d'assises de Paris, pour le procès qui doit s'ouvrir le 3 octobre prochain, j'y trouve, stupéfait et choqué, les trois points à partir desquels je suis accusé, évidemment à tort, d'être complice de l'évasion d'Antonio Ferrara, qui fut bel et bien mon client. Ces motifs, dans l'ordre, sont les suivants. Je suis, d'abord, mis en examen pour avoir soi-disant divulgué à l'entourage de Ferrara que, lors de l'une de ses extractions de prison pour être auditionné devant le juge des libertés et de la détention, la sécurité mise en place au tribunal serait faible et permettrait une éventuelle évasion.

Ce jour-là, heureusement pour moi, je n'assurais pas la défense d'Antonio Ferrara. L'un de mes collaborateurs de l'époque s'en était chargé, ainsi qu'à son habitude. Absent sur les lieux, je n'ai donc pas pu estimer le degré de sécurité alors déployé. Et, si j'avais eu à le faire, compte tenu de l'évasion précédente de mon client, j'aurais jugé, bien au contraire, qu'un niveau de sécurité maximum aurait été mis en place pour l'empêcher de rejouer les filles de l'air. Je suis, ensuite, mis en examen d'avoir, soi-disant, donné moi-même le « top départ» indispensable à l'opération d'enlèvement. Je ne l'ai nullement fait et mon intervention, dans cette affaire,

n'était en rien nécessaire. Je suis, en effet, accusé, à tort, d'avoir transmis un message à Ferrara, lors d'un entretien au parloir. Je lui aurais soi-disant conseillé de refuser la fouille après le parloir, ce qui le conduisait automatiquement et immédiatement à être isolé en quartier disciplinaire. Cela aurait d'ailleurs constitué la première étape de la stratégie mise au point par ses complices, puisque le quartier disciplinaire est proche du mur d'enceinte. Or, je n'ai pas vu Ferrara dans les trois mois ayant précédé son évasion. Mon collaborateur, c'est lui qui a eu l'entretien avec Ferrara, l'avait clos par la phrase, coutumière à tout membre de la profession désireux de rassurer ses clients: «On s'occupe de tout!» Par ailleurs, il est maintenant établi qu'un surveillant à Fresnes avait transmis à Ferrara un téléphone portable et des pains de plastic afin de faire exploser les barreaux de sa cellule. Pourquoi donc les complices de Ferrara auraient-ils eu besoin de mon intervention puisqu'ils bénéficiaient, déjà, de l'aide inestimable et efficace d'un gardien de prison? De plus, Ferrara n'avait besoin d'aucune aide puisqu'il était directement joignable sur le téléphone portable qu'il possédait dans sa cellule. Je suis, enfin, mis en examen parce que j'aurais, soi-disant, fourni un médecin à l'un des assaillants, blessé et ayant perdu un œil pendant l'attaque de la maison d'arrêt de Fresnes. Outre que l'écoute de la communication téléphonique le prétendant s'avère très

difficilement audible, je n'ai reçu ni donné aucun appel téléphonique, la nuit de l'évasion. Mes relevés l'attestent. Je tiens, pour clore, à préciser que le sens du devoir et celui de l'honneur m'ont toujours interdit de penser à commettre des manquements de nature à porter atteinte à un métier qui est ma passion. Ma carrière se porte à merveille et je vois mal comment j'aurais pu la compromettre pour 10 000 euros, selon l'accusation.

Je m'expliquerai et je me défendrai donc, non comme avocat, mais comme accusé, un simple accusé, des faits gravissimes qui me sont reprochés dans la spectaculaire évasion, hors de sa cellule de la maison d'arrêt de Fresnes, d'Antonio Ferrara. Les liens de cette affaire, mêlés à des liens d'autres affaires, seront démêlés. Ce procès public me donnera l'occasion de retrouver d'éminents confrères, d'anciens clients, des magistrats devant lesquels j'ai déjà eu plaisir à plaider. Ce procès, celui-là, connaîtra sa fin dans les derniers jours du mois de novembre et il me permettra, je l'espère, de reprendre le combat que je mène, depuis le 22 juin 2007, pour parvenir à connaître la vérité sur cette soirée terrible.





## L'AVOCAT A ABATTRE

Le 22 juin 2007, maître Karim Achoui, célèbre avocat pénaliste, ténor du barreau et défenseur de la quasi-totalité des chefs du grand banditisme parisien, est victime d'une tentative d'assassinat au sortir de son cabinet. À la nuit presque tombée, un homme en noir, casque sur la tête et visière relevée, qui l'attendait sur le trottoir d'en face, tire dans sa direction des balles de revolver de gros calibre. Deux d'entre elles l'atteignent. Puis l'arme s'enraye et les quatre balles restantes sont éjectées. Ce qui lui évite d'être achevé à bout portant.

Grièvement blessé, l'avocat s'en sortira, à la fois indemne et amoché. L'enquête de police, en cours, a permis d'arrêter plusieurs suspects, dont le présumé tueur à gages, indicateur de police. Les pistes quant aux commanditaires et au mobile de ce fait-divers meurtrier semblent mettre en cause certains éléments de la police vouant une haine solide à l'avocat. La personne, la personnalité et le personnage, radical et flamboyant, de la victime ne sont évidemment pas étrangers aux développements et aux prolongements d'une affaire emplie d'interrogations et de secrets qui, plongeant au cœur des plus violents dossiers du monde du grand banditisme, ne cesse d'agiter le monde politico-judiciaire.

Karlm Achoul, evec la collaboration du journaliste Henry Jean Servat, raconte dans cet ouvrage rouge et noir les tenants et les aboulissants d'une affaire criminelle beignant dans le sang et le mystère, et révélant les rayons et les ombres d'une société de malaises

Karim Achoul est une ligure du barreau parisien. Henry-Jean Servat est écrivain, journaliste et chroniqueur de télévision

